SERMONS POUR TOUS LES DIMANCHES DE L'ANNE'E. PAR LE PERE ODET...

Digitized by Google

XIII
B
11

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XIII
B
11
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SERMONS

POUR TOUS LES DIMANCHES DE L'ANNE'E.

Par le Pere ODET DALIER, de la Compagnie de IESVS.

TOME SECOND.

Bibliotheque Nationale V.E. III

A LYON,

Chez ANTOINE TOMAZ, proche le grand College, à l'Image S. Loüis.

M. DC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DES SERMONS du second Tome.

Pour le jour de Pentecôte, page premiere.

Sedete in civitate donec induamini virtute ex alto, Luc. 24.

La neceſſité du don de force.

Pour le 1. Dimanche aprés Pentecôte. p. 23

Docentes eos ſervare omnia quæcunque mandavi vobis, Joan. ch. 6.

L'obeïſſance aux ordres de Dieu également glorieuſe à Dieu, & neceſſaire à l'homme.

Pour le 2. Dimanche aprés Pentecôte. p. 46

Et cœperunt omnes excuſare, Luc 14.

Pretexte pour ne pas ſouvent Communier.

Pour le 3. Dimanche aprés Pentecôte. p. 70

Hic peccatores recipit, & manducat cum illis, Luc 16.

Pourquoy le Sauveur traitte familierement avec les Pecheurs.

Pour le 4. Dimanche aprés Pentecôte. p. 94

Per totam noctem laborantes nihil cœpimus, Luc 5.

Difference du ſervice de Dieu, & du ſervice du Monde.

Pour le 5. Dimanche aprés Pentecôte. p. 118

Si offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris quod frater tuus habet aliquid adversùm te, relinque ibi munus tuum, &

*

vade priùs reconciliari fratri tuo, Matth. c. 5.

L'interêt ſpirituel & temporel, que l'on à au pardon des injures.

Pour le 6. Dimanche apres Pentecôte. p. 145

Miſereor ſuper turbam quia ecce jàm triduò ſuſtinent me, nec habent, quod manducent, Matth. ch. 8.

Motif ſurprenant de la liberalité divine.

Pour le 7. Dimanche apres Pentecôte. p. 169

Omnis arbor bona bonos fructus facit, Matth. 7.

La neceſſité des bonnes œuvres, & ce qu'elles exigent de qui les fait.

Pour le 8. Dimanche apres Pentecôte. p. 193

Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, Luc 16.

Le grand merite de l'Aumône.

Pour le 9. Dimanche apres Pentecôte. p. 218

Domus mea, domus orationis eſt, Luc 19.

Les juſtes meſures de l'Oraiſon.

Pour le 10. Dimanche apres Pentecôte. p. 245

Qui ſe humiliat exaltabitur, Luc 18.

L'humilité ſuffit pour faire un Saint.

Pour le 11. Dimanche apres Pentecôte. p. 266

Et loquebatur rectè, Marci, c. 7.

Les conditions pour parler juſte.

Pour le 12. Dimanche apres Pentecôte. p. 289

Vade, & tu fac ſimiliter, Luc, ch. 10.

L'étroite obligation de l'Aumône.

Pour le 13. Dimanche apres Pentecôte. p. 313

Unus ex illis ut vidit, quià mundatus eſt regreſſus eſt magna voce magnificans Deum, & cecidit antè pedes ejus gratias agens, Luc 15.

Rien de plus agréable à Dieu, & de plus utile à l'homme, que la gratitude.

Digitized by Google

Pour le 14. Dimanche apres Pentecôte, page. 338

Non poteſtis ſervire Deo, & Mammonæ, Matth. c. 6.

L'Avarice eſt l'Idole la plus univerſelle, la plus criminelle & la plus incorrigible.

Pour le 15. Dimanche apres Pentecôte. p. 362

Ecce defunctus efferebatur, Luc. 17.

La memoire de la Mort fait la ſainteté du Chriſtianiſme.

Pour le 16. Dimanche apres Pentecôte. p. 388

Et ipſi obſervabant eum, Luc 14.

Les Caracteres de l'Envie.

Pour le 17. Dimanche apres Pent. p. 413

Diliges dominum Deum tuum ex toto corde tuo, Luc. 10.

Dieu bien fondé à vouloir étre uniquement aymé.

Pour le 18. Dimanche apres Pent. p. 439

Quidam de Scribis dixerunt intra ſe, hic blaſphemat, Matth. 9.

La malice, & l'injuſtice du Iugement témeraire.

Pour le 19. Dimanche apres Pent. p. 463

Amice quomodo hùc intraſti non habens veſtem nuptialem, Matth. 22.

Malheureux état où l'homme eſt reduit par le peché.

Pour le 20. Dimanche apres Pentecôte. p. 463

Credidit ipſe, & domus ejus tota, Joan. Chap. 4.

Le devoirs d'un Pere de famille.

Pour le 21. Dimanche apres Pent. p. 511

Iratus dominus tradidit eum tortoribus, Matth. 18.

Digitized by Google

Le bon uſage de la Colere.
Pour le 22. Dimanche apres Pent. p. 535
Cujus eſt hæc Imago, Matth. 22.
L'honneur, & le devoir de qui eſt l'Image de Dieu.
Pour le 23. Dimanche apres Pent. p. 560
Filia mea modò defuncta eſt, Matth. c. 9.
Reflexions à faire ſur la Mort.
Pour le 24. Dimanche apres Pent. p. 545
Cum videritis abominationem deſolationis ſtantem in loco ſancto, Matth. 24.
Le peché anéantit l'Homme.

Fin de la Table du ſecond Tome.

Digitized by Google

SERMON
POUR LE JOUR DE PENTECOTE.

Sedete in civitate donec induamini virtute ex alto. Luc. c. 24.

Demeurez en repos dans la Cité, juſques à ce que vous ſoyez fortifiés d'enhaut.

La neceſſité du don de force.

TOus les dons du S. Eſprit nous ſont également neceſſaires, & mémes ſuivant la penſée d'un pere de l'Egliſe, ils ſe ſoutiennent les uns les autres juſques là, que ſans ce ſecours mutuel, ils ne nous ſeroient pas fort avantageux.

Le don de ſageſſe, dit-il, ſans le don d'entendement ſeroit aveugle, & le don d'entendement ſans le don de ſageſſe ſeroit imprudent; le don de conſeil, ſans le don de force demeureroit inutile, & le don de force ſans le don de

Digitized by Google

conſeil pourroit ſe porter à la temerité : le don de pieté ſans le don de ſcience tomberoit dans l'erreur, ou dans l'illuſion, & le don de ſcience ſans le don de pieté degenereroit en enflure: le don de crainte de Dieu fait de bons offices à tous les autres dons, & en reçoit de pareils de leur part.

Cela ſans doute, eſt bien penſé, l'on peut toutefois ſans choquer ce beau ſentiment, demander quel de ces aimables dons ſemble l'emporter ſur les autres, & quel eſt le plus ſouhaitable à nos beſoins ? pour moy ſous le reſpect, que je dois aux divers jugemens, qui ont partagés les eſprits ſur ce point, je me perſuade, que le don de force eſt des plus conſiderables, & j'eſpere de le montrer, ainſi que mon texte l'exige de moi, mais je ne le pretens, que par la faveur de la chere Epouſe du S. Eſprit ; c'eſt pourquoi je m'adreſſe à elle avec les paroles de l'Ange

AVE MARIA.

La deſcente du ſaint Eſprit ſur l'Egliſe en ce beau jour eſt quelque choſe de ſi grand, & de ſi obligeant qu'il n'y a point d'expreſſion aſſez magnifique, pour marquer en abregé, les avantages, qui en reviennent aux Chrétiens ; c'eſt pourquoi l'Ecriture y employe diverſes allegories, & une grande diverſité de noms pour nous en donner de l'eſtime.

En premier lieu, comme nôtre pauvreté eſt extréme & que nos beſoins ſont infinis, S. Pierre voulant conſoler des penitens, qui lui demandoient quel parti ils pouvoiẽt prendre pour ſe tirer de leur mauvais état, il leur promit le
Act. 2. S. Eſprit en qualité de don precieux, & capable de les enrichir, *accipietis donum Spiritus Sancti.*

Digitized by Google

Secondement parce que la vertu eſt accompagnée de difficultez, & que les commandements de Dieu quelque doux & legers qu'ils ſoient en eux-mémes, paroiſſent durs & incommodes à nôtre foibleſſe, Joël nous parle de la miſſion du S. Eſprit comme de l'effuſion d'un ſacré baume, qui adoucit la peine, & les travaux *effundam de ſpiritu meo ſuper omnem carnem.* c. 2.

D'ailleurs nôtre cœur eſt inquiet, & ſouffre cent agitations, pouſſé par divers objets, qui l'embarraſſent tantôt de vaine ioye, & puis de triſteſſe inutile: tantôt de crainte mal fondée, & puis de frivole eſperance, c'eſt pourquoi le S. Eſprit vient calmer ces differents mouvemens, & ſe fait nôtre aimable repos, *requieſcet ſuper eum ſpiritus Domini.* Iſa. 61.

De méme nous avons une capacité d'ame ſi vaſte, que toutes les choſes creées ne la ſçauroient remplir, d'où il arrive, que nous ne ſommes jamais pleinement contents, or le S. Eſprit y remedie parce qu'étant la plenitude des biés, il ne nous laiſſe rien à deſirer, *repleti ſunt omnes Spiritu Sancto.* Act. 2.

Neanmoins tous ces avantages ſeroient en peril d'eſtre inutiles, par la foibleſſe, & par la lacheté, qui nous eſt eſſentiele, ſi ce meſme eſprit, qui eſt la vertu du tres-haut *virtus altiſſimi* ne nous en gueriſſoit, en nous revetant de ſa force ſuivant la promeſſe du Sauveur *donec induamini virtute ex alto.*

C'eſt ſous cét attribut de vertu, & de force, que je veux aujourd'huy conſiderer le S. Eſprit, mais pour y proceder le flambeau à la main, & pour rendre comme ſenſible le bienfait que les Apôtres receurent par ce don de force, je

ſuis obligé de remarquer quelle étoit leur foibleſſe avant la venuë du S.Eſprit, & pour y reüſſir, je dis avec S.Bonaventure, que la moleſſe d'eſprit ſouffre trois étranges diſgraces, la
Diviſiõ puſillanimité, la fragilité, & la tiedeur; diſgraces qui étoient viſibles dans les Apôtres, & dont le S.Eſprit les tira, ainſi que vous le verrez dans les trois parties de ce diſcours.

I. POINT.

Pour ce qui touche le premier foible de la moleſſe d'eſprit que j'ay nommé puſillanimité, le Docteur Seraphique nous les marque en ces mots. *Voluntas immoderatè metuens gravedinem in aggreſſione agendorum.* La puſillanimité, dit-il, eſt une crainte immoderée de la difficulté, qui ſe preſente à l'entrée des entrepriſes vertueuſes, des travaux & des ſouffrances pour la gloire de Dieu, ou comme parle S. Auguſtin, c'eſt un amour de ſoy méme, qui a horreur de tout, qui le tire de ſon repos feneant, & de ce
34. de civ. c. 7. qui lui aporte de la fatigue. *Amor fugiens quidquid ei adverſatur.*

C'eſt ce qui eſt dit avec grande raiſon; car, à bien penetrer la nature de ce vice de puſillanimité, l'on reconnoit, que c'eſt un amour propre dereglé, qui regarde d'un œil ennemi, & timide tout ce qui le fatigue, par les ſoins, & par la peine inſeparable des actions Chretiennes, de ſorte, qu'il conſidere les travaux non ſeulement comme facheux, mais encore comme paſſant ſes forces.

Or il ſeroit difficile de rencontrer dan l'hiſtoire une timidité, ou une puſillanimité plus ſurprenante que celle qui parut en la conduite des Apôtres, avant que le fils de Dieu leur eut

Digitized by Google

En effet, ſi la Iuſtice exige que l'on aime chaque choſe à proportion de ſon merite & de ſa bonté, l'eſtimer ou l'aimer au deſſous de ce qu'elle vaut, c'eſt l'eſtimer, c'eſt l'aimer, & ne la pas eſtimer ou aimer: car qui oſeroit dire, qu'eſtimer & aimer l'or comme le fer, c'eſt eſtimer & aimer l'or; qu'aimer & eſtimer un Prince comme un ſimple bourgeois; c'eſt eſtimer & aimer un Prince.

Il faut donques conſiderer & aimer les gés par raport au degré de bonté & de perfection qu'ils ont, & autant qu'ils ſont conſiderables & aimables; c'eſt pourquoy Dieu poſſedant une bonté faite de toutes les bontés, il eſt tres-bien fondé à vouloir étre aimé de tout le cœur puiſqu'il a tous les motifs & tous les attraits de l'amour.

Et à en juger raiſonnablement, ſi l'eſſence divine eſt ſi aimable, qu'elle merite tout l'amour du pere, du fils & du S. Eſprit, quelque infini que ſoit cét amour, de ſorte que ſi ces auguſtes perſonnes de l'adorable Trinité, étoient capables d'en faire la moindre diverſion, elles feroient tort à l'eſſence divine, ne l'aimant pas autant qu'elle eſt aimable. Oüy Dieu eſt ſuffiſant à luy méme, il s'aime autant qu'il eſt aimable, toutefois il n'a point d'amour de reſte, *Deus ſufficit ſibi, ſed non ſupereſt*; cela arrêté, il ſuit à plus forte raiſon, que l'homme qui partageroit ſon cœur, n'auroit point le deſſein d'aimer Dieu aimable de tout ce qu'il a d'amour, *diliges Deum ex toto corde tuo.*

P. Nieremb.

Je comprens à la faveur de ces lumieres, pourquoy S. Jean publie, que qui aime le monde

monde, & les bagatelles du siecle, il n'ayme point Dieu. *Si quis diligit mundum, non est charitas Dei in eo*; car songer à loger Dieu dans un appartement du cœur, & le monde dans l'autre, c'est tomber dans le dernier egarement puisque l'arret du conseil d'en haut en est prononcé, & que nôtre cœur à un commandement precis d'être uniquement consacré à l'amour Divin. *Diliges Dominum Deum ex toto corde.* 1. Ep. 2.

L'entendez vous, prêchoit autrefois saint Basile, l'entendez vous? qui dit tout, il n'excepte rien, & exclut toute sorte de partage. *Hoc, quod ex toto dicit, divisionem in alia nullam admittit.* Hom. 11 in Ps 44

Mais quand il ny auroit point de commandement, n'y ayant, à parler juste, point de bonté que la bonté divine *nemo bonus, nisi solus Deus.* Elle seule merite d'être aimé. Quoi! nous aimons souvent des gẽs, que nous n'avõs jamais veus, ny connus, parce qu'on nous en à depeint la bonté, la vertu, & la sainteté; plus excellente l'on nous en a figuré la perfection, plus nous en concevons d'estime, & d'amour, quelle impression ne doit doncques pas faire en nous la sureté, que la foy nous donne de la Souveraine bonté, & de la sainteté infinie d'un Dieu. Marc. 10

Encore y a t'il à faire une reflexion importante, qui est, que cette bonté, & probité humaine, que l'on nous à loüé ne se fait considerer par aucune obligation, qui nous y engage, car ce n'est point un devoir de pieté, parceque ceux, que l'on ayme sur leur reputation, ne sont pas parens; ce n'est pas encore

un devoir de gratitude, puiſque l'on n'en a point reçeu de bienfait ; ce n'eſt point auſſi un retour raiſonnable de dilection qui nous y porte, car n'ayant pas ouy parler de nous, ils n'ont pas de l'amour pour nous comment eſt-ce donques, que la ſouveraine bonté de nôtre Dieu ne ſeroit pas un titre ſuffiſant, pour ſaiſir nôtre affection, ſingulierement, ſi l'on fait attention, qu'il eſt nôtre Pere, qu'il nous a fait de grands biens, & qu'il nous porte dans ſon cœur Sans doute, toutes ces choſes nous doivent porter, comme par une douce force à l'aymer de tout nôtre cœur ſelon cét ordre *diliges Deum ex toto corde.*

J'ayme à ce propos le Bien-heureux Cardinal Pierre Damien, lorſqu'il nous rend cecy familier, & ſenſible par l'exemple d'un grand Seigneur, qui a beaucoup de train, & une ſuite nombreuſe ; il a neanmoins la condeſcendance de vouloir loger dans la cabane d'un villageois, he ! que diroit-on ſi ce Payſan acceptoit cét honneur ; en ſe reſervant quelque coing de ſa chetive maiſon pour ſoy ou pour un de ſes amis ? ne l'accuſeroit-on pas de ſe reduire à l'impoſſibilité d'étre l'hôte de ce grand Seigneur. Celuy cy s'incommode en prenant logis dans une chaumine fort étroite, il auroit beſoin d'un Palais de grande étandue, cependant, on veut detourner à un autre uzage une partie de ce miſerable logement. C'eſt ce qui ne ſe peut. Or ce Cardinal applique cecy à mon ſujet. Dieu, dit-il, cét hôte adorable, veut loger dans nôtre cœur, & nous pretandons d'en reſerver une

partie,

partie, pour l'amour propre, une partie pour le monde, donnant le reſte à l'amour Divin. C'eſt une extravagance, car ou Dieu ne s'y établira point, ou il ſera reçeu ſeul, & ſans compagnon. *Magnus hoſpes in diverſorii tui auguſta quærit deſcendere, atque adeò vult ſolus, & ſine conſorte, habitare.* Opuſc. 12.

A cecy revient le ſentiment de ſaint Ambroiſe, car quand on luy demande pourquoy le Sauveur entrant deux fois dans le temple en chaſſe les Marchands, & les banquiers, il n'a autre reponce, ſinon que le fils de Dieu entroit, *quia ipſe volebat intrare*, il vouloit entrer, pour cela, il éloigne le traffic, ne pouvant ſouffrir dans ce lieu autre commerce, que l'adoration, & le culte religieux de ſon Pere, & de ſa Divinité. Or le temple c'eſt le cœur du Chrétien, ſi le ſaint amour y entre, qu'il y ſoit ſeul. L. 2. de Abel c. 4.

Cet illuſtre Archevéque appuye cecy par la conduite de Zachée qui n'eût pas plutôt l'honneur de recevoir le verbe incarné en ſa maiſon, qu'il en bannit l'avarice, & l'injuſtice, ſans quoi le Sauveur n'auroit point logé chez luy. *Excluſit, relegavit perfidiam, aliter non ingreditur Chriſtus*, Zachée êtoit un Publicain un Banquier, qui avoit eû grand attachement à l'or, & à l'argent, juſqnes à en amaſſer par des voyes defenduës, mais prenant party avecque Jeſus, & ouvrant ſon cœur à l'amour Divin, il en exile l'amour du bien, & fait reſtitution tres ample du mal acquis, randant quatre pour un. *Si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum*, encore paſſe-t'il plus avant en diſpenſant aux pauvres la moitie des biens qu'il

qu'il poſſedoit en bonne conſcience, tant il luy reſtoit peu d'affection & peu d'amour pour les richeſſes *aliter non ingreditur Chriſtus.*

C'eſt ainſi, que Zachée avoit bien penetré le ſecret, & le grand miſtere de l'amour ſacré, qui veut regner uniquement, & ſi ſouverainement, qu'il ne donne point de quartier au plus innocent, & au plus legitime amour, qui vive en terre, & qui eſt l'amour des proches parents, auquel il ſubſtitue une ſainte haine, qu'il étend mémes à l'amour de la propre ame, ſur peine de ne parvenir
Luc. 14. point à ſes bonnes graces. *Qui venit ad me, & non odit patrem ſuum & matrem ſuam, inſuper & animam ſuam non poteſt eſſe meus diſcipulus.* Comme ſi l'on diſoit, que pas un n'en pretende ignorance. Le cœur, qui veut étre à Dieu doit abſolument ſe debarraſſer de tout autre amour, ce qui fait dire à ſaint Auguſtin, que la premiere leçon que l'on enſeigne en l'ecôle de ce Divin amour, c'eſt d'apprendre à n'aymer point les creatures apres quoy on apprent à aymer le Createur. *Diſce non diligere, ut diſcas diligere.* Et la raiſon, qu'il en rend, c'eſt que quiconque aime quelque choſe avec Dieu, n'ayme pas aſſez Dieu à moins de garder la ſubordination, dont je
Sillion. parleray, *minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Non mon Dieu, qui partage ſon cœur avec les Creatures il ne vous ayme pas ſuffiſamment, ne vous aymant pas autant que vous étes aymable, puiſqu'étant la bonté unique, & ſouveraine, vous avez droit d'étre aymé Souverainement & uniquement. *Vnum*

quod

quodque ſicut eſt bonum, ſic eſt appetibile. D.Tho. cit.

Allons à la fin de ce diſcours par le troiſiéme motif, que nous avons de ſacrifier tout le cœur à l'amour divin, & qui ſe tire du troiſiéme mot de mon texte, *diliges Dominum Deum tuum.*

III. POINT.

Il faut aimer Dieu de tout le cœur, parce qu'il eſt tout à luy en qualité de Seigneur *diliges Dominum*; il le faut aimer de tout le cœur, parce qu'il eſt Dieu, *diliges Dominum Deum*, nous en avons touché les raiſons, il le faut encore aimer de tout le cœur, parce qu'il eſt tout à nous, *diliges Dominum Deum tuum*, c'eſt ce que nous allons reconnoître evidemment en finiſſant.

La morale eſt raviſſante, quand elle nous dit par la plume d'un grand homme de nôtre ſiecle, que ſi nous n'aimons pas Dieu uniquement, parce qu'il eſt Dieu & ſouverain Seigneur, nous le devons ainſi aimer, parce qu'il eſt tout à nous, & qu'il nous aime de tout ſon cœur, *ſi non amas Deum, quod ſuus ſit, ama quod tuus ſit.*

En effet, il eſt tout à nous, pour les creatures, elles ne ſe donnent pas toutes à nous ſuivant la belle reflexion de la devote Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Alençon, elles ſe menagẽt, & nous n'en joüiſſons que par parceles, nous ne reſpirons qu'une fort petite portion de l'air, nous ne poſſedons de la terre, que des chetifs indiviſibles, le pere ne communique pas tout ce qu'il eſt à ſon enfant

fant,ny l'amy à ſon amy;Dieu ſeul eſt un aimable prodigue, qui ſe donne tout ſans reſerve : ce qui juſtifie la morale que j'ay citée & qui admire en la bonté divine,qu'en obeiſſant à l'inclination, qu'elle a de ſe repandre en celuy à qui elle veut du bien, elle envoye dans le cœur qu'elle conſidere, ſon amour avec un train ſi magnifique qu'elle s'épuiſe abſolument,*bonitas*,dit-elle, *amiciſſima effundendi, ſacrum amorem expectorat, non nudum illum & pauperem, ſed cum ornatu & pompâ, omnia ſua eò mittit.* Imaginons-nous une perſonne qui change de logis,& qui envoye tout ce qu'elle a au lieu,ou elle va demeurer:c'eſt ainſi qu'en uſe l'amour celeſte, qui ſortant ſans ſortir de chez ſoy pour aler habiter dans un cœur, y tranſporte tout ce qui luy appartient, bonté,beauté, ſageſſe, puiſſance, ſainteté,& tous ſes attributs;ou repreſentons-nous un moribond,qui donne tout par teſtament,en vertu duquel,il ſe depoüille de tout ſon domaine, c'eſt là encore une naïve figure,de qui aime,& de qui meurt à ſoy méme, en faiſant par une eſpece de teſtament liberalité de tout ce qu'il poſſede, *amans moriens ſibi amor teſtamentum eſt amantis, res ſuas juxta amoris tradit.*

Nier. l.4.de art.vol. c.67.

ibid. c.61.

Or ſi ce caractere ne ſe reconnoit pas en tous les amours humains, il eclate pompeuſement en l'amour d'ivin.O Ciel ! quel ſujet d'extaſe!un rayon unique de ſes lumieres, un ſeul bienfait de ſes mains, nous eut été, une faveur & un preſent que nous n'aurions pas peu payer de tout nôtre amour, quelles meſures y aura-il doncques à prendre,en conſi-

derant

derant avec S.Pierre Chryſologue,que Dieu par une magnificence ſurprenante, a verſé en torrent ſa divinité dans nôtre humanité, *tota divinitatis unda, ſe noſtræ carnis velavit in vellere*, de ſorte qu'il eſt vray de dire, que l'homme en ſuite de cette faveur prodigieuſe, eſt bon, ſage, puiſſant, en un mot qu'il eſt Dieu dans l'expreſſion de David, *ego dixi dij eſtis*. Ser. 143

La Sainte Trinité n'a pas été plus menagere, le pere nous a donné ſon fils & avec luy tous ſes treſors, ſelon S. Paul, *cum illo omnia nobis donavit*. ad Rom 8

Pour le fils on a veu ſa liberalité en Croix, ou ſuivant la remarque de S. Bernard, nous pouvant racheter avec une ſeule goute de ſon precieux ſang, il l'a fait par une profuſion, qui a épuiſé toutes ſes veines, *cum poſſet guttâ, redemit undâ*, nôtre ſalut n'en demandoit pas tant, mais ce qui étoit ſuffiſant pour nous ſauver, ne ſatisfaiſoit pas ſon amour, *quod ſufficiebat redemptioni, non ſatis amori*, ainſi parle S. Chryſologue. ſer. 12. in cant. ſer. 122.

Il n'y a pas eu plus de reſerve au Saint Eſprit, puiſqu'il nous a gratifiez de ſon adorable perſonne, & de tous ſes dons, deſquels il a rempli l'Egliſe.

Enfin il faut avoüer avec S. Bernard, qu'un Dieu en trois perſonnes, s'eſt reduit à une impuiſſance de porter plus loin ſon inepuiſable magnificence, s'étant tout donné à l'homme, pour avoir tout le cœur de l'homme, *toto ſe, totum me comparavit*. Ie dois doncques tout mon cœur, tout mon amour, à qui m'a donné ep. 2. & de quarti debito.

né tout le ſien, oüy je le dois ainſi aimer, parce qu'il m'a ainſi aimé.

C'eſt pourquoy, ſi la qualité de maître & de Seigneur, ſi la qualité de Dieu ne me gagne pas la qualité d'amant, me doit emporter, *alter titulus amandi Dei, eſt eſſe amantem*, d'ou S. Jean conclud l'obligation indiſpanſable d'aimer, qui nous a prevenus en amour, *nos ergò diligamus Deum, quia prior dilexit nos*, & comme il nous a aimé de tout ſon cœur, il le faut aimer de tout le nôtre: car il y auroit de la dureté inſuportable d'en uſer autrement, *nimis durus eſt animus, qui ſi neſciebat dilectionem impendere, neſcit rependere.*

Nier. 4 de ador. c. 4.

1. ep. 4.

Aug. l. de catec. rud.

Cela étant inconteſtable, ſe peut-il que l'amour divin, qui ſeul eſt un amour veritable, ſoit ſeul à ne point joüir du privilege de l'amour, *amor Dei verus amor, & unus ſine privilegio amoris.* Quoy! l'amour eſt en poſſeſſion de ſe faire aimer de celuy qui en eſt l'objet, & l'on ravit ce droit au ſeul amour celeſte; non dit S. Bernard, non il n'en ira pas ainſi; nous aurons du retour envers nôtre Dieu, & s'il nous a aimé de tout ſon grand cœur, nous l'aimerons de tout nôtre petit cœur, detruiſant nos affections ſenſueles, rompant tout attachement au monde & aux choſes creées, autrement nous ſerions d'illuſtres ingrats, dignes de la colere de l'Ange vangeur, *ecce Angelus Dei, qui te ſecet medium, ſi alterum admiſeris amatorem*; c'eſt à dire ſi nous ne ſacrifiions pas tout nôtre cœur, à qui nous a gratifiez de tout le ſien.

Nier. 4. de art. vol. 66.

ſerm. Dom. 2. poſt epiphan.

Helas, quelque effort que nous puiſſions faire, quel rapport y aura-il de l'amour humain

main avec l'amour divin, ſaint Bernard comparant celuy là, avec celuy-cy, n'y trouve, que la proportion d'une petite Etoile avec le Soleil, & d'une goûte d'eau avec un grand fleuve, *cum ei donavero quidquid ſum, quidquid poſſum, nonne iſtud eſt, ſicut Stella ad Solem, ſicut gutta ad fluvium*; toutefois, ne perdons point courage, ſi nous n'allons point d'un pas égal au pas d'un Geant, & ſi nous n'avons pas un amour auſſi immenſe, que celuy de Dieu, nôtre diſgrace fait nôtre excuſe, nous aimons moins, parce que nous ſommes moindres. *Minùs diligit creatura, quia minor eſt*, nous avons donc lieu de nous conſoler de nôtre impuiſſance à aller de pair avec nôtre Créateur, pourveu que nous l'aimions de tout le cœur, puiſque épuiſant tout nôtre amour, nous faiſons à proportion autant que Dieu, & ce n'eſt pas nôtre faute, ſi nous ſommes vaincus, nôtre foibleſſe nous ſauve de blâme, & nous met à couvert de reproche. *Tamen ſi ex toto ſe diligit, nihil deeſt, ubi totum eſt, aliud non quærit, ubi totum impenditur*, ne partageons donc point nôtre cœur, & voilà Dieu parfaitement content; mais à moins de cela nous ne remplirions pas nôtre devoir. *Diliges dominum Deum tuum ex toto corde tuo.*

Serm. 4. de 4. deb.

Idem.

Voilà au reſte des motifs aſſez preſſants, & aſſez engageans, pour nous empêcher de faire la moindre diverſion de nôtre amour, & pour nous obliger à dire avec le Roy Prophete. *Quid mihi eſt in cœlo, & à te, quid volui ſuper terram?* L'on eſtime pluſieurs bagateles ſur la terre, l'on ſi lie d'affection,

pour moy, je n'ay, que rebut pour elles, l'on publie pluſieurs merveilles du Paradis, il eſt infiniment beau, & remply de charmantes delices, pour mon conte, je n'y prétens, d'y goûter, que l'amour de Dieu, n'ayant d'eſtime, & de paſſion, que pour luy.

Mais quoy, n'eſt-il permis d'aimer, que Dieu pour l'aimer de tout le cœur? & qu'eſt-ce que l'aimer de tout le cœur? les Saints Peres, & les Interpretes des Livres Sacrés, nous en éclairciront.

En premier lieu, qui aime Dieu de tout ſon cœur, il n'y donne point entrée au peché, les emportements de la colere en ſont bannis, la vaine gloire n'y a point d'acces, on en exile les plaiſirs criminels, l'Avarice n'y à point de lieu, l'Envie, la Mediſance, l'Ambition en ſont éloignées, parce que l'amour divin y regnant ſouverainement, on ny reſpire, que pureté, que douceur, qu'humilité, que charité du Prochain, que Sainteté, à quoy s'oppoſent les crimes, & les vices.

Secondement aimer Dieu de tout le cœur, c'eſt regler l'amour des parents, des amis, & des gens avec qui nôtre condition, & l'état de nôtre vie nous attache d'une affection particuliere, de ſorte que ſelon ſaint Auguſtin, l'amour d'un pere, d'un enfant, d'une épouſe, d'un amy, ne ſubſiſte dans nôtre cœur, que dependamment de l'amour divin, & qu'en qualité de ſujet, on ne l'y introduit, & l'on ne l'y ſouffre, que par l'ordre exprés de Dieu: c'eſt pourquoy l'on s'en defera dés qu'il ſe voudra eriger en Maître, on le traitera mêmes en Ennemy de l'amour de Dieu, d'abord qu'il

d'abord qu'il ſongera, ou à luy donner la loy, ou à partager ſon Empire. *Omnia quæ in hoc mundo ſunt diligenda, ut ſubjecta, ut famulantia, nec iſta propter ſe, ſed propter illum, & ſuper iſta illum diligas*, pour dire, qu'il faut aimer le Créateur par preferance à toutes les Créatures, ce qui étoit repreſenté dans les ornements miſterieux d'Aaron portant ſur ſa poitrine & ſur ſes épaules les noms des enfans d'Iſraël; mais l'on voyoit ſur ſon front le nom de Dieu, pour marquer, que la religion l'emportoit ſur la parentée, & que ſi l'on aime ceux qui nous touchent de ſang, ſi on porte avec chaleur leurs interêts, l'amour de Dieu eſt au deſſus, & regle tout en ſouverain, ſoit en commandant, ou en defendant ce qu'il trouve à propos, faiſant mourir les autres amours, s'ils ſont aſſés témeraires pour entreprendre ſur ſa Juriſdiction, où les laiſſant vivre, s'ils luy ſont ſoûmis par cette voye, il eſt conſideré preferablement à tout le reſte, & aimé de tout le cœur.

lib. de dilig. Deo.

Exo. 28.

Enfin aimer Dieu de tout le cœur, c'eſt obſerver la methode, que l'Apôtre preſcrivoit aux Corintiens en aimant ſans empreſſement, ceux avec qui nous avons liaiſon de ſang, d'amitié, de commerce, & d'interêt temporel, ou ſpirituel. Ainſi un mary ayme ſa femme ſans excez, preſque, comme ſi elle n'étoit pas ſon Epouſe, de même un homme qui achete du bien, il y doit avoir ſi peu d'attachement; qu'il ſemble ne le poſſeder point. *Qui habent uxores, tanquam non habentes ſint, & qui emunt, tanquam non poſſidentes*, en un mot, qui joüit des douceurs

1. Cor. 7.

du monde, il eſt averty par ſaint Paul de s'y ménager avec tant de reſerve, & d'en goûter ſi ſobrement le plaiſir, qu'il faſſe juger, à qui eſt ſpectateur, & témoin de ſa conduite, qu'il n'en goûte point du tout, *qui utuntur hoc mundo, tanquam non utuntur*, doncques aimer de cette ſorte les parents, les amis, les biens, les ſatisfactions de la vie, & y apporter ce temperament, & cette regle d'y enviſager plus l'ordre, & la volonté de Dieu, que le plaiſant, l'utile, & l'honnorable, cela ne choque point, cet amour dominant & incommunicable, que Dieu demande, parce que cela ne partage point le cœur, ſuivant ces mots de Guillaume de Paris. *Qui diligit, Deum & quæ honeſtè diligi poſſunt propter Deum diligit amorem non dividit, quia non niſi Deum diligit.*

Uzons en ainſi, mon cher Lecteur, n'aimõs, que Dieu, & que pour Dieu, & nous aimerons Dieu de tout nôtre cœur, ſelon ſon Ordõnance, *diliges dominum Deum tuum ex toto corde tuo*, mais pourquoy ne le ferions-nous pas? il eſt nôtre Souverain, ce beau Tribut de tout nôtre amour luy eſt dû, il eſt *Dieu*, c'eſt à dire aimable de toute l'étenduë de ce cœur, faiſons luy juſtice : il nous aime de tout ſon cœur, aimons le de tout le nôtre en imitant la ſainte Epouſe, lors que ſe voyant attaquée par l'amour de ſon Divin Epoux. *Ordinavit in me charitatem*, elle ne peut luy refuſer ſon cœur, en s'écriant, *dilectus meus mihi, & ego illi*, il eſt à moy, je ſuis a luy, il eſt tout à moy, je ſuis tout à luy. Diſons donc à ſon exemple, Dieu nous aime par bonté, aimons le par juſtice

Cant. 2.

ſtice ; & comme il nous aime de tout ſon cœur, aimons le de tout le nôtre : quand mêmes, il ne nous l'ordonneroit pas en nous diſant, *diliges dominum Deum tuum ex toto corde tuo*, puiſſions nous être conſtants, & immuables en cette ſainte reſolution. Ainſi ſoit-il.

SERMON

POUR LE DIX-HUITIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Quidam de Scribis dixerunt intrà, ſe hic blaſphemat, Matth. 9.

Quelques Scribes dirent en leur cœur, cét homme blaſpheme.

La malice, & l'injuſtice du Jugement témeraire.

POUR bien juger d'Autruy, il faut ſe dépoüiller de haine, & d'amour, parce que, ſi l'on eſt ſaiſi de l'une, où de l'autre de ces paſſions, il eſt ſeur, que l'on prononcera contre la juſtice, en condamnant, où en juſtifiant, ce qui ne le devroit point étre.

En effet, ces deux paſſions aveuglent les gens, en les empêchant de faire un juſte diſcernement des choſes, & de penétrer à fond les objets; car, ſi l'on aime quelqu'un, ſes plus petites actions ſe montrent grandes, les meſurant par l'amour, que l'on a, pour qui les à faites; au contraire, ſi l'on eſt frappé de

de haine, les plus loüables actions ne paſſeront en l'eſprit que pour communes, & mêmes aſſez ſouvent, l'on attribuera à vice, ce qui aura été l'ouvrage de la vertu.

Ce fût l'égarement, où tomberent les Phariſiens, ils étoient piquez d'une haine furieuſe contre Jeſus-Chriſt; ce fût aſſés, ils ont beau étre témoins du miracle operé en la gueriſon d'un malade deſeſperé, ils ne laiſſent point de ſe faire un ſcandale de l'abſolution, qu'il luy donne de ſes péchez; car, ils ne conſiderent point le miracle, qui ſoûtenoit fortement le pouvoir de pardonner, & accuſent de blaſpheme cette grace.

Voilà une conduite, dont il faut réconnoître l'injuſtice; mais auparavant randons nos reſpects à Marie.

AVE MARIA.

Il y a une infinité de gens, qui ſe piquent de ſageſſe, & qui en font leur grande vanité; mais, il y en a tres-peu qui s'appliquent, comme il ſeroit juſte, ſoit à meriter, ou à ſoûtenir le nom de ſage.

A la verité, ſi pour avoir droit de le porter, il faut étre revêtu des belles qualités, dont ſaint Jacques pare la ſageſſe, il faut demeurer d'accord, qu'il n'y en à gueres parmi les hommes, qui ayent droit d'y prétendre.

En effet, ſi ſelon cet Apôtre, la ſageſſe à pour ſon caractere la reſerve, la pudeur, la chaſteté. *Primùm pudica eſt*, l'impureté qui regne tiranniquement en tant de cœurs, ne l'y ſouffrira pas. En ſecond lieu, ſi ell'eſt inſeparable de la paix, & de la modeſtie. *Dein-* *tit. 3.*

de pacifica, modeſta, l'eſprit de diſſention, de hauteur, & de bravoure, ou d'inſolence, qui remplit le ſiecle l'en bannira. Troiſiémement, elle fait gloire d'étre docile, accommodante, & penchante à la miſericorde. *Suadibilis, plena miſericordia.* L'opiniâtreté, l'attachement au propre ſens, & la dureté inſenſible aux miſeres des malheureux, l'éloignent infiniment de pluſieurs, en qui ces choſes ſont ſi viſibles; d'autre part, ſi elle à encore pour appanage d'étre ſincere, ſans déguiſement, & de porter ſon cœur en ſes mains. *ſine ſimulatione.* L'artifice, l'impoſture, & l'hipocriſie, qui ſe ſont univerſalement emparé du monde, ne l'y laiſſeront pas faire grande habitude; enfin, ſi ell'eſt de ſerment à ne point juger témerairement du Prochain. *Non judicans,* étant bien informée de l'horrible facilité, avec quoy on cenſure les grands, & les petits, le ſacré, & le prophane, il y a grand ſujet de conclure qu'il y à bien peu de veritables ſages.

Or de tous ces deſordres humilians, qui nous enlevent la plus belle des loüanges, qui ſe tire de la ſageſſe, je n'attaque aujourd'huy, que le dernier à propos de nôtre Evangile, où le fils de Dieu voyant dans le cœur de quelques Docteurs, qu'il le jugeoient blaſphemateur ſur ce, qu'il avoit pardonné les péchez à un Paralitique, ils condamnent leur penſée de malice, & de témerité, *ut quid cogitatis malum in cordibus veſtris.*

Diviſio. J'ay donc deſſein de m'attacher en ce diſcours, à ceux qui tombent en pareille faute, & à leur reprocher trois choſes: le tort, qu'il

qu'ils font à Dieu, l'injure, que le Prochain en reçoit, & le mauvais office qu'ils se rendent à eux mêmes, c'est le partage de ce que j'ay à dire.

I. POINT.

La persuasion, où saint Dorotée écrit, qu'étoient les Anciens Peres, seroit bien étrange, si elle n'étoit pas bien fondée, & soûtenuë de fortes raisons; c'est quand ils enseignoient, que de tous les péchez, il n'y en avoit pas un, qui dépleut d'avantage à Dieu, & pour lequel il montra plus d'horreur, que du jugement téméraire, *nihil magis aversatur, & abominatur Deus, quàm proximum judicare*; à quoy ils ajoûtoient, que rien n'étoit capable de le mettre en plus grande colere, & de le pousser à la vengeance par la perte, & par la desolation totale, de qui s'en rendoit criminel de semblable faute. *Nihil ita provocat Deum ad iram, nihil ita hominem ad summum discrimen adducit.*

Or, il n'est pas malaisé d'en concevoir la raison, & il n'y à qu'a dire, que, qui juge témerairement il entreprend sur les drois de la Majesté Divine, parce qu'il n'appartient qu'a elle de juger des intentions; ainsi, que s'en expliqua le fils de Dieu, à sa grande servante sainte Catherine de Sienne en ces termes, *judicare intentiones, & mentes, hoc est absolutè tantum modo meum*, c'est à moy, luy dit il, c'est à moy uniquement à prononcer sur les desseins des hommes, & sur ce qui se passe dans leurs ames, & quiconque en ose *in dial. cap. 102.*

prendre

prendre la liberté, uſurpe par un attentat inſuportable, ma juriſdiction.

Il eſt encore marqué en la vie des Peres, que Dieu ſe plagnit un jour d'une pareille maniere, de cette entrepriſe, qu'il traitte de rebellion. *Homines*, dit-il, *mihi rebelles*, les hommes ſe ſont ſoulevez contre moy, en quoy, & comment ſouverain Seigneur du Ciel, & de la Terre? les Geants ſont-ils reſuſcitez, ſongent-il à rebâtir une ſeconde Tour, pour faire une eſpece d'inſulte au Ciel? point du tout, repond il; c'eſt que le jugement témeraire debordant ſur l'univers l'on y envahit ma Juriſdiction. *In meam Iuriſdictionem perditè involarunt.*

En effet, on pourroit dire, à qui ſe rend coupable de pareille uſurpation, ce que cét Hebreu diſoit à Moïſe. *Quis te conſtituit Iudicem*, depuis quel temps étes-vous revêtu d'autorité legitime? qui vous à erigé en Juge de vos égaux? cette conduite eſt blâmé par l'Ange de la Theologie fondé ſur cette maxime inconteſtable. *Par in parem non habet imperium*, un ſemblable n'a rien à voir ſur ſon ſemblable.

Exod. cap. 2.

Saint Paul condamne auſſi celuy, qui en uze autrement, en luy demandant en vertu de quoy, il fait le procés, à qui n'eſt point ſon ſujet. *Tu quis es, qui judicas alienum ſervum*? eſt-ce, qu'il n'a pas un maître, & un Seigneur, qui prendra connoiſſance des actions de ſon Vaſſal ſelon ſon interêt. *Domino ſuo ſtat, aut cadit.*

ad Rom. 14.

D'ailleurs ce maître, & ce Seigneur n'eſt autre, que Dieu, vous le bleſſez doncques en

en la prunele de ſes yeux, avec un peril évident de tomber en ſon indignation ; car, vous n'ignorez pas la grande jalouſie, qu'ont tous les Seigneurs particuliers de leur Juſtice, & avec quelle chaleur ils s'emportent contre tous ceux, qui veulent y faire quelque bréche ; Or de là concevez le zele, que Dieu à pour la ſienne, & de quels yeux il regarde les gens, qui par leurs jugements témeraires l'attaquent ſur ce point. *Nihil magis averſatur & abominatur Deus, quàm judicare proximum, nihil ità provocat ad iram.*

C'étoit ſans doûte la penſée de Job, lorſque ſe voyant inſulté par ſes amis, qui le jugeoient criminel de quelque grand péché, parce qu'ils ne ſe pouvoient point perſuader, qu'un innocent fût jamais réduit à la miſerable ſituation, où ils ſe conſideroient, dequoy Job leur fit cette plainte. *Quare me perſequimini, ſicut Deus?* Qu'eſt-cecy mes chers amis, en verité, vous ne gardez point de meſure, helas ! où en venez-vous ? quoy ! vous me condamnez ainſi cruelement ? je penſois, que c'étoit l'affaire de Dieu, & que c'étoit uniquement à luy de prononcer ſur ma vie ; toutefois la perſecution, que je ſouffre m'aprent, que vous en uſés en Dieu à mon égard. *Quare me perſequimini, ſicut Deus?* Ah ! ceſſez de grace, ceſſez d'entreprendre ſur les drois de mon Souverain. Profitons donc de cét avis, laiſſant à Dieu ce qui luy eſt propre, & ce qu'il s'eſt reſervé abſolument, *Judicare intentiones, & mentes, hoc abſolutè tantum modò meum.*

A ce propos je ſçay bon gré à ſaint Bernard

nard de la belle reflexion, qu'il fait ſur ce que le Sauveur publie, que ſon Pere luy à tranſporté tout le pouvoir de Juge, *omne Judicium dedit filio*, & qu'il ne s'en méle plus,
Jean. 5. *pater non Judicat quemquam*; car ce ſaint Abbé prent de là ocaſion de cenſurer les jugements, que nous faiſons du Prochain, & d'en decrier la témerité & l'inſolence, Ah ! comment à-t'on ſi peu de reſpect, que de toucher à ce, qui eſt acquis au Verbe Incarné, & de bleſſer un droit, pour lequel le Pere Eternel n'a
Ep. 41. pour ainſi parler, que deference. *Et ego mihi aſſumam, quod nec ipſe ſibi pater aſſumit*, n'eſt-ce pas arracher le Sceptre de la main du Sauveur, en s'attribuant ſon autorité; c'eſt là aux yeux de ſaint Chriſoſtome un deſſein
hom. 41. indigne de Pardon, & une violance puniſſa-
in Mat. ble du dernier des châtiments. *Noli tu dignitatem unigeniti temerario impetu rapere, illi tantummodo judicij ſedes conſervatur.*

Mais pour mieux réconnoître l'injuſtice du Jugement téméraire, & le tort, qu'il fait à Dieu, voici comme je raiſonne; pour bien juger, & pour porter un Arrêt équitable ſur un fait, il en faut étre parfaitement inſtruit; Or, quel moyen de penetrer dans les ſecrets du cœur humain, & de ſe faire jour à travers ſes plis, & réplis inacceſſibles même aux yeux des Anges, pour y découvrir la verité; d'autre part, ſuivant la remarque d'Origene, il y à grande diverſité entre les faits, qui frappent la vüe; quelques uns ſont mauvais; mais ils ont été commis ſans malice, tel eſt un homicide arrivé par cas fortuit: quelques autres ſont bons, mais on les a pratiquez avec

une

une intention gatée, comme seroit une aumône donnée par vanité : il y en à une troisiéme espece, où l'action & l'intention sont également criminelles ; donc Dieu seul peut prononcer sur ces differentes productions, puisque luy seul découvre la bonté, ou la corruption des intentions éclairant tout ce, qui se passe au fond du cœur, voici le texte de ce grand Docteur, *quia nosse corda Dei solius est, ipse solus secundùm veritatem potest judicare.* Origen. l. 2. in cap. 2. ad Rom.

C'est pourquoy l'homme est extrémement coupable en jugeant, sur ce qui paroît au dehors ; car, il agit sans connoissance de cause, puisque le cœur étant pour luy cet abime de tenebres, dont parle la Genese selon l'explication de la Glose, & que ses yeux s'arrétant à la superficie, il ne peut percer cette profonde nuit, visible au seul, qui sonde cet abime, & qui penetre, quelle intention regle l'action exterieure, & avec quel esprit on s'y porte, l'on se figure souvent que c'est par vengeance, ou par envie, ou par vanité, & par interêt, que l'on fait quelque chose, qu'il n'y à qu'hipocrisie en cette devotion, ou en ce zele pour le salut du Prochain ; qui l'a dit à ce témeraire, où l'a-t'il veu ? est-ce dans l'interieur impenetrable de celuy, qu'il blâme, *inscrutabile cor hominis*, prétent-il d'avoir part à l'Eloge de la Divinité, à qui est reservée la connoissance des secrets du cœur. *Divinitatis Elogium secreta cordis penitiùs intueri.* Helas ! l'on n'a que des yeux de hiboux, & des lumieres à demy aveugles, & l'on se flatte d'avoir la vüe aussi fine, que Dieu, ignore-t'on Ierem. 17. P. Nier.

t'on que le Créateur de ce cœur, l'a formé en labirinte inacceſſible à tout autre, qu'a luy, où plûtôt à la maniere du Saint des Saints du Temple, dont l'entrée eſt interdite à tous les hommes, & permiſe au ſeul grand Prêtre, c'eſt à dire, à l'homme Dieu. Voici comme Eunodius en parle, *ipſe Templi vice ſibi dadala proviſione formavit.*

inbened. Cerei c. 2.

D'Ici, on réconnoît, que ce fût une ridicule vanité au Roy Theodoric, d'écrire par la plume de ſon fameux Secretaire, que le cœur & la penſée de celuy, à qui étoit adreſſée ſa lettre luy ſeroit connû, *mens tua oculis noſtris patebit*, c'eſt un trait de Fanfaron, puiſqu'il s'attribuoit le privilege d'un Dieu, & c'eſt, d'où je continuë à convaincre l'Auteur d'un jugement témeraire, d'un attantat manifeſte ſur les droits divins, & à luy réprocher, qu'il augmante le nombre de ces inſolents, dont parle le grand Affricain en ces mots. *Furantur divinitatem, dùm furantur divinationem*, ils veulent donner dans les ſecrets du cœur en devinant, ce qu'ils n'y ſçauroient voir, & parce que cela n'apartient qu'a Dieu, ils s'erigent en divinités par un eſprit de Larron, ſacrilege, *furantur divinitatem.*

lib. 6. Ep. 9.

Apol. c. 22.

Cecy ſemble avoir du raport à ce, que le Sage aproprie à l'Envieux, qui à coûtume de juger avec temerité; car, il le nomme Devin, parce qu'il aſſure ce qu'il ne void point, comme s'il le voyoit. *In ſimilitudinem Arioli, & conjectoris affirmat, quod ignorat*; Apres quoy, je ne ſuis point ſurpris, que ces ſortes de Juges mettent Dieu en colere, en s'expoſant

Prov. 23

s'expoſant à en recevoir un ch timent digne de leur excés, ainſi que je l'ay déja remarqué, *Nihil ita Deum provocat ad Iram, nihil ita hominem adducit ad ſummum diſcrimen.*

Saint Jacques fortifie ceci par une autre reflexion en ſon Epiſtre Canonique, où il rend criminel de leze majeſté divine, celuy qui juge témerairement, parce qu'il offence la Loy, *Qui judicat fratrem, detrahit legi, & judicat legem* : cette Loy defend de pareils Jugements ; c'eſt pourquoy en la violant, il ſemble la deſaprouver comme mal établie, en quoy il ſe porte pour Juge de la Loy, & ſe conduit, comme s'il étoit ſon ſuperieur, juſques à la détruire autant qu'il le peut, par le mépris qu'il en fait. Or, par cette injurieuſe conduite, il en choque le Legiſlateur; *Vnus eſt Legiſlator, & judex, qui poteſt perdere, & liberare, tu autem quis es, qui judicas proximum* ? par ces paroles, eét Apôtre ſemble dire, pourquoy étes vous ſi hardi, que de toucher aux droits de vôtre Dieu, qui ſeul à la connoiſſance neceſſaire, & le pouvoir de punir les tranſgreſſeurs, & de recompenſer les obſervateurs des Loix qu'il a portées, de ſorte que vouloir partager cette Juriſdiction, c'eſt une audace digne de toute ſa colere, & de toute ſa vengeance. *Nihil ita Deum provocat ad iram.* cap. 4.

Obeïſſons donc à l'ordre, que Dieu donna à ſainte Catherine de Sienne, lorſqu'il dit aux hommes parlant à cette Sainte. Laiſſez-moy ce, qui eſt à moy, vous n'avez rien à pretendre à ma qualité de Iuge, ny au pouvoir de juger. *Iudicium mihi relinquatis, quia meum*

meum eſt & non veſtrum. Certes à moins d'en uſer ainſi, nous luy donnerons lieu de rénouveler la plainte, qu'il fit autrefois en vüe de qui avoit jugé témerairement d'autruy, en luy diſant les hommes m'ont dépoüillé de la qualité de Iuge, *tulerunt homines judicium meum.*

in vit. pp.

Tout au contraire faiſons une amande honnorable à Dieu de l'outrage, & de l'injure, dont nôtre témerité s'eſt renduë coupable par le paſſé. Apres quoy reconnoiſſons les maux, qu'en ſouffre nôtre Prochain; c'eſt la ſeconde partie de ce Diſcours.

II. POINT.

Le tort, que nous avons de nos freres dans le Iugement téméraire en eſt viſible en ce, que ne voyant pas leur cœur, & leur intentiõ, on ne peut, & on ne doit pas prononcer ſur la qualité de leur action en les traittant de bonnes, où de mauvaiſes, ce qui depend de la vüe, & du deſſein de qui en eſt l'Ouvrier. Si nous euſſions veu un des Anciens Peres illuſtre en ſainteté, entrer dans un lieu de débauche publique, nous aurions d'abord jugé, qu'il y aloit pour y prendre un mauvais plaiſir, & toutefois il ne s'y portoit, que pour en tirer, comme il fit, une Parente proſtituée, c'eſt pourquoy, qui en fût demeuré à ce dehors apparamment criminel, il auroit condamné ce ſaint homme de peché, pendant que ſon intention interieure le juſtifioit devant Dieu, ainſi il auroit cruellement offencé ſa probité par une témerité à blâmer, ce qui étoit loüable.

Aſſuerus

Assuerus voit Aman, qui s'étoit jetté sur le lit d'Hester, & juge que c'étoit pour faire violance à la pudicité de son Epouse, *etiam me præsente vult opprimere Reginam*; Neanmoins Aman n'avoit pas cette pensée, il prétendoit seulemẽt par cette posture humiliante d'adoucir la colere de cette Princesse, qui le vouloit perdre, & de l'obliger à demander sa grace au Roy, donc Assuerus faisoit tort à son Ancien Favory, en croyant qu'il attentoit à l'honneur d'Hester. *Hester. c. 7.*

Dans le premier Livre des Rois. Heli grand Prêtre, fait un outrage de cette nature, bien qu'en different sujet, ce fût à l'égard d'une Dame de grande pieté : il apperçoit, qu'elle remuë les levres dans le Temple, sans oüir ce qu'elle disoit a Dieu en son Oraison, & sans autre ceremonie, il l'aborde & l'acuse d'Ivrognerie, *æstimavit eam Heli temulentam*; c'étoit pourtant une femme fort sobre, & qui craignoit Dieu souverainement, appliquée pour lors à la Priere avec grande ferveur. Voilà un jugement bien injuste, & bien desobligeant pour une personne aussi vertueuse que celle-la.

Que diray-je des Maltois? ils furent aussi injurieux à saint Paul. Un Vipere s'attrache aux doigs de ce grand Apôtre en l'Isle de Malte, où un naufrage l'avoit jetté, d'abord les Habitans voyant le Vipere pendu à sa main s'écrierent. O le voleur ! ô l'assassin, & le scelerat la Mer la épargné; mais la vengeance des Dieux attandoit ce brigand sur la Terre pour le sacrifier à sa Justice. *Vtique homicida est, qui cum evaserit de mari, ultio non* *Act. 28.*

finit cum Vipere. Cependant saint Paul ayant sécoüé sa main, & jetté le Vipere dans le feu, sans en avoir receu aucun dommage, les Maltois réconnurent leur témerité a juger de ce Saint, & changeant d'esprit & de ton, ils le regarderent, & publierent comme une divinité, *illis videntibus nihil in eo mali fieri, conversi sunt & dicebant esse Deum*; Enquoy il se voit qu'eux mêmes furent convaincus de leur injustice envers un homme miraculeux, tant il y a peu de raison, & d'équité de juger sur ce qui frappe les yeux, puisque le blâme, où la loüange des actions depend de l'intention cachée & invisible, avec laquelle elles sont faites.

Ajoûtons à cela, la difficulté qu'il y a de ne se point méprendre, parce que la vertu est logé dans un indivisible, & au milieu de deux vices, dont elle est également voisine. Voisinage, qui dans l'opinion de saint Gregoire de Nazianze rend mal aisé le juste discernement des actions exterieures, *Difficile est Iudicium, vel ex vitiorum cum virtute confinio.*

Or. pro S. Basilio.

En effet l'on estime souvent forts, & vaillans des gens téméraires, l'on appelle les Timides, des hommes sages & prudents. Combien de fois a-t'on fait passer un Avare pour Econome, & pour ménager, & l'emporté pour zelé? C'est-ce qui prouve, qu'il est tres-difficile de rencontrer cét indivisible & ce milieu, où la morale a placé la vertu, l'établissant entre deux vices; car, comme lors qu'il s'agit de peser quelque chose dans une Balance, celle cy s'abaisse, ou s'éleve par l'un ou par l'autre de ses côtes, & trouve avec

quo

que peine ſa conſiſtance dans le point de l'Equilibre ; de même en arrive-t'il au poids, & en l'eſtime de la vertu, & il eſt rare d'en porter jugement ſans tomber dans l'excés où dans le defaut, & ſans ſe tromper, parce qu'il y a tant de reſſemblance entre quelques vertus & quelques vices, par exemple entre la liberalité & la prodigalité, entre la prudence & la timidité, que c'eſt une affaire de les bien diſtinguer ; c'eſt peut-étre pour nous en inſtruire, que le Sauveur ne trouve pas bon, que dans la Parabole, les Domeſtiques arrachent l'Yvroie, tandis qu'elle étoit en herbe, parce qu'en cet état, elle avoit tant de rapport avec le froment, que l'on auroit pû arracher le bon bled, en penſant d'arracher le mauvais grain.

Il n'eſt pas juſques aux Saints, qui ne ſoient tombez quelque fois en de pareilles fautes contre le Prochain, lors qu'ils ſe ſont fiés à leurs yeux pour en juger ; témoin ſaint Ephrem ; car ayans apris mille merveilles de ſaint Baſile, & mêmes ayant eû révelation de ſa Sainteté éminante par la vüe d'une Colomne de feu, dont l'extremité touchoit le Ciel, & par une voix qui luy aprit, que c'étoit là la figure des ſublimes vertus du grand Baſile. *Columna, quam vidiſti, magnus Baſilius eſt*, enſuite dis-je de cette viſion, & de cette reputation extraordinaire, ſaint Ephrem eût la curioſité d'aller voir cét illuſtre Prélat dans la Ville de Ceſarée, il y arriva le jour des Rois, & étant entré dans l'Egliſe Cathedrale, il y aperçeut ſaint Baſile vétu pompeuſement de ſes habits de Ceremonie, au millieu

de ſon Clergé en beaux Surplis. A ce ſpectacle il dit à ſon compagnon. Voilà nos pas bien perdus, & ma viſion n'a été qu'une illuſion, & une belle chimere, car qu'elle apparance, que je n'aye point été trompé. Quoy, nous avons porté le poids du joûr, & de la Croix en toutes ſes dimenſions, nous n'avons point fait de fortune conſiderable en matiere de vertu, & cét homme cy avec tout cét éclat & ce brillant équipage eſt une colomne de feu en ſainteté, à la verité, cela me paſſe. Saint Ephrem en étoit à ces termes de ſurpriſe, lorſque Dieu fit connoître à ſaint Baſile l'étonnement, de ce ſien celebre ſerviteur. Saint Baſile ſans perdre un moment, envoye ſon Archidiacre prier ſaint Epherien de monter au chœur, l'Archidiacre execute ſa commiſſion; mais ſaint Ephren s'excuſa, & ne voulut point aller, ou on l'invitoit, en diſant, aſſurement l'on ſe méprent, car je ſuis un pauvre étranger. L'Archidiacre revient à ſaint Baſile & luy apprent ce qui s'eſt paſſé. Or en attandant cette reponce, le ſaint Evéque liſoit publiquement l'Ecriture ſainte, & ſaint Ephrem voyoit une langue de feu, qui parloit par la bouche de Baſile; enfin apres cette lecture, l'Archidiacre eſt envoyé une ſeconde fois chargé de parler à ſaint Ephrem en cette ſorte. Monſieur Ephrem prenez la peine de monter au Chœur. Icy cét Abbé ravi de ſe voir appellé de ſon nom, par celuy dont il n'étoit point connu, & de cé qui étoit arrivé entre luy, & le ſaint Prelat, ploya le genoux & apres avoir humblement demandé pardon à Dieu de ſon jugement temeraire, il s'écria en verité, Baſile

eſt

eſt un grand Saint, & je ne puis plus douter de la verité de ma viſion, car il eſt effectivement une colomne de feu, & le ſaint Eſprit parle par ſon organe. C'eſt ainſi, que Saint Ephrem tacha de ſatisfaire à cét incomparable Evêque, & de reparer le tort, qu'il luy avoit fait; faute d'avoir ſçeu, que l'humilité peut-être plus conſiderable ſous le Camail, & ſous le Rochet d'un Prelat, que ſous le ſac, & le capuchon d'un Solitaire.

De cette avanture l'on peut remarquer, que ce fût le voiſinage, ou plutôt la reſſemblance entre la Majeſté, & la pompe des ornements ſacrez avec la vanité, & l'orgueil du luxe ſeculier, qui trompa ſaint Ephrem, & qui le porta à juger temerairement du prochain. *Difficile eſt judicium, vel ex confinio vitiorum cum virtutibus.*

Il eſt vray, que la grande ſource de ſemblables jugemens n'eſt point tant l'ignorance de l'interieur des hommes, ny la reſſemblance du vice, & de la vertu, que la paſſion & la volonté mal reglée du Juge, ſuivant ce principe de ſaint Gregoire de Nazianze *ex alienis affectibus æſtimamur* l'on nous meſure par la bonne, ou par la mauvaiſe volonté, que l'on a pour nous. Or juger par volonté, c'eſt Juger des couleurs en aveugle, & s'égarer avec ſa paſſion, parceque cette preoccupation ne conſulte pas la raiſon, & la Juſtice n'écoutant, que l'inclination, & la vanité, qui humilie ordinairement le prochain dans les eſprits, & qui le cenſure.

Combien de fois nôtre experience a-t'elle deu faire reconnoître, que nôtre voiſin

n'eſt chargé d'autre reproche, que de celuy, que nôtre averſion à pour luy, ou que nôtre envie luy impoſe, & avouer que l'amour, &la haine diſpancent préque toutes les loüanges,& tous les blames; car ſi l'on ayme quelqu'un, ſes plus legeres actiõs paroiſſent merveilleuſes, que ſi elles ſont reprehenſibles, l'on a l'art d'y trouver matiere non ſeulement d'excuſe; mais encore de quelque loüange; s'il y a de la vengeance, l'on n'y verra, que generoſité; s'il y a de la temerité, l'on ny verra, que courage, & qu'une hardieſſe heroïque, &c. au contraire, ſi l'on eſt ſaiſi de haine, ou de jalouſie, quand on feroit des miracles, on n'eſt regardé, que comme un homme ordinaire, & quand on feroit du bien, la liberalité paſſera pour vanité; ſi l'on eſt humble, & modeſte, on traite cela de baſſeſſe de cœur, ſi l'on pardonne en Chrétien, on en parle comme d'une lacheté, &c. d'où il eſt conſtant, que le mépris, & l'eſtime ſont l'effet des paſſions differantes; & que ce n'eſt point la qualité des objets, qui regle les jugements, que l'on en fait, c'eſt la diſpoſition de qui les enviſage *non quid videas, ſed quemadmodum refert.* Si l'on regarde d'un œil de bien veillance, l'on ny voit que grandeur d'ame, quelque petiteſſe, qui y ſoit: ſi l'on regarde d'un œil ennemy tout y ſera bas quelque excellence qui s'y produiſe, parceque la paſſion defigure les objets & en noircit le merite. C'eſt pourquoy, comme toutes les choſes agreables, & aymées plaiſent, & ſont beaucoup eſtimées, toutes celles qui choquent l'inclination, ſont mepriſées & reprouvées *omnia ingrata videntur obſcura,*

Senec. Ep. 71.

Caſſiod. 3. ep. 5.

obscura, sic dilecta præclara sunt ; en cette disposition d'esprit on ne peut qu'en juger temerairement, & avec une injustice qui offence visiblement le prochain.

Le grand secret, pour ne s'en randre pas criminel, ce seroit de considerer l'action sur laquelle on prononce, dans l'abstraction, & hors du sujet pour lequel l'on à, ou attachement, ou aversion, sans quoy ce que l'on estimera dans une personne, agreable, prudence, bon sens, & equité, paroîtra dans celle, qui deplait extravagance, & violence, mais parque l'on n'use pas de cette precaution, la passion impose, & etourdit la raison, l'on juge mal à propos, & avec grande injustice par la regle de Cassiodore, qui ne trouve point d'équité, ou il n'y a pas une exacte information, sans laquelle le criminel a lieu de dire, qu'on luy fait tort, *quidquid non discutitur, justitia non probatur, reus qui dicitur, & probetur.* ex ep. 24

C'est dont Dieu nous a voulu donner luy même un exemple dans sa conduite contre les Sodomites, lorsqu'il dit, je me porteray sur les lieux pour voir si ce que l'on dit d'eux, est veritable. *Descendam* dit-il, *& videbo nunc clamorem, qui venit ad me, opere compleverint an non, ut sciam ?* l'on m'a dit mille maux de ces gens là, toutefois, je ne m'en veux fier, qu'à mes propres yeux, car je veux sçavoir, si les crimes, dont le bruit court sont veritables, ou supposez, qu'est cecy, demande saint Gregoire ? Est ce, que Dieu ne fût pas déja bien instruit du fait ? il l'étoit parfaitement repond t'il, mais il nous vouloit apprendre à ne point precipiter nos jugements, & à ne point con- Genes 18

damner legerement le prochain ſur ce dont on l'accuſe. *Ecce malum, quaſi cum difficultate Deus credit, ut nobis daret exemplum.*

L.7.Mor c.4.

Profitons doncques de ce Divinexemple & ne jugeons jamais temerairement de nous freres quelque preſomption raiſonnable, qui paroiſſe, & quelque rapport, que nous en faſſe la vie paſſée des intereſſez. Simon le Phariſien eſtime Madelaine une infame Pechereſſe, ſur ſon ancien libertinage, *quia*, diſoit-il, *Peccatrix eſt*, & elle ne l'étoit plus, c'étoit la méme Madelaine, & ce n'étoit plus la même Madelaine, ainſi parle agreablement S. Chriſologue. *Erat eadem, ſed altera, erat altera, ſed eadem ipſa.*

Chriſol. ſerm.74

Encore n'eſt ce pas la tout ce que j'ay à reprocher au jugement temeraire, car s'il choque les interets de Dieu, s'il deſole ceux du prochain, il n'eſt pas moins prejudiciable aux nôtres. C'eſt la derniere reflexion, que je me ſuis engagé de faire en finiſſant ce diſcours.

III. POINT.

Qui juge avec temerité de ſes freres ſe fait un prejudice bien conſiderable; car premierement il ſe detruit en l'eſprit des gens de bien, perſuadez avec Ariſtote, que chacun meſure ſes voiſins par ſoy méme *qualis quiſque eſt, tales, & alios putet*, c'eſt pour cela, que l'Eccleſiaſte defend à l'homme de bon ſens d'avoir commerce avec un fol, parce que cét extravagant le croira ſemblable à luy. *Cum ipſe inſipiens ſit, omnes ſtultos æſtimat.* Ainſi un impudique a peine de croire, qu'il y ait des ames chaſtes, ainſi une galante juge que les autres

c.10.

femmes

femmes ſont des coquettes, & des fripones comme elle, & l'on peut dire en general que, comme un appetit malade ne rencontre point de mets, qui ne luy ſemble de mauvais gout, comme un verre verd colore de verd juſques aux rayons du Soleil, de même une conſcience gatée penſe que tout eſt corrompu, jugeant de l'état d'autruy par le ſien. *Qualis unuſquiſque eſt, tales, & alios putat.*

Cela ſuppoſé. Qui ne conçoit le tort, que ſe fait celuy, qui juge mal du prochain ſingulierement en decouvrant ſa penſée, puiſque comme chacun juge par ſoy même, il fait voir qu'il eſt tel à peu prés qu'il depeint les autres auſſi eſt-ce peut-étre ce que nous veut faire comprendre l'Eccleſiaſtique lorſqu'il dit que l'inſenſé porte ſon cœur en la main gauche, interpretant tout en mauvaiſe part, & ſe perſuadant, que tout eſt deſtitué de bon ſens, & de vertu, parce qu'il eſt en cét état luy même, mais au contraire le Sage porte ſon cœur en la main droite. *Cor ſapientis in dextera ejus*, expliquant tout en bien, parce qu'étant bon, il ſe figure, que ſes freres ſont ſemblables à luy, & qu'ils s'ont autant éloignez du vice, qu'ils ont autant de penchant à la vertu, qu'il en ſent en ſon ame ſuivant cette maxime de ſaint Gregoire de Nazianze. *Non facile de alio ſuſpicatur malum, qui non facile ad malum impellitur.* Or. 9. D'où jé conclus, que tout ainſi, que l'homme de probité eſtime innocent, & vertueux ſon voiſin, & qu'il en juge favorablement, de méme qui en prent une penſée deſavantageuſe ſur quelque apparance de mal, ou qui donne un mauvais tour aux bonnes actions, il decouvre

couvre ſa propre malice, comme la remarqué ſaint Gregoire de Niſſe. *Malus celerrime adducitur, ut virum bonum condemnet.*

Au reſte en uſer de la ſorte, c'eſt imiter le Diable, qui étant remply d'ambition ſe perſuadoit, que le Sauveur en pouvoit bien étre tenté, & dans ce ſentiment, il luy promit tous les ſceptres de l'univers, & toutes les Couronnes, dont il luy donna la veuë, comme diſant en luy méme, j'ay ſouhaité & pretandu d'étre égal à Dieu, cét homme cy pourroit bien ſe piquer de Royauté, le croyant ſuſceptible de la paſſion, dont il étoit malade; mais n'eſt ce pas là l'original, que copient fidellement les ſcelerats, qui eſtiment, que les gens, avec qui ils vivent, trempent dans les deſordres, ou ils ſont embarquez, pendant, que les vertueux prenent plutôt le party d'étre ſurpris, & trompez, que de juger avec temerité des deſſeins d'autruy, qu'ils croyent n'avoir pas plus de malice qu'eux, c'eſt ce qu'en écrit S. Gregoire de Nazianze. *Minimè is ſuſpicatur malitiam, qui à malitia liber eſt*, d'ou il reſulte, que qui juge mal d'un autre, il merite qu'on luy applique ce texte ſacré. *Qui alium judicas, nonne te ipſum condemnas?* Vous étes criminel des fautes, dont vous accuſez vôtre prochain.

Or. 1. in Iulian.

ad Rom. 2.

Allons plus avant, car en ſecond lieu, outre la perte de la reputation celuy qui juge temerairement, s'expoſe, & ſe precipite a bien de crimes, parce que Dieu permet tres ſouvent, qu'il tombe dans les pechez dont-il a chargé ſon voiſin temoin l'Abbé macates, qui au rapport de Caſſien, ayant jugé mal à propos

L. 5. inſtit. renunt. c. 30.

de

de ſes freres en trois choſes, ſouffrit l'humiliatiõ deuë à ſa temerité, commettant les trois fautes, dont il les avoit ſoupçonnez, ce que juſtifie S. Vincent Ferrier enſeignant, que c'eſt la punition ordinaire de qui juge legerement. *Si non vis corruere, noli judicare communiter enim Deus permittit cadere in illum defectum.* Tr. de vit. Spirit. c. 8.

Or ſi quelqu'un deſire d'être informé, comment cela arrive, il n'a qu'à conſulter ſaint Dorotée, & il en apprendra, que Dieu retire ſon ſecours, & ſes graces actuelles, ſans leſquelles, on ne demeure pas long-temps dans l'innocence. *Nihil ita denudat, & ſpoliat à præſidio, quàm proximum judicare.* Ce grand Maître de la vie Spirituelle va encore plus avant, car il ſemble paſſer de la perte de la grace juſques à la peine du crime, que l'on impute à autruy, écrivant que juger temerairement, c'eſt ſe condamner au ſupplice, qui eſt deſtiné à l'excez, qu'on attribue à ſon frere on le blame d'adultere, on ſera puny de la peine des adulteres, Dieu ſe reglant par le jugement, que l'on en fait, & la raiſon eſt, que la faute n'eſt pas moins conſiderable, que le peché, que l'on reproche à autruy *eadem enim agis, quæ judicas*, d'icy l'on eſt convaincu du tort, que l'on ſe fait en ne veillant pas ſur la facilité à juger hardiment. C'eſt à dire qu'ayant bleſſé les interets de Dieu, & du Prochain on ruine encore les ſiens. Voilà ce que j'avois propoſé de montrer en ce diſcours. ad Rom. 8.

Il ne me reſte plus, qu'à tirer avantage de ces lumieres, que Dieu nous à donnez ſur ce point ſi important à la gloire de Dieu, au bien

bien du prochain, & à nôtre salut. Pour cela il faut suivre le conseil de saint Bernard, quand il nous prie de n'étre ny curieux à decouvrir ce qui se passe chez nos voisins, ny téméraires à prononcer sur leur conduite, excusons, dit-il l'intention, si l'action est mauvaise de soy, attribuant la faute à l'ignorance, ou à la fragilité humaine, & si le mal est si évident, qu'il ne souffre, ny excuse, ny dissimulation; accusons-en la violance de la tentation en nous representant, que peut-étre aurions nous failli plus lourdement, si nous en eussions été attaqués. *Noli esse conversationis alienæ curiosus explorator aut temerarius Iudex, excusa intentionem, si opus non potes, puta casum, puta subreptionem.*

Serm. 4. in cant.

Le second remede du Jugement téméraire; c'est de faire reflexion sur nos propres defauts, & de nous dire, peut-étre sommes nous en pire situation d'ame devant Dieu, ajoûtant que si nous ne sommes pas en pareil, ou en plus grand desordre; nous y pouvons étre precipitez; & que si nôtre Prochain a peché aujourd'huy? Helas! nous pécherons peut-étre demain, d'ailleurs il se relevera de sa cheute, & en fera Penitence; & il se peut, que nous demeurions opiniâtrement en nôtre mauvais état; Par cette voye, nous éviterons l'égarement de ces impitoïables censeurs, qui ayant les yeux éternelement ouverts sur les foiblesses & imperfections de leurs freres, les ont éternelement fermez à leurs propres manquements.

En troisiéme lieu, c'est un beau, & un grand secret de bannir l'envie, & la haine de nos

cœurs;

cœurs; car, ce ſont ordinairement les funeſtes ſources des Jugemens témeraires, ſingulierement ſi l'on, ſubſtitué en leur place la charité, qui juge de tout favorablement.

Enfin la conſideration de nos interêts, eſt un puiſſant motif pour nous debarraſſer du mal, dont-il s'agit; car il eſt de foy, que nous ſerons traittés avec la douceur, ou avec la rigueur, que nous aurons pratiquée à l'égard du Prochain, puiſque le fils de Dieu s'eſt engagé d'en uſer ainſi, & d'étre ſeveres envers les ſeveres, comme de faire grace, à qui l'aura faite. Ce que l'Illuſtre Baronius approuve de l'exemple d'un Religieux, dont la vie avoit été aſſés lâche en la Diſcipline de ſon état, du moins en apparance: celuy-cy fût reduit à l'extrémité, & ſon Superieur le voyant en grand répos d'eſprit, & ſans l'apprehenſion que ſes negligences paſſées ſembloient luy devoir inſpirer, il luy dit? qu'eſt-cecy, mon cher frere? eſt-ce que vous ne redoutez point les Jugements de Dieu? Certes nous ſommes ſurpris de ce que n'ayant pas vêcu avec grande ferveur au ſervice Divin, vous témoignez tant de ſureté d'ame en mourant. Aquoy le Moribond repondit froidement, qu'il n'avoit rien à craindre, parce que n'ayant jamais mal jugé de ſes freres, l'Evangile luz promettoit qu'il ne ſeroit point jugé rigoureuſement. *Nolite judicare, & non judicabimini*; A quoy il ajoûta, que ſon bon Ange luy avoit apporté un caïer, où étoient écrits ſes pechez, mais luy ayant oppoſé, que puiſqu'il n'avoit point jugé, il ne devoit point étre jugé ſuivant la parole du Sauveur; l'Ange dechira le cayer,

Apres

Apres quoy ce Religieux mourut en grande paix.

O l'heureuſe mort ! ô la belle politique, pour ſe dérober au Jugement épouvantable du Souverain des Juges ? ô qu'ell'eſt digne d'étre imitée cette aimable politique. Faiſons en nôtre pratique, ne jugeons point, & nous ne ſerons point jugés. Ainſi ſoit-il.

SERMON

SERMON

POUR LE DIX-NEUVIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Amice quomodo huc intrasti non habens veſtem Nuptialem ? Math. c. 22.

Mon amy, comment étes-vous entré en ce lieu, ſans avoir la Robe Nuptiale ?

Malheur de l'Etat, où le peché reduit l'Homme.

IE ne m'étonne point, que le Pere du Prodigue, voulant faire un feſtin, & traitter ſplendidement ſon fils révenu de ſes débauches ; Ordonne à ſes Domeſtiques de le révetir de la plus belle Robe, qui fut dans le logis, *proferte ſtolam primam.*

C'eſt dis-je, dont je ne ſuis point ſurpris, parce que ce feſtin étoit une Image du feſtin du Ciel, où le Pécheur figuré par le Prodigue ne doit point ſe preſenter, qu'avec la grace marquée par la belle Robe, dont on couvrit le même Prodigue. Luc. 14.

Auſſi voyons nous dans l'Evangile de ce jour avec quel rébut l'on traitte cet indiſcret, qui

qui a eu la témerité d'entrer en la ſale du feſtin des Nopces ſans l'habit propre à pareille feſte, helas! on l'en chaſſe honteuſement, & apres qu'on luy á lié les mains & les pieds, on le jette dans les horribles Tenebres de l'Enfer, pour y gemir toute l'Eternité dans de cruelles l'armes, & dans un furieux grincement de dents: *ibi erit fletus; & ſtridor dentium.*

Or, en vuë de cette avanture; j'ay deſſein de montrer, combien le peché eſt à aprehender; puiſqu'il nous dépoüille de la grace, & de cette Robe Nuptiale; mais pour le bien concevoir, récourons au ſecours de la Mere du Sauveur.

AVE MARIA.

J'éſtime beaucoup la penſée d'un Philoſophe Chrétien, qui a écrit, que la connoiſſance du peché & la vüe de ſa malignité, éroit un prognoſtic aſſuré de la converſion du pecheur, & le commencement de ſon ſalut. *Initium ſalutis, peccati notitia.*

En effet, je ſuis perſuadé, que pour détruire le peché, & pour renverſer ſa tirannie, il ne faudroit que faire le juſte Portrait de ſa malice, viſible en ce qu'il opere dans les ames; c'eſt à dire, dans les funeſtes diſgraces, où il les précipite.

Voyés, dit ſaint Ciprien écrivant à Donat, voyés l'Ocean plus formidable par les Pirates, que par les Tempêtes, enviſagés les chemins aſſiegés de voleurs & d'aſſaſſins, conſiderés les Republiques déchirées en partis, & en

en factions ſanglantes, les Royaumes détruits par le feu, & par le fer : enfin toute la Terre remplie de toutes ſortes de maux, ce ſont là, dit ce ſaint, ce ſont là les effets du peché. *Omnium cauſa, peccatum*, c'eſt ce qu'il avoit apris du Sage, qui l'enſeigne en ces mots. *Miſeros facit populos peccatum.* Pr. 14.

Contez, ſi vous le pouvez, contez toutes les maladies, qui nous deſolent ; les fiévres brulantes, les furieuſes coliques, les migraines aſſaſſinantes, les calculs enragez, les goûtes, les phtiſies, les hidropiſies, & tout ce qui perſecute impitoïablement nos vies, & dites avec le Roy Prophete. *Non eſt ſanitas in carne mea à facie peccatorum* ; Voilà l'ouvrage du peché. Pſa 37.

Enfin, ſi l'Hiſtoire Sacrée, & Prophane nous parle en toutes ſes pages de peſte, de guerre, de famine, ces fleaux épouvantables du genre humain, Si elle nous montre des Villes en feu & en cendre, des Armées prodigieuſes égorgées dans une nuit, des mondes noyez ſous des deluges : n'accuſons avec le même David de ces lamantables dégats, que le peché. *Perierunt propter iniquitatem ſuam* : Enfin faiſons le avec l'Apôtre criminel de la mort de tous les hommes, *mors in omnes pertranſiit per peccatum.* Pſ 72. ad Rom. 5.

Mais apres tout, je ne trouve point le peché plus malfaiſant, que lors qu'ils nous depoüille de la Robe Nuptiale, qui eſt la grace, & qu'il nous fait enſuite honteuſement chaſſer du feſtin de l'Evangile, avec ce reproche. *Quare huc introſti non habens veſtem nuptialem ?*

Diviſi. Vous entrerez ſans doûte dans mon ſens, apres que je vous auray fait le Tableau du bonheur, dont le peché nous prive, & du malheur, où il nous engage; c'eſt le partage de ce Diſcours.

I. POINT.

Pour étre convaincu du bien-heureux état, dont le peché nous tire en nous enlevant la Robe Nuptiale, il ne faut que concevoir ce que c'eſt, que la grace, & ce qu'elle opere en nous, & de nous.

Or, pour tout dire en peu de paroles, je n'ay, qu'a vous la repreſenter, par le Caractere qu'en a fait le ſaint Eſprit, par la plume de ſaint Pierre dans ſa ſeconde Canonique en ces mots? *Maxima & pretioſa nobis promiſſa donavit*, Dieu, dit-il, qui nous avoit promis de grandes choſes, en nous faiſant eſperer des preſens fort prétieux, a degagé ſa parole, en nous faiſant riches par l'execution de ſes promeſſes. Voilà qui eſt magnifique en general, mais en détail & dans le particulier, en quoy a-t'il fait éclater ſa liberalité, le voici, *ut per hoc efficiamini divinæ conſortes naturæ*, où ſelon la Gloſe, *divinæ participes naturæ*; c'eſt à dire, que Dieu nous a donné ſa grace, qui eſt une participation de la nature divine, par conſequent il nous a faits ſes enfans, & des petits Dieux: cecy à beſoin d'un peu plus d'étenduë, & de plus de lumiere, pour étre veu en ſon beau jour: empruntons là des Peres, & des Theologiens.

cap. 1.

Ioan. cap. 1. Saint Auguſtin écrivant ſur ce texte, *de-*

dit

dit eis poteſtatem filios Dei fieri, nous invite à faire reflexion ſur la liberalité de Dieu, qui nous met en main le pouvoir de nous eriger en ſes enfans, vous n'étes pas, nous dit-il, nez enfans de Dieu, il ne tient toutefois qu'a vous de vous élever à cette éminente qualité, & afin que vous n'en doutiez pas; de celuy qui étoit ſon fils de toute éternité, il en a fait dans le temps le fils de l'homme, donc s'il vous ſemble, qu'il vous promet quelque choſe de trop grand, & que vous ayez peine de vous flater d'un avantage auſſi ſurprenent, & auſſi incroïable, que celuy-là. *Magnum, quod tibi promiſſum, & incredibile videtur, filios hominum fieri filios Dei*; Je ne m'étonne point de la difficulté; que vous ſouffrez à vous perſuader, que la choſe ſe puiſſe faire, je vous diray neanmoins, que s'il a fait en vôtre faveur quelque plus grande merveille, c'eſt à dire, ſi le fils de Dieu eſt devenu le fils de l'Homme, à quel propos, ne croiriez-vous pas que les enfans des hommes puiſſent parvenir à étre les enfans de Dieu. *Incredibilius Iam pro te factum, quàm quod promiſſum eſt.* C'eſt pourquoy, éloignés inceſſamment de vôtre eſprit toute ſorte de doûte ſur ce point, & ſoyez ſeurs du moins, puiſque celuy de qui vous le devez recevoir, vous a gratifiez de plus, & vous a donné en l'Incarnation du Verbe, un illuſtre gage de ſa magnifique promeſſe. *quid dubitas de promiſſo, tanto pignore accepto.* Ah! de grace abandonnez toute ſorte de defiance, & ſortant de l'admaration, qui ſuſpend vôtre foy ſur cet avantage, croyez-le ſans chanceler en vüe du Verbe Incarné. *Mi-*

raris ? non credis ? Verbum caro factum eſt. Quoy ! le fils de Dieu eſt devenu le fils de l'Homme, ce qui eſt le miracle des miracles, & le dernier effort du Tout-puiſſant, donc avec plus de facilité, ce Tout-puiſſant pourra faire du fils de l'Homme un fils de Dieu, ne s'étant pas moins engagé à operer cette ſeconde merveille, que la premiere ; & certes, ſi le fils de Dieu ſe nomme l'aîné, il faut de neceſſité qu'il ait des cadets & des freres ; *Primogenitus in multis fratribus* ; Or, ſi le fils de Dieu à des freres, il ſuit neceſſairement, que ſes freres ſont comme luy, enfans de Dieu.

Je croirois volontiers, que c'eſt ce qui a donné lieu à la Teophane, de nommer l'Egliſe, *Domum purpuræ*, le Palais, le l'Ouvre de la pourpre, faiſant alluſion à la maiſon Imperiale de Conſtantinople, & à la Coûtume, qui appelloit les enfans des Empereurs, *porphirogenitos*, non pas comme quelques uns ont écrit, qu'en leur naiſſance : On les receut dans la pourpre, mais parce que les Imperatrices accouchoient dans une Chambre, qui avoit ce nom. Ainſi ce Pere regarde l'Egliſe comme une maiſon de pourpre, & ſes enfans comme des Porphirogenites, parce qu'ils naiſſent dans le Batême, non point enfans d'Empereurs, mais enfans de Dieu, & freres de Jeſus Chriſt ; honneur qu'ils doivent *à la grace*, qui les fait participans de la nature divine, *divinæ participes naturæ*, de ſorte que Dieu en nous la donnant nous gratifie en quelque maniere de ſa propre Nature, & de ſon être Divin, par lequel il nous engendre, & nous établit ſes enfans.

En

En effet les Theologiens pour nous en convaincre employent la definition de la generation. *Processio viventis à vivente in similitudinem naturæ*, la generation, disent-ils, c'est la production d'un enfant qui naît semblable en nature vivante à son Pere vivant. Eh ! donc si par *la grace* l'homme naît semblable en nature à Dieu, on ne luy peut point refuser la qualité d'enfant de Dieu ; toutefois la Theologie ajoûte, que cet enfant ne reçoit pas effectivement la substance de Dieu, & qu'il ne procede pas de luy comme vivant, mais comme bien-faisant, & agissant par volonté; c'est pourquoy l'homme n'est son fils, que par adoption. *Quia tamen ea generatio non est participatio ipsius Dei substantiæ nec revera procedit ab eo, ut vivente, sed ut volente, filij adoptivi dicimur.*

C'est ce qui revient aux sentiments des Peres, singulierement de saint Maxime, lors qu'il considere l'homme en grace, comme une divinité par proportion, & pas participation. *Divinitas participata*; Or il en parle ainsi, parce que la grace sanctifiante, qui selon saint Pierre est une participation de la nature divine, à ce pouvoir de nous rendre capables d'agir en Dieu, & de nous unir à luy en cette vie, par la foy, & par la charité, & en l'autre vie par la lumiere de gloire. *Quod gratia sanctificans talis est naturæ, ut per fidem, spem, & charitatem, aut etiam per lumen gloriæ reddat proportionatos ad attingendum Deum, quæ sunt connaturalia ejus germina partim in hac vita, partim in altera.*

Cent. 4. ex variis cap. 24.

Pour rendre plus intelligible cette Doctri-

ne de ſaint Maxime, je remarque que tous les étres ont leur Sphere d'activité, de ſorte que ceux qui ſont d'un ordre inferieur, n'etteindront jamais l'action des étres, qui ſont dans un ordre ſuperieur. Le vegetatif, par exemple, ne peut parvenir à la perfection des éfets du ſenſitif, ny le ſenſitif prétendre d'agir avec que la force de l'intellectif; ainſi l'œil ne portera jamais ſa vüe ſur l'Ange &c.

Suivant ce principe inconteſtable, l'activité de l'entendement humain ne donnera jamais dans l'activité de l'entendement divin, parce que Dieu eſt infinimẽt plus élevé au deſſus de la portée de l'eſprit de l'hõme, que l'Ange ne l'eſt au deſſus de la portée de l'œil; c'eſt pour dire, que l'homme ne peut avoir des operations divines, qui ſont d'un ordre ſuperieur, s'il n'eſt porté dans un état divin, pour pouvoir agir en Dieu, par imitation, & c'eſt de quoy nous ſommes obligez à la *grace*, qui nous rend au témoignage du Prince des Apôtres, participans de la nature divine, *divinæ conſortes naturæ*, d'où il eſt aiſé de penetrer ce texte de ſaint Maxime, *gratia ſanctificans nos reddit proportionatos ad attingendum Deum per fidem, ſpem, & charitatem &c.*

C'eſt pourquoy, il y a lieu de publier, que l'homme en *grace* eſt un Dieu par participation & par proportion. *Sic cenſetur eſſe quædam divinitas participata, vel divinitas proportionalis*, & de cecy David a fait un article de foy, quand il dit. *Ego dixi dij eſtis, & filij excelſi.* Vous étes, dit-il, les fils de Dieu, parce que vous éres des Dieux, où il parle dans le Sens, que je viens de marquer; c'eſt

àdire, vous étes des Dieux par participation, & par adoption, ce qui met ſaint Jean dans l'extaſe, & luy fait prononcer ces beaux mots, *videte, qualem charitatem dedit nobis, ut filij Dei nominemur, & ſimus*; ouy c'eſt le grand excés de l'amour divin, de vous rendre illuſtres par cet auguſte nom de fils de Dieu, Nom qui n'eſt point de ſimple montre, mais un nom effectif, & remply de ce qu'il ſignifie, c'eſt pourquoy, on nous fait juſtice, quand on nous traitte d'enfans de Dieu, puiſque nous le ſommes en effet, *ut filij Dei nominemur, & ſimus.* 2. I.C.3.

Voilà dis-je l'honneur, dont nous ſommes redevables à la *grace*, qui nous rend participans de la nature divine, où comme parle ſaint Bonaventure, qui nous fait deiformes. *Gratia reddit hominem deiformem*; ainſi comme l'enfant qui a la nature de l'homme, eſt homme par la même raiſon, qui participe à la nature divine, il eſt Dieu par cette participation. *in breviil. p.4.c.8.*

A ce propos, ſaint Baſile demande, pourquoy Dieu ſe vante d'étre le Dieu des Dieux. *Deus Deorum locutus eſt*, & de quels Dieux il parle; A quoy il répond, je ne ſçay pas quel eſt vôtre ſentiment; le mien eſt, que ce ſont les Juſtes, les Saints, & tous ceux qui ſont en *grace*, & qui poſſédent le ſaint Eſprit. *Per Spiritum Sanctum, quilibet Sanctorum, Deus eſt.* Sans doûte, c'eſt porter bien haut l'homme qui eſt en état de grace, bien que dans la penſée de ſaint Cyprien, c'eſt ne luy acorder, que ce qui luy appartient; Voyez, dit ce Pere, étandant cette verité ſur une matiere *Pſ. 43.*

ſenſible, voyez comment une goûte d'eau jettée dans une Cuve de vin s'y perd heureuſement, en s'apropriant la couleur, la ſaveur, & la vertu du vin ; voyez une barre de fer dans la Fornaiſe, elle y luit, elle y brûle, comme le feu, a qui ell'eſt devenuë ſemblable ; voyez un miroir expoſé au Soleil ; il éclate comme cet Aſtre : de ſorte que vous le prendriez preſque pour un ſecocd Soleil ; Or, ce ſont là, pourſuit ſaint Cyprien, ce ſont là quelques foibles crayons des Juſtes penetrez de Dieu par la grace ; portant les traits de la divinité, & étant comme transformez en elle, *deiformes effecti in Dei ſimilitudinem transformantur* : enfin ce ſont des Dieux par participation.

Cint. 4. ch. 19.

Or ce mot enferme la reſſemblance, qu'exige la qualité d'enfant de Dieu, parce que la participation eſt inſeparable de la reſſemblance, ſuivant les mots de S. Maxime. *Eſt participantium, cum eo, quod participatur, aſſimilatio.*

Ce n'eſt pas tout, cette reſſemblance des ſujets, qui ont entre eux participation, eſt une eſpece d'identité, entre ce qui eſt participant, & ce qui eſt participé. *Participum ſimilitudo eſt identitas obveniens vi ſimilitudinis, participum cum eo, quod participatur.*

Cette morale, appliquée à mon ſujet, m'oblige à dire avec ce ſaint Prélat, que cette Identité de l'homme participant à la divinité, & de Dieu participé eſt une ſorte de deification, *identitas vero eſt deificatio, eorum, qui digni ſunt ut dij fiant*, que cecy eſt magnifique, qu'il met en beaujour le merite de la *grace*.

Toutefois

Toutesfois n'abandonnons point encore cette excellence & cet avantage, qui nous en revient.

J'aime le beaujour, qu'un illuſtre Theologien donne à cette filiation divine, & à cette participation de la nature de Dieu; c'eſt, quand il écrit, qu'il y a plus de difference entre un Seraphin conſideré en ſon eſſence, & en ſes attributs naturels, & un homme revêtu de *la grace*, qu'entre un homme vivant, & un homme en peinture, ce qu'il montre en remarquant, que toutes les Créatures portent quelque trait du Créateur, mais que tout ainſi qu'un Peintre, qui feroit luy même ſon Portrait donneroit à ſon Image des traits, qui auroient quelque reſſemblance avec l'Original, il ne luy communiqueroit pas toutefois ſa vie, ſa nature, & ſon eſprit: de même toutes les choſes creées ſont, comme des repreſentations de quelque perfection de la divinité. Il y en a qui ſont comme de legeres expreſſions de ſa beauté; d'autres ſont comme de minces craïons de ſa grandeur, & toutes paroiſſent à des yeux ſpirituels avoir quelque Teinture des autres attributs de Dieu, mais pas une n'a part à l'eſprit divin, & à ſa nature adorable; ainſi il n'y a que l'homme en grace, qui ſoit l'expreſſion vivante de la Divinité, qui agiſſe par ſon eſprit, & qui en qualité d'Image de Dieu ſon pere, ſe puiſſe vanter d'étre ſon fils, par la participation de ſa nature. *Divinæ conſortes naturæ.*

Or d'icy, il eſt aiſé de concevoir la difference infinie, que j'ay dit ſe trouver entre le juſte & l'Ange conſideré en ſes pures qualitez naturales,

tureles, car pour cela, il ne faut, que comprendre la grande difference qu'il y a entre un portrait du Roy, quelque bien entendu, que soit le Tableau, & entre le Dauphin, ou entre sa statue de marbre, & sa personne Royale. En effet comme le Portrait, & la statue du Prince ne le representent, que d'une façon morte, & defectueuse, ainsi les Anges sans la grace, ou les autres creatures ne representent que fort imparfaitement la Divinité, à peu prez, comme le bois, ou le Marbre taillé, font voir le Souverain, c'est à dire d'une maniere infiniment eloignée de celle, dont le Dauphin, qui en est l'image vivante, & semblable en nature, le represente.

En effet l'homme en l'êtat de grace est la copie vivante de Dieu, avec qui il n'a pas simplement quelque ressemblance, mais avec qui par la participation d'une même nature, il est uny par une espece d'identité, ainsi que les Peres; & les Docteurs s'en expliquent, de sorte que comme le fils, & le pere sont censez par la jurisprudence une même personne, de même dans le langage du Sauveur, le juste, & Dieu ne sont qu'un. *Sicut tu Pater in me, & ego in te, & ipsi in nobis unum sint*; ô les ravissantes paroles. Mon Pere, dit le verbe incarné, je vous demande, que comme en qualité de vôtre fils je ne suis qu'un avec vous, le Chrétien ne soit par proportion, qu'un avec nous, je le suis par nature, & il le sera par adoption, étant revetu de vôtre grace, qui est une participation de vôtre nature *processio viventis à vivente in similitudinem naturæ.*

Or cette Theologie, qui apres avoir consi-

deré

dité cette idantité, & cette reſemblance, que l'homme de bien poſſede, en qualité de petit Dieu par participation, & par proportion. *Gratia divinitas ex proportione*, fait une belle remarque pour juſtifier cette reſemblance, c'eſt que tout ainſi que Dieu par ſa Divinité eſt conſtitué Dieu & que de là naiſſent tous ſes adorables attributs, de méme, de la grace, qui dans le juſte, eſt comme ſon eſſence en qualité d'homme ſurnaturel emanent les vertus ſurnatureles, comme des proprietez, qui ſont de ſon appanage, à peu prez comme les attributs Divins ſont de l'appanage de l'eſſence Divine, qui en eſt la ſource feconde. *D. Maximus. cent. 1. c. 26.*

Or dans cette veuë. La foy du juſte à de rapport à la lumiere Divine, & à la connoiſſance, que Dieu a de ſoy, car encore que la foy ſoit obſcure, & dans une eſpece de nuit, qui luy derobe la claire viſion de la divinité, neanmoins elle ſe porte à Dieu tel, qu'il eſt en luy méme.

En ſecond lieu l'eſperance eſt une participation de l'inclination infinie, que Dieu a de s'unir & de ſe lier à ſon eſſence, comme à un bien, qui luy eſt proportionné. Enfin la charité eſt une participation de cét amour infiny, dont Dieu s'ayme.

Pour ce qui touche les vertus morales, il faut prendre les mémes meſures, c'eſt pourquoy, il faut conclurre avec cette Theologie, que les vertus ſont des participations des attributs divins, comme la grace eſt une participation de la nature de Dieu, par laquelle, l'homme devient fils de Dieu, & une Divinité participée; juſques, l'à, que l'on ne remarque

que pas seulement en luy, la participation de la nature, & des perfections Divines mais encore de la tres Auguste Trinité, dont la grace est une admirable expression, étant une excellente image des trois Personnes. Voicy ce que j'en ay trouvé dans les ecrits d'un Docteur de reputation. La grace, qui a un pouvoir sur tous les cœurs, & qui se rend Maîtresse des plus rebelles, a droit de dire je puis tout *omnia possum in eo, qui me confortat.* En cette veuë elle est le Portrait du P. Eternel à qui on attribue la toute puissance. En second lieu la grace, comme lumiere, dissipant d'un côté les tenebres de l'ignorance de l'illusion, & de l'erreur, d'autre part decouvrant la beauté, & le merite de la vertu, elle est l'image du fils, qui par la condition de sa naissance eternelle, est la sagesse, & la verité; en troisiéme lieu la méme grace, comme amour embrazant les ames les unissant fortement au Souverain bien, adoucissant par sa suavité l'austerité de la vertu, en faisant couler le plaisir jusques sur les peines, & sur les croix, elle est le tableau du S. Esprit, qui est l'amour essentiel du Pere, & du Fils, & qui de tous les fideles n'en fait qu'un avec Dieu.

D'ou l'on voit, que la grace n'est qu'un aymable écoulement de ces adorables Personnes, & qu'entrant dans une ame, elle a dessein d'en faire l'illustre peinture du Pere, du Fils, & du S. Esprit, en luy faisant part de la puissance du Pere, de la sagesse du Fils, de la saintété de l'Esprit Divin. En quoy elle justifie ce texte de l'Apôtre, *In quo habitat omnis plenitudo Divinitatis, & estis in illo repleti.* Ouy l'homme

l'homme en grace eſt remply de Dieu. O quel avantage ! ô qu'il eſt grand, puiſqu'il rend l'homme honorable non ſeulement aux Anges, & aux hommes, mais à Dieu méme ſuivant le mot d'Iſaye *Honorabilis factus es in oculis meis & glorioſus.* c. 43.

C'eſt d'où il faut penetrer la grieveté, & la malice du peché, qui nous degrade honteuſement, & qui nous fait dechoir de ce degré d'elevation, ou la grace nous avoit établis ; car c'eſt une verité inconteſtable, que la grace eſt incompatible avecque le peché. *Omnis, qui natus eſt ex Deo peccatum non facit.* 1. Ioan. 3. Il nous depoüille enſuite de la qualité incomparable d'Enfans de Dieu, en nous ôtant la participation de la Divinité. *Spiritus Dei non habitat in corpore ſubdito peccatis.*

Helas ! en ſommes nous convaincus, nous qui pechons, avec tant de facilité ? ſommes nous bien perſuadez, que le peché nous jette dans la derniere deſolation, en nous privant de l'étre ſur naturel, & Divin, que nous avions reçeu de la grace. Mais ſi nous le croyons, ne faut il pas avoüer, que nous avons perdu le ſens, puiſque pour un petit gain, pour un vain honneur, pour un plaiſir brutal, nous perdons volontairement la grace, dont nous connoiſſons le prix, & le merite, & pour la conſervation de laquelle, il faudroit ſacrifier, mille couronnes, mille vies, & tout l'univers.

En effet, quel ſentiment aurions nous d'un fils d'Empereur, qui joueroit ſa fortune, contre une bagatele. C'eſt dirions nous, c'eſt un extravagant. Mais que jugeons nous d'Eſaü, lorſque nous liſons, qu'il vendit ſon droit d'ai-

neſſe

neſſe, & qu'il le ceda à ſon puiſné pour une écuele de l'entille ? nous l'accuſons de folie. Cependant nous nous rendons criminels d'un pareil renverſement de bon ſens, puiſque pour une fumée d'ambition, ou pour un miſerable plaiſir, nous immolons la grace plus aymable & plus conſiderable, que toutes les Monarchies car pour étre grand Monarque ; on ne laiſſe pas d'étre homme, & par la grace on devient enfant de Dieu, & un Dieu par participation.

L'on vouloit engager S. Baſile dans quelque action criminele, & indigne de ſon caractere ; mais le prefet de l'Empereur Valens fût etrangement ſurprit, lorſque ce grand Prelat luy dit avec une ſainte fierté. Je ſuis par la grace de Dieu, une petite Divinité, un Dieu par adoption avec ordre de ſoutenir cette haute qualité *Deus ſum, & Deus eſſe jubeor*, ne perdez doncques pas le temps à me la vouloir faire abandonner par le peché qui me rendroit idolatre du reſpect humain, & de quelque chetive fortune du ſiecle, ſachez que j'ay de plus hautes penſées, & que comme je ne me vois inferieur qu'à Dieu, qui ma fait par ſa grace participant de ſa nature, je n'adore que luy, & jamais choſe creée ne me fera plier les genous devant elle. *Deus ſum creaturam non adoro.* Que cette conduite eſt admirable, qu'elle eſt digne du Chrétien en ces delicates conjonctures, ou les objets flatteurs, & les tentations preſſantes nous ſollicitent au peché ſous l'appas d'un plaiſir, ou de quelque grandeur humaine ; car en ſemblables occaſions, il faut qu'il s'arme d'un genereux mepris, qui l'empéch

che de quitter ſon rang de petit Dieu, pour s'attacher à une Idole. *Deus ſum* doit-il dire, *& Deus eſſe jubeor, creaturam non adoro*, ouy peché je te declare une guerre irreconciliable, & quelque riche, & doré, quelque plaiſant & enchanté, quelque eclatant, & couronné, que tu te montres ; je t'interdis l'entrées de mon cœur, comme à un deteſtable voleur, qui me derobe le pretieux joyaux de la grace avec l'iluſtre titre de fils de Dieu ; & comme à un formidable Tyran, qui apres m'avoir malheureuſement degradé d'une ſi eminente, & ſi glorieuſe condition me reduit en la plus infame poſture, ou l'on puiſſe tomber en me faiſant enfant du Diable. C'eſt la ſeconde partie de mon diſcours, que j'acheve en peu de mots.

II. POINT.

Si ſaint Pierre, & ſaint Jean parlent de la grace ſous l'allegorie d'une divine ſemence. *Semen Dei*, & ſi de cette Divine ſemence nous naiſſons fils de Dieu, je puis dire, qne le peché eſt une ſemence diabolique, qui nous fait enfans du Diable, puiſque l'Ange n'eſt devenu Diable, que par le peché, ſans quoy, il ſeroit une belle intelligence dans le Paradis.

En effet le peché merite cét infame attribut, ainſi, qu'on l'a remarqué mêmes dans la nuit, & les tenebres de la gentilité, ou Triſmegiſte à écrit que l'homme recevoit par le peché l'impreſſion du Demon comme vne funeſte ſemence *homo peccando dicitur accipere ſemen Diabolicum*, & que par une ſuite inevitable, il êroit tranformé en Diable, *& aliquatenus tranſire in damonem* ; c'eſt pourquoy, ſi l'homme

l'homme par l'entremiſe de la *grace* devient un petit Dieu, & l'enfant de tres-haut; le même par le peché ſe change en Demon, & devient enfant du Diable.

Sur quoy il faut écouter ſaint Auguſtin, lors qu'il publie, que l'on n'eſt enfant du Diable qu'autant que l'on peche à l'imitation du Diable *in tantùm quiſque eſt filius Diaboli, in quantùm peccando, eum imitatur.*

L. 199. Evang. q. 6.

C'eſt dont il ne faut point douter apres l'aveu du Sauveur, qui parlant aux Scribes, & aux Phariſiens les traite de race du diable *vox ex patre Diabolo eſtis*, ce que ſaint Jean applique à tous les pecheurs *qui facit peccatum ex Diabolo eſt*, partant qui dit pecheur, il dit enfant du Diable par la participation de ſa malice, auſſi liſons nous, que le fils de Dieu faiſant le caractere de Judas en qualité de pecheur l'appelle diable *unus ex vobis diabolus eſt.*

Ioan. 6.

A ce propos ſi l'on demande à Oecumenius comment arrive cela, il vous repondra, que comme l'homme en êtat de *grace* eſt enfant de Dieu, par la poſſeſſion de Dieu en ſon cœur par une maniere de ſecours Divin, & par une morale *inexiſtence*, de la Divinité en luy. *In morali inexiſtentia intra juſtum*, puiſque par cette inexiſtence, il ſe communique au juſte, & le fait participant de ſa nature, de ſes attributs, & ſur tout de ſa ſainteté, ainſi, dit il le pecheur eſt un enfant adoptif du demon par le ſejour du diable en ſon ame, & par une morale inexiſtance, par laquelle il vit, & opere en luy, & par luy *filii diaboli adoptivi ſunt quibus diabolus moraliter inexiſtit, vivens, & operans in eis, & pereos.* Ils ſont doncques, les miſerables

miſerables pecheurs, ils ſont enfans du diable parceque le diable les fait participans de ſa malice, de ſes deſſeins, & de ſes inclinations, ſuivant le reproche, que Jeſus-Chriſt en fit aux Juifs en ces mots *deſideria patris veſtri vultis perficere.* Vous vivez en demons, vos penſées & vos deſirs étant les penſées, & les deſirs du demon vôtre Pere.

En effet ſi le diable eſt rebelle à Dieu, & s'il proteſte qu'il à ſecoüé le joug de ſon Createur. *Et dixiſti non ſerviam*; le pecheur copie ſa rebellion en ſe revoltant contres les ordres de ſon Souverain; ſi le demon eſt remply d'orgueil, juſques à vouloir partager le Trône du même Dieu, & à avoir l'inſolence d'en faire cette honteuſe proteſtation *aſcendam, & ero ſimilis altiſſimo*; la vanité du pecheur n'eſt pas plus modeſte, s'erigeant en Idole, à laquelle il ſacrifie toutes ſes actions, n'ayant autre but, que de paroître, & de gagner l'eſtime des hommes; ſi le diable eſt dans le deſeſpoir & dans la rage, ou le pouſſe le deſir de ſe vanger de Dieu; le pecheur, par ſes murmures contre les diſpoſitions de la Providence, leſquelles l'incommodent, par ſes emportements, par ſon dechainement contre qui le deſoblige, & par ſon extreme impatience dans toutes les occaſions facheuſes, fait connoître viſiblement, qu'il eſt enfant du demon, dont il imite les manieres, & ſuit les inclinations c'eſt pourquoy on luy fait juſtice, quand on l'aſſocie à ceux, à qui le verbe incarné diſoit *vos ex patre diabolo eſtis, & deſideria patris veſtri vultis perficere.* Ouy le diable eſt en vous, il vous donne ſon eſprit, vous faiſant

ſemblables à luy, vous inſpirant ſa malice, & vous jettant dans un deſordre General, & pareil au ſien ; il ouvre vos yeux, & les applique ſur des objets infames ; il rend vos oreilles atentives aux detractions & aux ſales diſcours, d'ailleurs il ſe fait entendre ſur vôtre langue par vos blaſphemes, par vos paroles impies, vaines mediſances, & impudiques : il bannit Dieu de vôtre ſouvenir, & y ſubſtitue l'oubli ingrat de ſes bienfaits : il remplit vôtre eſprit d'erreur, d'illuſion, & de menſonges, d'où il arrive, que vous prenez le bien pour le mal, & le mal pour le bien : il ne deſole pas moins vôtre volonté, puiſqu'il la depoüille de tout bon ſentiment, & ny l'aiſſe place, qu'aux mouvemens d'une baſſe avarice, qu'aux impreſſions de l'ordure, & des plaiſirs brutaux de la chair, qu'aux dereglemens d'une ridicule ambition : enfin le ſort du mal heureux Saül eſt le ſort de tout les pecheurs. L'eſprit de Dieu les abandonne, & le demon s'en ſaiſit *Spiritus Dei receſſit à Saül, & exagitabat eum Spiritus nequam.* Ainſi le diable s'étant randu maître de leurs cœurs, il les rend ſes ſemblables en malice, & par cette reſſemblance il en fait ſes enfans.

1. Reg. 16

C'eſt ce, qu'a bien remarqué S. Chriſologue en préchant, que comme par la grace, qui nous unit à nôtre Dieu, & qui nous fait participans de ſa nature, nous vivons, nous ſommes animez de l'eſprit divin, de même par le peché, nous nous lions étroitement au Demon & nous n'agiſſons, que par ſon malin eſprit ; ou plutôt nous ſommes demons, comme luy *ſicut, qui domino ſe jungit unus ſpiritus eſt*

eſt ita, qui ſe jungit diabolo, unus dæmon eſt.

Me voilà degagé de ma parole, qui m'obligeoit à vous faire reconnoître, que le plus grand de tous les maux, que nous ſouffrions par le peché, c'eſt qu'il nous depouille de la robe nuptiale, qui eſt la grace, car par cét attentat il nous degrade en nous tirant de l'heureux, & du pompeux état d'enfans de Dieu, & mêmes du rang des Dieux par participation, apres quoy il nous reduit à l'infame, & malheureuſe condition d'enfans de Diables, & mêmes de diables.

Je ne m'étonne doncques plus ſi Tobie fit les derniers efforts pour inſpirer à ſon fils l'horreur du peché, & s'il le conjura de ne luy donner jamais entrée en ſon ame *cave ne unquam conſentias peccato.* Je ne ſuis plus ſurpris du courage heroïque de la chaſte Suſanne. Deux deteſtables vieillards la preſſent de ſatisfaire leur brutale paſſion, ſans quoy ils l'accuſeroient d'adultere en ſoutenant, qu'ils l'auroient ſurpriſe dans un ſale commerce avec un jeune galand; mais cette incomparable Dame ſe voyant reduite à la neceſſité de trahir ſa conſcience ou de perdre la vie, & la reputation ſous une calomnie bien concertée, & ſoutenuë du credit de ces viellards etablis Juges du peuple, & dont on ne ſoupçonneroit pas le temoignage. Cette Dame dis je proteſte avec une reſolution qui paſſoit ſon ſexe qu'elle preferoit la mort au peché *melius eſt incidere in manus veſtras, quàm peccare.*

De même je n'admire plus la generoſité de S. Anſelme, lorſque ſe repreſentant d'un côté le peché, de l'autre côté l'enfer, avec une

neceſſité inevitable ou de pecher, ou d'étre damné, il conclut, qu'il ſe plongeroit plutôt dans les feux de l'abime, que de ſe randre coupable d'une offence Divine : *Priùs in infernum me mergerem, quam peccatum committerem.* *de ſimil. c.190.*

Je ne m'etonne plus de la conſtance de tant de Martirs, qui ont tout ſouffert, plutôt que de perdre la grace, parceque ces heros du Chriſtianiſme ſçavoient, que le peché qui la leur eût ravie étoit de tous les maux, le plus à craindre, parce qu'il nous fait déchoir de la haute qualité d'enfans de Dieu, & nous range parmi les enfants du diable.

Au reſte c'eſt à nous à les imiter en cette haine mortelle du peché, & pour y parvenir, reglons nous par le conſeil de ſaint Anſelme. Quand il dit au pecheur *aperi oculos tuos, & vide, quid fuiſti alias, quid nunc es.* Pecheurs ouvrez les yeux, & voyez ce que vous étiez autrefois en état de grace Ah ! vous étiez un petit Dieu avec droit à l'heritage du Paradis quoi de plus heureux maintenant voyez ce que vous étes en l'état du peché. Helas ! vous étes enfant du diable, ou méme ſelon ſaint Chryſologue un diable, prét à étre precipité dans les flammes de l'enfer. Quoy de plus épouvantable ? c'eſt là le fruit du peché.

Cependant ô pitoyable aveuglement du ſiecle, ou dans le langage de l'écriture on avale le peché comme l'eau : ô Dieu ! qui eſt ce qui fait reflexion ſur cette importante verité ? ou plutôt, qui ne s'étourdit point ſur cela, pour jouir paiſiblement de ſes plaiſirs ſenſuels, pour s'enrichir en peu de temps ſans

ſcrupule

ſcrupule, & pour ſe pouſſer dans les charges par les degrez du crime. Ah ! quel renverſement d'eſprit, perdre la grace qui nous fait enfans de Dieu, & la perdre pour une bagatelle, pour un vain honneur, pour une volupté brutale.

Revenons de cét etourdiſſement fatal à nôtre ſalut ſur tout apprehendons une choſe. C'eſt qu'apres que par le peché nous aurons eté privez de cette grace, ſi Dieu ne fait un miracle de bonté, nous ne la recouvrerons jamais, parce que cela ſurpaſſe le pouvoir, & les efforts de la nature. Dailleurs nôtre ingratitude merite d'étre punie de la privation des ſecours extraordinaires, ſans quoy la perte de la grace eſt irreparable. C'eſt ce qui eſt arrivé à pluſieurs qui s'étant engagez dans le peché y ſont morts. Ne nous expoſons doncques jamais à ce peril, ou il s'agit du ſalut & de l'éternité, Dieu nous en faſſe la grace. *Amen.*

SERMON

POUR LE VINGTIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Credidit ipſe, & domus ejus tota
Joan. c. 4.

Le Pere de l'enfant guery, crût en Jeſus-Chriſt, & à ſon exemple, toute la famille receut la Foy.

Les devoirs d'un Pere de famille.

LE plus grand malheur, qui puiſſe arriver à quelque famille ; c'eſt, quand celuy qui en eſt le chef n'a pas la crainte de Dieu, & que par ſon libertinage, il aprend inſenſiblement à ſes enfans, & à ſes domeſtiques à vivre en vitieux, & en libertins.

En effet, l'experience montre tous les jours, que les enfans marchent ſur les pas de leurs Peres, & que ſi les Peres blaſphement, les enfans n'ont point de reſpect pour le ſaint nom de leur Dieu, ſi les Peres ne parlent qu'avec emportement, les enfans n'ont point de

de douceur à l'égard du Prochain, comme ils n'ont qu'impureté en la bouche, quand ils ont les oreilles batuës de paroles ſales, en un mot l'on ne doit attandre, que crimes d'une maiſon, où le maître peu Chrétien eſt de mauvaiſe vie.

Au contraire le plus grand bonheur d'une famille, c'eſt d'avoir un homme de bien pour Pere, parce que ce Pere étant pieux, doux, patient, chaſte, charitable, il fait ſans violance couler ces mêmes vertus dans l'ame de ſes enfans, & leur en inſpire l'amour.

Témoin le Pere dont parle nôtre Evangile; car d'abord, qu'il crût en Jeſus-Chriſt, toute la maiſon fût Chrétienne. *Credidit ipſe & domus ejus tota*, femme, enfans, ſerviteurs, & ſervantes, tout receut la foy neceſſaire au ſalut, tant il eſt important aux familles d'avoir des chefs de probité, & en qui ſe trouvent les qualitez, dont nous parlerons apres avoir randu l'honneur accoûtumé à la ſainte Vierge.

AVE MARIA.

Saint Chryſoſtome enviſageant la conduite des Peres à l'égard de leurs familles, s'étonne avec raiſon, du zele qu'ils ont pour les choſes temporeles, & de la froideur qu'ils font paroître pour ce qui touche les choſes ſpirituëles. O Ciel! que ne font-ils point pour établir la fortune de leurs enfans ſur la terre? ils leur bâtiſſent de ſuperbes maiſons; il leur achetent des terres de grands revenus, ils les pourvoient de charges honorables; enfin ils *Serm. in id. vidua eligatur.*

n'oublient rien, pour leur procurer une vie auſſi commode & auſſi heureuſe, qu'on la peut ſouhaiter en ce monde; mais, ſi au même temps, on porte la vüe ſur l'interêt ſpirituel des mêmes enfans, on trouvera, que ces Peres ont auſſi peu de ſoin d'en faire des gens de bien, de leurs imprimer fortement la crainte de Dieu, & d'enrichir leurs ames des vertus Chrétiennes, qu'ils font éclater de chaleur & d'empreſſement, pour les rendre conſiderables dans le ſiécle, *cuncta faciunt ut filiis obveniant ædes magnificæ, dives prædium &c. ut autem anima eorum ſit bona, penſi non habent.*

Voilà ajoûte ce grand Saint, voilà ce qui deſole generalement les bonnes mœurs, & ce qui ruïne la Sainteté du Chriſtianiſme, parce que de cette cruelle indiferance des parens, pour ce qui regarde la probité, il naît dans les familles un furieux attachement pour les choſes du temps, & un horrible oubly du ſalut, & de l'éternité, apres quoy ce Saint conclut en des termes, qui devroient jetter ces mauvais Peres dans la derniere fraïeur; c'eſt, qu'encore que Dieu ſoit tout fait de bonté, & d'indulgence pour les Pécheurs, toutefois, il entre icy dans une ſi étrange colere, que bien loin d'avoir quelque gráce à leur faire, il eſt determiné à les ſacrifier à ſa Juſtice, & à les punir ſans miſericorde. *Nullam veniam ſciant ſe à Deo impetraturos.*

L'Officier, que nôtre Evangile traitte de petit Roy, ne ſe randit pas coupable de cette faute; car apres avoir obtenu la ſanté de ſon fils, il luy ménagea la vie de l'ame, puiſque

s'étant

s'étant luy-même converty, & donné à Jesus-Christ, il s'appliqua si soigneusement à la conversion de toute sa maison, qu'il la gagna toute au Sauveur, *credidit ipse, & domus ejus tota.*

Cecy me donne lieu de vous entretenir de trois principaux devoirs d'un Pere de famille, lesquels partageront ce Discours. *Divisiõ.*

I. POINT.

Il est constant, que les Peres ne peuvent pas prétendre grande loüange pour avoir donné la vie à des enfans, s'ils ne s'appliquent pas serieusement à randre cette vie vertueuse par une éducation Chrétienne, j'ose mêmes dire, que sans ce soin les enfans ne sont pas fort obligez à leurs Peres, dont la negligence aura beaucoup contribué à leur libertinage, parce qu'il leur auroit été plus avantageux de demeurer dans leur neant, que de recevoir l'être sous une conduite, qui les aura embarquez en des malheurs, qui ne finiront jamais, de sorte que l'on peut dire d'un chacun. *Bonum erat, si natus non fuisset homo ille*, il seroit à souhaiter, que cet homme n'eût jamais vû le jour. *Matth. 26.*

Or, pour entrer dans les devoir d'un Pere, qui veut éviter ce malheur, je dis, que le premier de ces devoirs; c'est d'être de bon exemple, & de donner la loy à sa maison par ses mœurs irreprochables. *Qui praeest aliis, debet moribus praesse*, de quoy un Ancien apporte la raison en écrivant, que tout superieur est obligé par la nature de sa condition, de ne faire paroître, que probité en ses actions, puis *Lyran in 9. l. 1. reg.*

quelles

quelles paſſent pour une eſpece de commandement à l'égard de ceux qui vivent ſous leur diſcipline, *ea eſt conditio ſuperiorum, ut quidquid faciunt, præcipere videantur.* C'eſt à dire qu'un Maître de famille laſcif, indevot, impatient &c. fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit des enfans & des domeſtiques, qu'il en attire l'imitation avec une violance pareille à celle du commandement, auſſi eſt-ce en cette vuë, que l'on a comparé la vie des Peres, & des Superieurs au premier mobile, qui entraine les globes inferieurs par ſon mouvement fort rapide, & fort puiſſant.

Quint.

Dans ce ſentiment Denis le Chartreux fait d'un chef de famille la regle de ceux, qui la compoſent; car, ils ſe perſuadent d'avoir droit de copier les manieres, & les actions de leur Pere, & de leur Maître, qu'ils regardent, comme leur original; c'eſt pourquoy, quand on les reprend de leur deſordre, ils croyent que leur Apologie eſt toute faite, & qu'ils n'ont qu'a dire, nôtre Pere, nôtre Maître en uſe de la ſorte. *Ipſi ſunt regula, & menſura ſubditorum.*

Le Philoſophe Romain s'en eſt expliqué par la comparaiſon des jeûnes plantes, qui ont beſoin d'apuis, & qui en croiſſant prenent le plis, & le tour de leur ſoûtien; s'il eſt droit, elles s'élevent en droite ligne, s'il eſt courbe, elles auront le même defaut. *Proximis applicatur, quod tenerum eſt, & in eorum ſimilitudinem creſcit.* Voilà le ſort de la jeûneſſe, elle imitera les vices, & les manieres gatées, où les vertus & les bonnes mœurs de ſes Parents, *in ſimilitudinem eorum creſcit*, juſques-là, que

l. 2. de ira cap. 23.

l'Auteur

l'Auteur de l'œuvre imparfaite ſur ſaint Mathieu croid, qu'il eſt impoſſible, qu'un mauvais Pere ait de bons enfans, & un bon Pere des mauvais fils, *fieri non poteſt, ut de malis naſcantur boni, & de bonis mali*; c'eſt pourquoy, l'on à quelque lieu de predire, quel ſera un jeune homme en conſiderant, quel eſt le Pere, *quales*, dit-il, *fuerunt parentes, tales erunt, & nati*, les Parents ſont libertins, licentieux en paroles peu chaſtes, emportés en injures & maledictions contre leurs domeſtiques, vindicatifs contre leurs ennemis, Impies a l'égard de Dieu, & des choſes Sacrées, ardens au Lucte, ambitieux, il n'y aura pas une grande témerité à juger, que leurs deſcendans ſeront impudiques, libertins, avares, vains, & peu Chrétiens, par la raiſon des contraires; ſi ceux la ſont dans le reſpect, dans la crainte de Dieu, moderez, chaſtes, devots, humbles, detâchés du bien, ceux-cy s'éleveront dans la modeſtie, dans la pureté, dans la pieté, dans le mépris des choſes du temps, dans l'humilité, ce que ce grand homme fortifie par ce texte de David : *Dominus in generatione juſta*, Dieu regne dans la famille du juſte. Saint Zacarie, & ſainte Elizabet marchent fidelement dans la belle voye des commandemens divins, *ambo juſti incedentes in omnibus mandatis Dei*, Jean-Baptiſte leur enfant ſera un illuſtre Saint; Elcana & Anne ſon Epouſe ſont gens de Prieres & d'Oraiſon, Samuël leur fils ſera un inſigne ſerviteur du ſaint Autel, tant il eſt aſſeuré, que les enfans ſuccedent à la vie, & aux qualités de ceux qui les ont mis au monde, & qui les ont élevez.

Luc. cap. 1.

1. Reg. 1.

Que

Que ſi l'on penſoit de s'inſcrire en faux contre la maxime de cét Auteur, laquelle il eſtime auſſi raiſonnable, & auſſi infaillible, qu'il eſt juſte de preſumer la bonté du fruit de la bonté de l'Arbre. *Fructus per arborem demonſtratur*, & ſi l'on prétandoit de la détruire, par des évenemens contraires, il la juſtifie en diſant, que ſemblables accidents ſont ſi rares, qu'il les faut ranger parmy les Prodiges, & les Monſtres, qui arrivent ſi peu ſouvent qu'ils ne font point d'exception à la regle ordinaire, *quia extra regulam naturæ non proceditur.*

Delà eſt, qu'on à ſujet de conſeiller, à qui prétend de s'établir dans le mariage de faire grand fonds ſur les mœurs de la perſonne, qu'il recherche pour Epouſe; d'ailleurs pour ne s'y point méprendre, il n'a qu'a s'informer des mœurs de ſes Parents, & s'ils ſont pieux, & ſans reproche, il peut s'aſſurer qu'il ſera bien marié. *Si ambo fuerint boni, fiducialiter ponat pedem in domo illius*; mais ſi elle eſt fille d'un Pere peu Chrétien, & d'une Mere vaine, coquete, & toute du ſiecle, qu'il s'éloigne, & qu'il n'entre point en cette famille.

Idem. Imperf.

En effet, ce ſeroit une choſe auſſi extraordinaire, qu'un miracle, ſi les enfans ne trempoient point dans les vices, où n'avoient pas part aux vertus des Parents; car, pour ce qui touche les vertus, il y a une authorité inconteſtable dans ſaint Paul écrivant à Timotée, que le ſouvenir, qu'il à de Loïde ayeule de ce ſien Diſciple, & d'Eulice ſa mere, femmes de grande foy, luy perſuade que cette vertu n'eſt

pas

pas moindre en leur fils. *Recordationem accipiens fidei &c. quæ habitavit primùm in aviâ tuâ Loïde, & matre tuâ Eunice, certus sum, quia & in te*; l'on réconnoit en ces paroles la verité de ma propoſition; car, vocy le raiſonnement de l'Apôtre. La foy & la vie fidele ont paru avec éclat dans vos Parentes, il eſt donc conſtant, mon Timotée, que vous avez cette foy, & cette fidelité. Or, ce que l'on aſſeure ici de la foy, on le doit entendre des autres vertus, & croire que ſi elles brillent dans les Parents elles réluiront viſiblement dans les enfans.

Sur quoy l'expreſſion de ſaint Chriſoſtome eſt digne de ſon Auteur, une mere, dit-il, excellemment vertueuſe eſt une belle lumiere, un Pere de bon exemple eſt un Soleil éclatant, l'un & l'autre fait voir la probité ſi charmante, & ſi aimable, qu'il ne ſe peut, que la famille n'en devienne amoureuſe, & qu'elle n'ait en même-temps horreur du crime, qui luy eſt oppoſé, *dies eſt aſpectus matris, ſol rutilat in vultu patris, unde viventi inter tot virtutum duces, criminum tenebræ appropinquare non poſſunt.* On verroit auſſi-tôt la nuit au millieu du jour, que les vices, qui cherchent les tenebres, pour cacher leur laideur, & leur infamie, ſe preſenter, & ſe produire dans une maiſon éclairée des bons exemples d'un Pere, qui craint ſouverainement ſon Dieu, & d'une mere ſolidement devote.

Il n'eſt pas juſques à la Table d'un homme de bien laquelle ne reſpire la vertu, & qui par les diſcours de Dieu, que l'on y tient ne nourriſſe d'une viande de ſalut, ceux qui ont l'avantage

vantage d'y manger, *mensa patris alit virtutis cibo, salutis epulo.* L'on s'y réjoüit, l'on y fait mêmes quelques festins; toutefois, parce que la frugalité, & la temperance en regle l'usage, ces regales, qui semblent n'étre faits que pour le corps, contribuent encore au bien de l'ame, par les pieux entretiens, dont-ils sont assaisonnez.

Je puis en cét endroit faire valoir le beau mot de Pline, & dire de la conduite du Pere, ce qu'il donne à la vie du Prince, laquelle est une censure perpetuelle, qui bannit les crimes de l'état, lors qu'elle est sainte, parce qu'elle est la regle des sujets. *Vita principis censura est, eò quòd perpetuò ad eam dirigimur*, de même la vie vertueuse d'un excellent Pere, est une éternele condamnation des vices, où si on l'aime mieux, c'est une regle, que la famille à toûjours devant les yeux pour s'y mesurer, de sorte qu'il n'est pas necessaire d'employer de longs discours pour la tourner du côté du bien, l'exemple étant suffisant pour l'instruction, & suppleant au commandement. *Nec tam imperio opus est, quàm exemplo*, l'on peut se taire où la vie parle.

in panegyr.

Cecy conclut pareillement contre les desordres des mauvais Peres, parce que suivant la remarque de Salvien, les enfans ne sont pas moins heritiers du desordre de leurs Peres, que de leur tréfor. *Hinc pœne omnes filii non magis in patrimonium, quam in vitia succedunt parentibus*, & mêmes on les voit plûtôt imitateurs de leurs mœurs gatés, que maîtres de leurs biens. *Ante eorum incipiunt nequitiam, quàm substantiam possidere.* Oüi, devant qu'ils

Idem.

l. 1. ad Eccles.

succedent

ſuccedent à la poſſeſſion des richeſſes, ils ſont déja dans les foibleſſes des parens, & auparavant qu'ils en ayent receu ce que fauſſement on appelle biens, ils en ont copié les veritables maux.

Le texte du Prophete Ezechiel eſt precis, & formel ſur ce chapitre. *Sicut Mater, ita & filia* la mere manque de reſpect, & d'amour pour ſon Mary, elle n'a nul ſoin de ſa maiſon étant toute à ſes plaiſirs, & à ſes divertiſſements, *projecit virum ſuum, & filios ejus*, que l'on n'attande pas une conduite plus reguliere de ſa fille, ſoit à l'égard de ſon Epoux, ou de ſes enfans; la Mere eſt libertine, elle ſe plait dans la vanité du ſiecle, la Fille aymera avec paſſion le luxe, & le libertinage. *Sicut mater, ita & filia ejus.*

De même préche ſaint Auguſtin, ſi les Peres ſont fiers, fanfarons, & de mauvaiſe conſcience, ils imprimeront leur arrogance, & leur injuſtice en l'eſprit de leurs Fils. *Sicut illi ſuperbi, ita & iſti, ſicut illi rapaces, ita & iſti:* c'eſt pourquoy cét ancien Philoſophe parla fort juſte, lorſque voyant un jeune homme dans l'intemperance & dans la debauche, il luy fit ce ſanglant reproche, ton Pere t'a engendré pendant, qu'il étoit yvre. *Adoleſcens te pater ebrius gennit.* *Plutar. de Educ liber.*

Le Fils de Dieu même rend temoignage de cette verité, puiſqu'il predit aux Juifs, qu'ils ſe montreroient fils de leurs Peres & que comme ceux-cy avoient meurtri les Prophetes de leurs temps; ceux là feroient mourir les Prophetes de leur Siecle. *Ex illis occidetis & crucifigetis*; ce fût ſur ce que ces mal- *Math. c. 23.*

heureux

heureux proteſtoient, que s'il euſſent vécu avec leurs ayeuls, il ne ſe ſeroient point rendu complices de l'effuſion du ſang des juſtes, & des ſaints, car le fils de Dieu leur repliqua, qu'en condamnant la cruauté de leurs anciens ils condamnoient leur propre fureur, qu'au reſte étant enfans de ceux qui avoient été parricides des ſerviteurs, & des Miſſionnaires de Dieu, ils en ſeroient d'impitoyables, meurtriers. *Ex illis occidetis, & crucifigetis, &c.*

Il eſt doncques conſtant, que les bonnes, & les mauvaiſes mœurs des enfans ſont préque toutes, l'ouvrage du bon & du mauvais exemple des parens, & ſi par quelque Providance extraordinaire cela n'arrive pas, on doit imiter ſaint Chriſoſtome, qui l'admire, comme un prodige en Abraham tres Religieux, quoy que né d'un Impie. *Habuit patrem impium; neque tamen hæres impietatis.*

Auſſi a-t'on obſervé, que comme les enfans ſont ordinairement les heritiers de l'impieté, & des autres vices de ceux, de qui ils ont receu la vie, & l'education, ils ſont aſſez ordinairement envelopez dans les chatiments de ces mauvais peres, qui leur ont donné des pernicieux exemples, c'eſt pourquoy l'ecriture trouve merveilleux, que la terre s'étant ouverte ſous les pieds de coré, & l'ayant engloutí, elle pardonna à ſes enfans. *Factum eſt grande miraculum, ut pereunte Core, filii ejus non perirent.* Ce qui montre, que c'eſt uu miracle, que les enfans ne ſoyent pas imitateurs des crimes des parens, & que le fils d'un damné, ne ſoit pas un damné.

Numer. 26.

Il faut doncques avoüer, que Sara ne pecha

cha point contre la juſtice, lorſque voyant qu'Iſmael jeune homme fort corrompu ; & fort porté au vice ſe randoit trop familier avec ſon Iſaac, & que ſous couleur de jeu, il luy pouvoit inſpirer ſon immodeſtie, elle s'attacha de colere, & d'indignation, premierement à ſa chambriere mere d'Iſmael, & puis à Iſmaël méme *ejice ancillam, & filium ejus.* qu'eſt cecy ? Agar n'avoit point offencé Iſaac non, mais elle étoit mere d'Iſmael & ſi celuy cy étoit vitieux, elle étoit apparamment coupable du deſordre de ſon enfant, c'eſt pourquoy Sara demande à ſon mary l'éloignement de l'un, & de l'autre comme de la cauſe, & de l'effet *ejice ancillam & filium ejus.*

Ce fut ſans doute en veuë de cette Tirannie des mœurs des parents, que ſaint Jerôme écrivit à une Dame de vivre avec grande reſerve, & de ne rien faire, qui étant imité de ſa fille, fût criminel devant Dieu *nihil in te videat, quod ſi fecerit peccet* ; ajoutant, qu'un enfant eſt ſemblable à une belle fleur, qui ſe flettrit facilement ; voyez dit-il à ſa devote, voyez une fleur de ſaffran, une violette, un lis, & remarquez qu'elle perit ſous le ſouffle d'un mauvais vent, or ſachez, qu'une jeune perſonne peut avec la méme facilité perdre ſon innocence ſous un exemple gaté. *Ep. ad Latam.*

Enfin ſaint Gregoire écrit, que ſi un paſteur eſt dans le deſordre, & qu'il ſe proſtitue au libertinage, à l'impureté, à l'intemperance de bouche, à l'impieté, &c. Il ne ſe peut que ſon troupeau ne ſoit dereglé, & ne ſe precipite dans de pareils excez. *Cum paſtor per abrupta graditur, neceſſe eſt ad precipitium*

grex ducatur entandant par ce Pasteur le maître d'une famille, & par ce troupeau les enfans, ainsi quel est le pere, tel sera le fils. Au contraire un bon Pere, comme un bon Pasteur tient ses brebis dans l'ordre, & par sa vie innocente, il les porte au devoir : *Credidit ipse & Domus ejus tota.* En voilà assez pour ce premier point passons au second.

II. POINT.

Le second devoir d'un excellent Pere, c'est l'instruction, sur quoy je diray, que l'instruction muette de l'exemple l'emporte veritablement sur celle de la langue, & que les saintes actions sont beaucoup plus persuasives, que les paroles les plus touchantes, saint Cyprien nous l'a appris, *efficacius est vita, quam lingua testimonium*, cela neanmoins, n'empeche pas, que l'on ne doive ajouter l'instruction de la langue, à celle de la vie; le sage fils de Sirac, en a laissé un commandement exprez aux parents. *Filii tibi sunt, erudi illos.* Vous êtes Pere soyez instructeur de vos enfans.

Eccles. c. 7.

Mais de quoy leur doit il faire leçon ? Dieu s'en est expliqué dans le Deuteronome, ou il ordonne qu'on enseigne ses commandements, & qu'on inspire sa crainte, dont on est obligé d'être remply. *Docebis ea filios tuos, & discant me timere, doceantque filios suos.* Voilà l'obligation, dont les parents ne se peuvent point dispancer sans crime, & sans trahir le salut de leur famille & mémes leur propre interêt temporel.

Pour l'avantage temporel. L'Empereur Basile

Basile, l'avoit bien compris, puisque nous lisons dans la biblioteque des peres plusieurs riches instructions touchant l'éducation de Leon son fils, & sur ce que l'on s'étonnoit qu'il se donna cette peine, il repliqua, qu'il en uzoit ainsi pour s'attacher son heritier d'un double lien, & pour l'empecher de faire diversion de son amour, qu'il vouloit posseder uniquement, ou du moins preferablement à à tout autre. *Vt quem naturalis lex sibi divinxerat, rationalis amplius devinciret, ut filius sibi, plusquàm alteri deberet.* En effet disoit-il si je me contentois de luy avoir donné la naissance, & qu'il receut d'un étranger les maximes sur lesquelles il forma ses mœurs, il seroit plus redevable à son instructeur, qu'à moy; étant juste, que si les enfans doivent du respect & de l'amour, à qui leur a donné la vie ils redoublent l'un & l'autre en faveur de qui leur a donné la bonne vie, & l'esprit Chrétien, de sorte que l'éducation étant un bien preferable à la generation, ce sage Empereur ne vouloit pas que son fils fût reduit à partager son affection entre un Pere, & un Precepteur; pour avoir doncques tous les respects, & toute la gratitude de son fil, s'il en fût l'instructeur, comme il en étoit le Pere. C'est à dire, qu'il se randit doublement son Pere.

La raison en est, que celuy qui instruit un enfant, singulierement en ce qui regarde le salut, & les bonnes mœurs, en est censé le Pere, ainsi que le reconnut Hyran Roy de Tir écrivant à Salomon, qu'il luy avoit envoyé son Pere *misi tibi virum prudentem &c. Patrem* L. 2. Paral. c. 2.

meum. C'étoit un habile artisan, que selon la gloſe, ce Prince regardoit, comme son Pere, parce que cét homme étant Israëlite, il avoit été instruit en la foy d'un seul Dieu, & en la veritable Doctrine du salut.

Cela arreté l'Empereur Basile faisoit voir, qu'il entendoit le fin de la politique domestique, quand il se resolut d'instruire luy méme son fils pour posseder tout son cœur, en se rendant doublement son Pere.

Toutefois, quand cét interêt considerable n'exigeroit pas des Peres l'instruction, dont nous parlons, la veüe du salut y devroit pousser les peres, c'est ce que je recueille de l'avis, que l'Apôtre en donne a son Timotée, en luy
1. Tim. 2. écrivant de moderer le luxe des femmes en leurs habits, de leur inspirer le respect & la soumission à leurs maris, en les assurant, que malgré la prevarication de leur premiere mere dans le Paradis terrestre, & la corruption des inclinations, qu'elles en ont tirées, elles pourroient se sauver pourveu, qu'elles prissent grand soin de l'education, & de l'instruction de leur famille, en l'élevant dans la pieté Chrétienne; d'où l'on voit l'importance de l'Education, & de l'instruction des Peres, & des Meres, de laquelle depend leur salut, & le salut de leurs enfans.

A ce propos Plutarque a bonne grace, lorsque dans son traité de l'Education des Enfans il regarde l'Enfance, comme un champ que l'on seme ou il exige trois choses; la bonté du sol, l'industrie du laboureur, & la qualité de la semence; la nature donne le fonds, le Precepteur le cultive, & l'instruction tient lieu

lieu d'une ſemence, qui en ſon temps portera abondance de bons fruits; c'eſt pourquoy, les Peres ne ſe doivent pas contanter d'avoir donné le fonds, ils ſont obligez d'y ajouter la culture, & l'inſtruction, pour avoir l'approbation de Dieu, & des hommes, en ſe ſauvant, & en contribuant au ſalut de leurs familles.

Ici ſaint Chriſoſtome obſerve, que ce fût la ſource du bon heur de Samuel, ce grand Serviteur de Dieu, qui fût auſſi-tôt ſaint, que raiſonnable *ab incunabulis ad virtutem tranſiit*, parceque la méme mere, qui luy donna du lait, luy aprit en zelée directrice à ſuccer en méme temps le miel de la ſpiritualité, *à mamma matris, venit ad mammam ſpiritualem.* *Hom. de anna.*

Ce fût encore le principe de la ſainteté du jeune Tobie, que ſon Pere inſtruiſit de bonne heure à la fuite du peché, & à la crainte de ſon Createur *genuit filium, quem ab infantia docuit timere Deum, & abſtinere ab omni peccato.* *Tobiæ c. 1.*

Tel fût auſſi le ſort de la chaſte Suſanne: elle étoit belle par excellence, ou comme parle l'écriture belle par excez *Pulchram minis.* Elle poſſedoit beaucoup de richeſſes, étant heritiere de ſon pere. *Erat Ioachim dives*, elle étoit encore plus recommandable par la crainte de Dieu. *Timentem Deum.* O Ciel! quel prodige. Une belle, qui ſantifie ſon viſage par ſa modeſtie, & par le reſpect, qu'elle porte à la preſence divine, une Dame riche, qui n'uze pas de ſes biens pour entretenir le luxe propre à ſon ſexe. Que cette conduite eſt rare! mais qui a operé cette merveille? la bible nous *Daniel 13.*

en informe en ces termes *parentes, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundùm legem Moysi:* Sa sainteté, & sa chasteté invincible fût le bel ouvrage d'un pere, & d'une mere, dont le saint esprit loüe la vertu, & la justice. *Cum essent justi.*

C'est dans cette vüe, que l'incomparable S. Augustin nomme le soin des meres au sujet, dont il s'agit, l'aymable Ecôle ou les enfans apprenent la pieté. *Academia pietatis*, ce que l'on peut justifier par le temoignage de l'ancien & du nouveau testament, puisqu'on lit dans le premier, que la mere des Macabées, en cette qualité de mere, donna la vie à sept fils, & qu'en qualité de maîtresse spirituelle, elle en fit sept Martirs suivant ces mots de saint Cyprien *Martires pepererat, & fecerat* & affin que l'on ne doutte point, que ce ne fût la louange de ses saintes instructions, saint Gregoire de Nazianze la fait ainsi parler. Mes chers enfans! je suis bien payée des peines, que j'ay prises en vôtre Education, puisque je vous vois combattre genereusement pour la religion, & triompher glorieusement de la cruauté des ennemis de Dieu. *Habeo vestræ Educationis pramia, ô filii, quos omnes virtutis causa decertantes vidi, & omnes victores.* Orat. 22

D'autre part pour ce qui regarde le temps de l'Evangile l'on à veu des meres, qui ont fait autant de saints par leurs instructions accompagnées de leurs exemples, que la providance leur avoit donné d'enfans, temoin la vertueuse mere de saint Gregoire de Nazianze, dont l'Eglise a Canonizé toute la famille. C'est à dire S. Gregoire de Nazianze, S. Ce-

saire

ſaire, & ſainte Gorgonie. Voilà, qui eſt admirable, & digne d'imitation pour les meres, je dis, qu'il eſt mêmes d'obligation au moins dans le conſtant effort qu'elles doivent faire conjointement avec les Peres, pour y parvenir.

Mon Dieu ! le raviſſant ſpectacle dans le Chriſtianiſme, ſi le grand empreſſement des parents alloit à ſanctifier leurs enfans ; mais helas ! bien loin de là, ils ne s'appliquent le plus ſouvent, qu'a leur menager des biens, comme s'ils n'étoient, que leurs Procureurs, leurs ſerviteurs, & leurs agents. Certes, l'auteur de l'œuvre imparfaite à grand ſujet de ſe deſoler, en conſiderant le zele d'un chef de maiſon, à pouſſer ſon ainé dans les charges d'un Parlement, pendant qu'il deſtine ſon Puiſné à l'Epée, & aux emplois militaires, procurant d'ailleurs des benefices Eccleſiaſtiques à ſon Cadet ſans faire reflexion, s'il y eſt propre, & ſi Dieu l'y appelle au reſte apres les avoir enteté les uns, & les autres de l'éclat de ſemblables etabliſſements, il s'occupe à ce qui touche l'amour, & la crainte de Dieu, à quoy s'il ne veut ſe damner, il les doit porter avant toute autre choſe, ouy il s'y occupe avec autant de froideur, que ſi ce n'étoit pas la grãde affaire de ſa famille, & par malheur cét égarement eſt ſi commun, que cét illuſtre interprete le croid univerſel *alii honores ſuis providet, alii militias, nemo providet Deum.* *Hom. 3. in Math*

Ah ! pleut au Ciel, que chaque pere travailla fortement à meriter l'éloge, que Dieu fit d'Abraam ſur l'inſtruction qu'il devoit donner à ſes deſcendans ; je ſçay, dit Dieu,

qu'il commandera à ſes enfans de m'être fideles, & d'obſerver Religieuſement ma Loy.
Genes 18 *Scio, quod præcepturus ſit filiis ſuis, ut cuſtodiant viam Domini.* Ah disje la belle choſe, ſi les peres ſe piquoient de cette gloire, & donnoient à leur famille ces ſortes d'inſtructions, que Clement d'Alexandrie nomme des chemins abbregez de ſalut & des voyes, qui conduiſent ſans detour à la bien-heureuſe
1. Pedag eternité *breves, & directa ad æternitatem viæ.*
c. 3. En effet, c'eſt par là, que les parents doivent entamer leurs leçons, inculquant ſoigneuſement à leurs enfans, que la crainte de Dieu eſt l'affaire des affaires, tout le reſte ſans celle là, n'étant que bagatelles, dont le monde reprouvé eſt infatué, partant celuy qui craint Dieu, à tout fait & qui garde fidelement les commandements Divins, il merite ſeul de vivre, & de paſſer pour un homme achevé ſuivant l'oracle de l'Eccleſiaſtique,
c. 12. *Deum time, & mandata ejus obſerva; hoc eſt enim omnis homo.*

Cette inſtruction perſuadée, un pere ajoutera les autres, qui ſont dependantes de celle là. Tell'eſt d'inſpirer aux jeunes eſprits une horreur infinie du peché mortel, & de leur en faire plus de peur que du Diable, & de l'enfer, affinque jamais, ils ne s'en randent coupables, & qu'ils ſoient plutôt diſpoſez à ſouffrir cent lepres, & cent fois la mort à l'imitation de ſaint Louys, que d'offencer Dieu mortelement une ſeule fois.

Sur tout il les faut porter à une grande haine du peché d'impureté, qui d'un Ange fait un Demon, & pour y reüſſir, leur defen-

dre

dre la lecture non seulement des livres ouvertement lascifs, mais encore des livres, qui parlent de galanterie, & d'amourettes, car quelque innocence, qui y paroisse, ils amollissent le cœur, & font une funeste impression sur les jeunes ames.

Il est encore fort expedient de leur apprendre à eviter les mauvaises compagnies, & la conversation des libertins, & des impies, parce qu'elle est capable de corrompre les meilleures mœurs, & de ruiner la devotion la plus solide, c'est pourquoy elle est beaucoup plus dangereuse, que le commerce avec les pestiferez.

Je ne parle pas des autres leçons, qu'on a à leur faire, les livres spirituels en sont remplis, & donnent lieu aux parents de remplir leur second devoir, qui est l'instruction. Il ne me reste, qu'à dire quelque chose du troisiéme, qui est la correction.

III. POINT.

Je suppose, qu'il n'est point de Pere, qui ne puisse dire avec Dieu par la bouche de Jeremie, *In domo mea inveni malum.* Helas! quel malheur! j'ay trouvé du mal en ma famille encore en cela y a-t'il une chose pitoyable, c'est selon la remarque de saint Ierôme, que les parents sont souvent les derniers avertis des desordres de leurs maisons. *Solemus mala domus nostræ scire novissimi, & vitia liberorum vicinis cantantibus, ignorantur.* Ouy souvent l'infamie d'une famille, est en chanson, & en vaudeville, le seul maître n'en sachant rien; toutefois cette proposition ne c. 23.

détruit

detruit pas la mienne, au contraire elle l'appuye en montrant, que dez, qu'un pere a connoiſſance du mal, qui ſe decouvre chez luy, il y doit remedier par une correction paternele ſuivant l'avis de S. Paul, *& vos Patres, educate filios in diſciplina, & correctione domini.* *ad eph. 6.*

En effet il ne faut pas être plus doux & plus moderé que le ſage, qui conſidere la jeuneſſe dans une eſpece de legereté, ou de folie, qui ne ſe peut guerir que par le foüet, & par la douce ſeverité de la peine *Stultitiæ alligata eſt in collo pueri, & virga diſciplinæ fugabit eam.* Or comme cét égarement, & cette ſorte de folie ſe decouvre dans les premieres années raiſonnables des ce temps là, il y faut appliquer le remede, dont je parle & uzer de correction, ce qui ſe peut faire avec la facilité que l'on a de redreſſer une jeune plante car ſi on donne le temps au vice de ſe fortifier, le mal en deviendra incurable, *difficile reſcinduntur vitia, quæ nobiſcum creverè.* *prov. 23* *Senec. l. 1. de ira c. 18*

L'on ſe trompe, diſoit à ce propos un ancien, quand on ſe perſuade, que les jeunes gens deviennent libertins, lors qu'on les voit dans une vie licentieuſe *fallimur qui putamus laſcivos fieri cum inſoleſcunt*: ils ſe ſont inſenſiblement engagez dez l'enfance dans les vices que l'on blame dans un age avancé; car il en faut juger, par ce qui arrive aux ſcorpions, qui ne commencent pas d'avoir du venin quand ils piquent, & qu'ils tuent. *A puero prævitate praditus utitur occaſione, ut ſcorpio non innaſcitur venenum, quando percutit*; d'où il ſe *Plutarc. de ſera crimin. vind.*

voit

voir, que la correction paternelle doit éclater, dés que l'on s'apperçoit, de l'inclination vitieuſe d'un enfant, & qu'elle eſt de la derniere importance, pour la bonne éducation de la jeuneſſe, comme elle eſt d'étroite obligation pour les Parents, qui trempent ſouvent dans l'erreur, qui leur fait accroire, qu'ils peuvent diſſimuler les fautes des enfans, ſur la fauſſe perſuaſion, que quand ils ſeront plus âgez, ils les feront efficacement changer de route, & de conduite.

Voicy la cenſure, que fait d'un pareil égarement, le Pape ſaint Gregoire, lors qu'il decrie le fol amour, & la tendreſſe irreguliere qui regne dans le cœur de ces Parents peu éclairez, & qui les porte ſouvent à flater le mal, par une cruele complaiſance contre l'ordre du bon ſens, parce que la tendreſſe & l'indulgence ne ſont pas faites pour les fautes, tout au contraire, l'on eſt obligé de s'armer de zele, & d'employer le châtiment pour les punir, & pour les étouffer en leur naiſſance, *Obſidet falſa pietas, cum ad culpas quiſque non debeat exercere compaſſionem, ſed zelum.* J'avoüe bien, dit ce grand Saint, que la foibleſſe exige quelque ſupport, & quelque condeſcendence; mais le deſordre ne doit attendre & recevoir que rigueur, & que ſeverité, *compaſſio homini, rectitudo vitiis debetur,* l'enfant tombe en faute, pardonnez à l'enfant & châtiez la faute; c'eſt là le diſcernement qu'il y à affaire en cette conjoncture, où il y a deux noms, il eſt enfant, & il eſt pécheur, épargnez l'enfant, & puniſſez le pécheur par une peine proportionnée à l'âge. *hom. 31. in Ev.*

C'eſt

C'eſt encore le conſeil de ſaint Auguſtin ; *duo ſunt nomina homo , & peccator , quâ homo miſerere , quâ peccator corripe* , que la compaſſion ſoit pour l'homme , & pour l'enfant, & la peine, pour qui a failli, & manqué à ſon devoir.

In Pſal. 100.

C'eſt à dire , qu'il s'y faut menager , & garder les meſures , que preſcrit Hugues de ſaint Victor , en ordonnant que l'amour tempere la Juſtice , & que le zele puniſſant s'aſſocie à la douceur , *Diſcrete ſit zelus non immoderatè ſæviens , & pietas non pluſquam oportet , parcens* ; Auſſi eſt-ce là , le caractere du veritable amour paternel , que l'on ne peut aſſez loüer , quand il obſerve ce beau temperament , parce qu'il tire l'enfant du mal, & ne le bleſſe point. *Salubriter iſta ſtimulant , non vulnerant.*

tit. 4. lib. 4. miſcellan.

Ambr. l. 22. in Pſ. 118.

Or pour faire encore mieux remarquer l'obligation des Parents à uſer de correction , qu'il leur ſouvienne , qu'ayant donné la naiſſance aux enfans , ils ſont la cauſe , où l'ocaſion du peché Originel, & des inclinations au vice, il eſt donc de leur devoir de ne rien omettre de ce qui eſt capable de redreſſer , & de reformer ce funeſte panchant au mal , ce qui ſe fait particulierement par leurs ſages corrections , qui rappelant la jeuneſſe du deſordre , où les porte la nature corrumpuë , luy fait prendre le chemin de la vertu , & du ſalut , *Diſciplina eſt lux itineris ſalutaris*, d'où je conclus avec le Sage , que la prudente correction des Peres, tire leurs enfans de l'Enfer, où ſans elle ils ſe précipiteroient. *Noli ſubtrahere à puero diſciplinam &c. tu virgâ percuties eum ,*

Cypr. de habit. mulier.

Prov. 23

&

& animam ejus de inferno liberabis.

Je dis mêmes, que l'interêt du Pere l'y doit pouſſer, parce que s'il s'en diſpance l'Eccleſiaſtique l'aſſure, qu'il en ſouffrira la peine dés cette vie. *Lacta filium tuum, & ipſe te paventem faciet.* Flattez, flattez vôtre fils, mais preparez-vous à une foule de chagrins, & de deplaiſirs. Témoin Helie, que l'Ecriture blâme de moleſſe en l'education de ſes deux fils, ce qui luy coûta la vie, & peut-étre l'éternité. Exemple terrible, & qui doit jetter les Parents dans une étrange frayeur. cap. 30. 1. Reg. 4.

Je finis en leur demandant, s'ils meritent le beau nom de Peres & de Meres, qu'ils me diſent en premier lieu, qu'ils me diſent, quels exemples ils donnent à leur famille touchant la devotion, touchant la patience, & la reſignation dans les fâcheux évenements, touchant la chaſteté, l'aumône, & le pardon des Ennemis, apprehendent-ils comme il faut, que ſi leurs enfans en les imitant, perdent le Ciel, ils ſont au Jugement de ſaint Chriſoſtome pires, que des Parricides, qui n'otent, que la vie du temps, & ne bleſſent, que les corps, & eux font mourir les ames par leurs mœurs depravées.

Secondement, qu'ils me randent compte du ſecond de leurs devoirs conſiſtant en l'inſtruction, quelles maximes inſpirent-ils à leurs enfans? ſentent-elles point l'ambition, l'avarice, & les excés du ſiecle? ſont-elles copiées ſur les principes de l'Evangile? vont-elles plus à regler le ſpirituel que le temporel; car c'eſt en cela, que paroît le zele d'un veritable Pere Chrétien. *Hæc eſt cura patrum &c.* Chryſ. Ser. 63.

ſi

ſi plus ſtudii in ſpiritualia conferant.

Enfin la correction met elle le ſceau à leurs devoirs, & ſupplée-t'elle au defaut des deux autres ? ſi cela eſt, ils auront une famille de benediction ; mais tout depend des premieres demarches de la jeuneſſe, & du train qu'ils luy feront prendre, car elle ſera en la vieilleſſe telle, qu'elle aura été en ſes premieres années, *adoleſcens juxta viam ſuam etiam cum ſenuerit, non recedet ab eâ.*

Prov. 21

Au reſte manquer à ces trois choſes, c'eſt au langage de ſaint Paul renoncer au Chriſtianiſme, & étre pire qu'un Infidele, *ſi quis ſuorum curam non habet fidem negavit, & eſt infideli deterior.* Ces paroles ſeules ſont capables de perſuader aux Parents d'avoir un ſoin infini de leurs familles. Ainſi ſoit-il.

1. Tim. 5

SERMON

SERMON

POUR LE VINGT-UNIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Iratus dominus tradidit eum Tortoribus?
Matth. 18.

Le Maître émeu de colere, le mit entre les mains des Bourreaux.

Le bon usage de la Colere.

IL y a grand sujet de compassion à considerer l'homme sujet à cent sortes de miseres, dans lesquelles le peché l'a miserablement engagé; J'estime toutefois, que la plus affligeante, c'est la revolte des passions contre la raison, de quoy neanmoins il y a lieu de se consoler, puisque malgré la violance de ces Rebelles, l'on en peut faire un usage loüable, en les forçant de servir à l'exercice des vertus.

On le voit en la colere, qui est la plus emportée, & qui d'un homme fait une bête furieuse, où mêmes un Demon; car, on la peut menager, & la rendre utile à la Justice & à la Penitence; car, si elle s'échaufe en vüe de l'offence de Dieu, & qu'elle s'employe à punir

nir les Scelerats, comme elle fait dans l'Evangile de ce jour. *Iratus dominus tradidit eum tortoribus.* N'eſt-elle pas l'agente de la Juſtice ; & ſi le pecheur l'appelle à ſon ſecours pour vanger Dieu en ſa perſonne, n'en fait-il pas l'aimable coadjutrice de la Penitence.

Il ne tient donc qu'à nous de faire de cette grande criminele, que l'on ne ſçauroit aſſez blâmer, une innocente, que l'on ne pourroit aſſez loüer.

C'eſt dequoy j'ay à vous parler plus amplement, apres que nous aurons dit devotement,

AVE MARIA.

Si j'avois aujourd'huy à decrier la colere, je ne la randrois pas coupable de Sacrilege, ſur ce qu'elle porte le feu dans le Sanctuaire, qui eſt le cœur du Chrétien, Temple du ſaint Eſprit, & que n'étant qu'un deſir de vengeance, elle entreprend ſur les droits d'un Dieu, qui ſe l'eſt reſervée, *mihi vindicta.* *ad Heb. cap. 10.*

Je ne luy reprocherois pas les dommages conſiderables, que le Prochain reçoit de ſes emportemens brutaux, à quoy elle employe le fer, le feu, le poiſon, & tout ce que ſa fureur barbare, & impitoiable luy inſpire.

Je me contenterois donc de la repreſenter infiniment odieuſe, par les maux quelle fait ſoûfrir à ſon hôte, ce que je ferois en la comparant, où à une furieuſe tempête, qui trouble, qui renverſe, qui déchire le ſein de l'Ocean où elle s'eſt formée, ou à un funeſte embraſement, qui détruit la maiſon, où il s'eſt allumé,

allumé : voyez comment elle éclate, tantôt par les yeux, & par le feu de ſes regards, tantôt par la langue, & par des paroles foudroïantes, & indignes de l'homme raiſonnable, & tantôt par la main armée, pour ſe ſatisfaire à ſon propre peril. J'ajoûterois avec l'Eccleſiaſtique, qu'elle ruïne la ſanté, & abrege les jours de qui ſuit ſes mouvements, qu'elle fait bréche à ſa fortune, faiſant ſouvent payer un ſoûflet, un coup de bâton de cent, & de mille Louys d'or. *Iracundia annihillat ſubſtantiam*, qu'elle le dépoüille de tout ſentiment de miſericorde. *Ira non habet miſericordiam*; Enfin, qu'elle luy donne un penchant malheureux à toutes ſortes de pechez. *Ad indignationem facilis proclivior eſt ad peccatum.*

Cap. 10. *cap.* 30. *prov.* 22. *prov.* 29.

Voilà une partie des reproches, que je luy ferois; mais bien loin de la vouloir icy flétrir, j'ay deſſein de la juſtifier en montrant, que c'eſt par nôtre deſordre qu'on la blâme, & qu'en ſoy elle eſt loüable, & pleine d'innocence, pourveu que dans ſa conduite, elle conſidere trois choſes. La premiere, contre qui elle s'échaufe: la ſeconde pour quoy elle éclate; la troiſiéme, comment elle doit menager ſon feu; Ces trois reflexions feront l'économie de ce Diſcours.

Diviſio.

I. POINT.

J'ay apris d'Ariſtote, où plûtôt de l'expérience de toutes les heures, que comme il n'eſt rien de plus aiſé, que de ſe mettre en colere, il eſt tres difficile, d'y étre reglé, & qu'il eſt peu de gens, qui ne s'y égarent. *Iraſci*

2. Et hic c. ult.

cujus vis eſt hominis, & facile, ſed cui, & cujus rei gratia, quomodo, quantum, & quando ſit iraſcendũ non eſt cujuſvis hominis, nec facile.

Toutefois cette difficulté n'empêche pas que l'on ne puiſſe entrer en colere fort loüablement, n'y ayant que les Stoïques, qui banniſſent univerſelement cette paſſion du commerce des hommes : car ſaint Thomas enſeigne qu'elle eſt vertueuſe & meritante, ſi elle eſt gouvernée par la raiſon.

Or, ſi l'on demande, enquoy cela conſiſte, je diray en premier lieu, qu'il faut prendre garde aux perſonnes, qui ſont l'objet de la colere, ſuivant ce principe du Philoſophe, *qui, quibus oportet iras aſcitur, laudatur*, le mal
4. Eth. 5. eſt, que cette paſſion déchainée trouble l'eſprit, & luy ôte les lumieres neceſſaires à un juſte diſcernement, c'eſt dont ſe plaint David en diſant, *turbatus eſt in ira oculus meus* ; de
Pſal. 6. là eſt, que l'on s'attache indifferemment à toutes ſortes de gens, & que mêmes quelque fois l'on s'en prent à Dieu. Témoin le pauvre Jonas, ce Prophete avoit été envoyé à Ninive, pour luy donner la funeſte nouvelle de la prochaine deſtruction. *Adhuc quadraginta*
cap. 3. *dies, & Ninive ſubvertetur*, à cette menaſſe, le Roy, la Nobleſſe, & le Peuple ſe couvrent de ſacs & de cilices, ils ſe condamnent au jeûnes, & font une ſevere penitence, ſuivie d'un ſi grand changement de mœurs, que Dieu s'en émeut de pitié, & rappelle ſa parole faiſant miſericorde à ces criminels. *Converſi ſunt à viâ malâ, & miſertus eſt Deus*, le ſeul Jonas n'y trouva pas ſon interêt, ſe croyant perdu de reputation, & craignant de

n'être

n'étre plus consideré, que comme un faux Prophete.

Il entre donc dans un chagrin inconsolable, *afflictus est Ionas, afflictione magnâ*, de là, il s'emporta dans une grande colere contre Dieu, & dans la chaleur de sa passion, il eût l'insolence de luy reprocher l'excés de sa bonté & de sa patience à l'égard des méchans. *Clemens*, luy dit-il, *& patiens, & multæ misérationis.* Ah! que je vous connoissois-bien, quand je prenois la fuite, & que je refusois d'obeïr à vos ordres; aprés ces plaintes, il tomba dans une espece de desespoir, où il demanda de mourir tout à l'heure pour ne point survivre à son honneur honteusement flétri. *Et nunc domine, tolle animam meam*, en cette conjoncture ce même Dieu, qu'il accusoit de trop d'indulgence, bien loin de le punir selon sa faute, se contanta de luy dire. *Putasne, bene irasceris tu?* Prophete vous voilà en bien mauvaise humeur: mais faites vous justice, & voyés si vôtre colere est raisonnable, & si c'est à vous, à vous eriger en censeur de ma conduite, pour laquelle vous ne devez avoir que respect, & que deferance: mais au fonds, croyés-vous d'avoir un sujet legitime, d'en user de la sorte? ignorés-vous encore, que c'est toûjours une chose injuste & blámable, de murmurer contre ma providence, quelque dure & incommode qu'elle paroisse. *Putasne benè irasceris tu?*

C'est sans doûte, ce que l'on pourroit demander à bien des gens, qui dans leurs transports se plaignent des chatiments, que Dieu ordonne, & des Croix publiques, où particu-

lieres qu'il envoye, l'on pourroit dire, à chacun de ces mécontents, ce qu'il penſe de ſa plainte. *Putaſne benè iraſceris tu?*

Cajus Caligula donnoit une fête au Peuple Romain, & pendant qu'on joüoit la Comedie, le Ciel ſe couvrit d'epaiſſes nuées, les Tonnerres enſuite firent un bruit éfroyable, la pluye en même temps fût extraordinaire. Ces choſes choquerent ſi vivement l'Empereur, & ſa bile s'émeut avec tant de fureur, qu'il eût la témerité d'appeller Jupiter en duël, avec cette condition, que le combat ſeroit ſans quartier. *Ad pugnam vocavit Iovem, & quidem ſine miſſione*, Jupiter, dit-il, la main à l'épée, où vous aurez ma vie, où j'auray la vôtre. *Aut tu me, aut ego te*, quel extravagant emportement; mais, qu'il coûta cher à ce Prince, puiſque ſes Sujets creurent, qu'il n'y avoit point de patience obligée à ſoûfrir la domination d'un homme, qui ſe revoltoit contre leur Dieu. *Vltima patientiæ viſum eſt ferre hominem, qui Deum non ferret.*

Senec. l. 1. de ira.

Laiſſons cét infidele, qui inſultoit en ſa colere, à un Dieu imaginaire & chimerique, que doit-on penſer des Scribes, des Phariſiens, & des Juifs, qui ſuivoient leur party. Le Sauveur au rapport de Saint Luc, leur fait de belles inſtructions, ces Meſſieurs les trouvent un peu fortes, ils s'echaufent contre le Predicateur juſques à l'excés, *repleti ſunt omnes ira, hæc audientes*; & ſans perdre un moment, ils forcent le fils de Dieu de ſortir de la Ville, & mêmes ils ſongeoient à le jetter dans un precipice.

cap. 4.

Donc la coler e, pour meriter approbation elle,

elle doit faire attantion à qui elle s'attache, & par cette reflexion, non seulement, elle n'aura pas l'insolance de se soûlever contre Dieu, dont-elle adorera respectueusement toutes les volontés, elle épargnera encore les puissances de la Terre : disant avec le Philosophe Romain, si je suis coupable, l'on à droit de me punir, si je suis innocent, je cede à la violance & à la souveraineté. *Rex est, si nocentem punit, cedo justitiæ, si innocentem, cedo fortunæ*, elle gardera les mêmes mesures envers les superieurs, sçachant que s'aigrir contr'eux, & les quereler : c'est une entrepriſe de Geant, & une action de furieux. *Cum superiore contendere, furiosum* ; que si un enfant l'offense, elle pardonnera à l'âge, qui ne luy à pas encore aprís à connoître la malice de l'injure qu'il aura faite. *Puer nos injuria affecit, ætati donetur, nescit an peccet :* si c'est une femme, qui l'ait desobligée, elle ne s'en piquera pas beaucoup, persuadée que ce sexe n'a que peu où point de bon sens. *Mulier est? errat* ; si c'est un valet, qui l'ait outragé par l'ordre de son maître, elle excusera la necessité, où ce Domestique s'est trouvé engagé d'obeïr. *Jussus est, necessitati, quis succenset* ? enfin si un Paisan à fait la faute, elle se regle par le Code, qui veut que l'on fasse grace, à la simplicité où incivilité d'un homme de Village, qui ordinairement péche plus faute d'instruction, que par malice, *rusticitati hominum parcendum.*

Senec. lib. 2. de ira c. 30

Idem. c. 34.

c. 27.

ff. si quis injur. lib. 2.

De ce que je viens de dire, l'on tire, qu'il est encore moins juste de se facher contre les choses inanimées en les donnant au Diable,

en les mettant en pieces, en les frappant du pied où d'un bâton, ſur tout en maudiſſant leur Créateur, ce qui eſt un trait de derniere folie. En effet, à quel propos ſe fâcher, où contre des choſes inſenſibles, ou contre des bêtes ? Ces Créatures ne ſont pas capables de faire une veritable injure, n'y d'étre affligées de nôtre vengeance. *Quia non dolent, neque faciunt injuriam*, du moins, ſi ce n'eſt point avoir perdu le ſens, c'eſt imiter les enfans, dont-on ne peut arrêter les larmes apres quelque cheute, qu'en frappant la Terre où ils ſont tombez, de même un homme en colere rompt, briſe, ce qu'il rencontre, penſant de s'y ſatisfaire, ne voilà pas une enfantiſe ridicule ?

D. Tho. 1. 2. q. 46. a. 7.

Or, pour remedier à ce deſordre, la morale conſeille de n'étre jamais precipité en nos actions : mais d'y conſulter la raiſon, & la juſtice auparavant, que d'obeïr au mouvement de l'aigreur du cœur ; c'eſt-là un excellent expedient pour ne ſe point méprendre, & pour ne s'expoſer pas au peril d'inſulter à l'innocent, *multos abſolverimus, ſi ante cœperimus judicare, quàm iraſci*, & faute d'uſer de cette précaution, nôtre colere ſe rend ſouvent criminele, en mal-traittant celuy qui n'a pas merité nôtre indignation.

Senec. l. 3. de ira.

Au contraire, ſi elle ſe regle par ce principe ; elle ſera ſainte, ne s'armant que contre les coupables, ou plûtôt contre les crimes, ſuivant la regle, qui ne permet à la colere d'attaquer, que les vices, même dans le chatiment des vitieux, *vitiis oportet iraſci, non hominibus*, en quoy elle imitera le Medecin, qui faiſant

faisant la guerre à la maladie, épargne le malade, non pas qu'il ne luy faſſe avaler des amertumes, & qu'il ne luy tire du ſang, ou qu'il ne luy applique des coſtics brûlans: mais c'eſt que ſoûs l'apparance de cette perſecution, il n'a deſſein que de rétablir la ſanté de l'Infirme, affoiblie par la violance de la fiévre, ou de quelques autres maux; ainſi en doit uſer celuy qui prétend à rendre ſa colere; Chrétienne & pareille à celle dont l'Apôtre ſe ſervit utilement contre les Corintiens, & les Galates.

Ce n'eſt donc pas que la colere en ſoy, ne ſoit une paſſion innocente, & digne de loüange: mais ſa diſgrace vient de qui en fait un mauvais uſage, n'ayant pas égard à la perſonne ſur laquelle il décharge ſa bile, & ſon indignation.

Voilà le premier defaut à éviter, & le premier article pour acquerir à la colere l'aprobation des Sages, *qui, quibus oportet iraſcitur, laudatur.*

II. POINT.

La ſeconde choſe à obſerver pour randre la colere innocente & loüable, c'eſt de bien peſer le ſujet, qui l'a fait naître, ſans quoy le peril eſt évident de ſe porter à quelque excez, de ſorte que pour couvrir de honte un emporté il ne faudroit, que luy faire dire ſincerement, pourquoy il fait tant de bruit; mais parce qu'il n'aura pas conſulté la raiſon devant que d'éclater, il aura peine de s'expliquer naïvement ſur la cauſe, qui l'aura fait entrer en mauvaiſe humeur; car, pour l'or-

dinaire l'on ne veut point demeurer d'acord de ſon foible, ny parler des choſes, comme elles ſe ſont paſſées : voilà pourquoy, ſuivant la remarque de ſaint Chriſologue, bien que le bilieux n'ait tres-ſouvent point de raiſon de s'emporter, toutefois pour ſe ſauver de blâme, & pour flater ſa paſſion, il en invente de ſpecieuſes, & ne manque jamais de beau prétexte. *Vt iram nutriat, cauſas coloret,* ce ſeront ſi vous-vous en fiés à ſa parole, ce ſeront des choſes facheuſes, importantes & inſuportables, mais s'il en vient au détail, & ſi vous conſiderez de ſang froid ſemblables ſujets, vous réconnoîtrés que ce ſont au fond, bagateles, & manquements fors legers.

ſerm.16.

Ah ! que Philon étoit bien inſtruit du genie des gens enclins, & faciles à prendre feu, quand il écrivoit, qu'entre cent coleriques, à peine en rencontre-t'on quelqu'un qui ne deguiſe, ou plûtôt, qui ne mente pour donner un beau viſage à ſon emportement, bien que tres-peu raiſonnable. *Iracundorum nemo ferè verax* ; c'eſt au ſentiment de ſaint Auguſtin, c'eſt l'égarement viſible en tout l'univers, où il n'y a pas un homme, qui ne tâche de préter un maſque de juſtice à ſa colere, & qui ne la croye établie ſur l'équité, *nulli irascenti videtur ira ſua injuſta.*

l. de Regn.

Or, pour échaper un deſordre auſſi general, que celuy là, il ny à point de plus ſeure voye, que de faire reflexion ſur les ſujets, qui ſoulevent en nous les boüillons de cette paſſion. Par cette précaution, on jugera quel lieu on luy doit donner, & juſques où il faut luy permettre d'aller ; car, qui prétendroit

droit de l'étoufer abſolument, s'oppoſeroit au ſaint eſprit, qui nous ordonne de nous en ſervir innocemment, & ſans crime. *Iraſcimini, & nolite peccare*, ou comme quelques Docteurs interpretent ce verſet, il nous commande de nous mettre en colere ſous peine de peché. *Pſal. 4.*

D'autre part comment ſe pourroit-il faire qu'en voyant des actions ſcandaleuſes, l'on n'en fût pas touché d'une juſte indignation? & mêmes bien loin, que ce fut vertu de demeurer inſenſible en veuë d'un Dieu offencé, ou d'un prochain grievement outragé? ce ſeroit une lacheté, & une froideur criminelle.

C'eſt le bel avis, que ſaint Bernard envoya au Pape Eugene, lors qu'apres luy avoir loüé la patience, comme une vertu incomparable, il luy ajoute, qu'il y a des temps, & des conjonctures, ou il eſt meilleur d'être ſaintement impatient, & d'employer un zele ardent contre les vices. *Magna virtus patientia, ſed non hanc ad iſta optaverim, interdum impatientem eſſe preſtat.* Ouy il y a des occaſions, ou la colere eſt preferable à une molle conduite, que des materiels appelleroient patience, & qui renverſeroit tout l'ordre de la vie civile, parceque ſi les magiſtrats ne s'emportoient point, & ne temoignoient point de zele ſevere, en puniſſant rigoureuſement les excez, & les deſordres, les Scelerats n'ayant rien à craindre, ne garderoient plus de meſures, & l'on verroit le vice triompher dans les republiques. *Si ira non fuerit, nec judicia ſtant, nec crimina compeſcuntur.* Au contraire la juſte indignation, & la vengeance reglée, *Imperf. hom. 11 in Matth*

qui

qui en procede fait regner la diſcipline, & l'innocence des mœurs dans l'âme des ci-
Idem. toyens. *Iuſta ergo ira mater eſt diſciplinæ.*

A ce propos S. Chryſoſtome a bonne grace, quand il ſe plaint de ce que l'on nomme l'effet ou la cauſe de cette loüable ſeverité du nom de colere, diſant que pour luy faire juſtice, il la faudroit appeller Philoſophie. *Non iram dixerim abſolutè, ſed Philoſophiam*; c'eſt effectivement une ſage politique, avec quoy un Magiſtrat tient toute une ville en bon êtat, un pere de famille fait fleurir la vertu en ſa maiſon, & Dieu même ſantifie le monde, de ſorte, que qui en fait ſa direction imite le gouvernement Divin. *Ita ſe gerere, Divinum eſt.*

Ce n'eſt doncques point ſimplement une choſe excellente d'uzer de colere, c'eſt un devoir indiſpenſable, & ſans peine de peché, voilà pourquoy, il ne faut, que faire attention ſur le ſujet, qui donne lieu à la colere, &
Ambroſ qui ne doit être, que le crime *iraſcimini, ubi*
10. pſ. 4. *culpa eſt*; parceque rien ne peut faire approuver cette paſſion, que l'intereſt d'un Dieu offencé, & elle ne ſe doit produire, que pour vanger ſa gloire flettie, ce fût le motif de Moyſe, lorſque deſcendant de la montagne de Sina, & étant averty, que le peuple avoit adoré le Veau d'or, il entra dans un emportement extraordinaire *vidit vitulum, &c. iratuſque valde* juſques là, qu'il ne ſe contanta point de reduire en poudre cette idole, & apres en avoir detrempé la pouſſiere dans l'eau, de la faire boire à ſes adorateurs; mais il ordonna à la Tribut de Levi, qui n'avoit point trempé dans cette idolatrie, de mettre la main à l'é-

pée

pée, ce qu'elle fit avecque tant de carnage, qu'elle tua vingt trois mille des idolatres de ce Dieu ridicule ; action étrange, mais qui eſt conſactée dans l'Ecriture en ce texte *conſecraſtis manus veſtras hodie domino.* Exod 10

De méme dans le livre des nombres, Phinées ayant ſurpris Zambri dans un crime d'impureté, il le mit à mort avec ſa complice, & il fût loüé de ce zele, tout cruel, & tout ſanglant, qu'il parût, parcequ'il étoit inſpiré par l'eſprit de religion, dont il vangeoit l'injure, & par un eſprit de charité qui puniſſoit le ſcandale donné au peuple & nettoit les Iſraelites à couvert de la iuſtice & du chatiment, que Dieu en eût pris. *Qui zelatus eſt pro deo ſuo, & expiavit ſcelus filiorum Iſrael.*

Ces illuſtres exemples, montrent, qu'il y a une colere approuvée du Ciel, & une indignation ſainte, c'eſt quand elles naiſſent en veuë des pechez. Telle fût celle d'Elie, lorſque conſiderant le ſervice de Dieu abandonné, les Autels renverſez, & les Prophetes maſſacrés, il en fût emeu ſi ſenſiblement, qu'il fit égorger quatre cents cinquante ſacrificateurs de Baal en s'écriant *zelo zelatus ſum pro Domino Deo, altaria deſtruxerunt, prophetas occiderunt, &c.* Severité, & colere, qui le fit l'objet d'une providence patticuliere de Dieu.

Mais laiſſons l'ancien Teſtament, combien trouve-t'on dans le nouveau de demonſtratiõs de cette verité & pour paſſer ſous le ſilence divers exemples ſur ce point, ne voit-on pas la colere canoniſée dans le Sauveur, dont il eſt écrit que frappé d'indignation en veuë du deſordre

desordre des Scribes, & des Phariſiens, il les enviſageoit avec des yeux de colere. *Aſpiciens eos cum Ira* ; de même quand il entra dans le temple, & qu'il y trouva des Marchands avares, qui le prophanoient, qu'eſt-ce qui luy mit un foüet à la main, pour les en chaſſer honteuſement apres avoir renverſé leurs banques, ſi non un zele en feu, tant il eſt conſtant qu'il y a une ſainte colere, & c'eſt celle, qui s'éleve contre le peché. *Iraſcimini, ubi culpa eſt.*

Sur quoy je ne veux pas oublier la penſée d'un grand homme en faveur de la paſſion, que j'ay entrepris de defendre; c'eſt que ſi on la range parmy les ſept crimes, elle y eſt avec ce privilege qu'elle ſeule, entre tous les autres, peut ſouvent porter le nom de vertu, & en avoir le merite. L'orgueil eſt toujours criminel, l'avarice ſera éternellement coupable, jamais l'impureté ne ſera loüable, il y aura toujours de la brutalité dans la gourmandiſe; l'envie ne meritera jamais d'éloge, comme jamais la pareſſe ne ſera ſans reproche; la ſeule colere eſt capable de recevoir de l'honneur & de paſſer pour vertu ; car ſi la prudence l'acompagne, ſi le zele la regle, ſi la juſtice s'y aſſocie, elle eſt infiniment meritante, & elle doit étre priſe pour cette haine ſainte, & parfaite dont parle le Roy Prophete *perfecto odio oderam illos*, ce qui conſiſte à pardonner à la perſonne ; quand on puny la faute, *hæc eſt perfecti odii peritia ſi homines propter vitia non oderis, ſi homines propter vitia non dilexeris.* Il faut perſecuter le peché non pas le pecheur, & épargner le criminel en faiſant la guerre

guerre au crime ſans quoy la colere ne ſera pas une paſſion conſacrée, & l'on ne pourra point dire ſans ſe flater *perfecto odio oderam illos.*

En effet, ce qui decrie la colere c'eſt que l'on n'en uze pas ainſi, & que ſouvent elle s'allume dans un cœur pour des choſes de neant, à l'exemple de Jonas, à qui Dieu fit une ſeconde fois ce reproche, *putas ne bene iraſceris tu ſuper hedera?* voicy ou en étoit ce Prophete: un liere ſous l'ombrage duquel il prenoit la fraicheurs ſecha, & le laiſſa expoſé aux ardeurs du Soleil, cét accident luy fût ſi ſenſible, qu'il continua de ſouhaiter la mort; toutefois Dieu par une extreme bonté luy dit Prophete vous vous emportez, mais en avez vous un ſujet legitime, à ce mot Jonas eût l'impudence de repondre, que s'il étoit en colere, il en avoit raiſon. *Ita bene iraſcor uſque ad mortem.* Jugeons en il a perdu un peu d'ombre, en ſuite, il eſt battu à plomb des rayons du ſoleil, & incommodé de la chaleur, eſt-ce là la cauſe ſuffiſante d'un tranſport, qui luy doive faire ſouhaiter de mourir, & qui puiſſe juſtifier la hardieſſe de ſoutenir hautement, que ſa colere eſt bien fondée: *Ita bene iraſcor ego, uſque ad mortem.*

Voilà l'image de ce qui ſe pratique toutes les heures en la vie des hommes. Un Valet mal habile aura caſſé un verre, & à oüir les paroles dereglées de ſon Maître, ou de ſa Maîtreſſe, on croiroit que le feu eſt au logis, & que tout y eſt renverſé. C'eſt l'excez dont l'Hiſtoire blame Pollion Citoyen Romain, il regaloit en ſon Hotel l'Empereur Auguſte,

avec

avec grande magnificence, durant le feſtin un Eſclave romp par accident un verre de Criſtal, dont Pollion fût ſi outré, & ſi peu Maître de luy, que perdant le reſpect qu'il devoit à l'Empereur, il commanda, qu'on precipita l'eſclave dans le grand reſervoir des lamprois, or ce cõmandement Barbare eût été executé, ſi Auguſte ne l'eût empeché, mais ce Prince ne s'arréta pas là; car pouſſé d'une juſte indignation contre ce Maître brutal, il fit caſſer tous les verres de criſtal, dont il y en avoit grand nombre & puis il ordonna, qu'on combla le reſervoir, ce qui fût une punition proportionnée à une chaleur de bile, née en ſuite d'une perte fort legere, & portée à un horrible excez, eû egard à la petiteſſe de la faute, qu'elle pretandoit de chatier.

Or de tout ce que je viens de dire, je conclus, que devant, que de permettre à la colere d'éclater, il eſt neceſſaire d'en peſer le ſujet en de juſtes balances, & s'il n'eſt pas de conſequence, ou s'il eſt arrivé ſans deſſein, & ſans malice, il faut étoufer les premiers mouvements d'une paſſion, qui étant ſagement menagée remedie à bien des maux; mais qui ſuivant ſes fougues brutales deſoleroit tout. *Chriſoſt in pſ. 48* *Ira, ſi bene utaris ſalutare medicamentum, ſi malè cauſa exitii.* Auſſi n'eſt ce qu'à cette derniere, que s'addreſſe la menace de la rigueur du jugement. *Qui iraſcitur fratri ſuo, reus erit judicio.*

Enfin pour faire de la colere une vertu, apres la reflexion de la perſonne á qui elle s'attache, apres la conſideration de l'injure qu'elle vange, il ne luy reſte que de voir, qu'elles

qu'elles meſures elle a à garder. C'eſt la derniere partie de ce Diſcours.

III. POINT.

La premiere choſe à obſerver dans l'uſage de la colere, c'eſt de ſuivre ce conſeil de Job. *Non te ſuperet ira*, n'en recevez pas la loy en eſclave : mais ſoyez-en le maître. A quoy revient l'avis du Philoſophe Romain, toûjours ſemblable à luy-même en bon ſens, & dans le beau jour avec quoy il explique ſes penſées. Donnés, dit ce grand homme, donnés à la colere l'employ d'un Soldat, non pas l'authorité & la fonction d'un Capitaine. *Utendum ira, ut milite, non ut duce.* Elle doit obeïr, & non pas commander, ce que ſaint Gregoire nous à encore marqué, ſous une autre allegorie, en nous diſant mettez ordre qu'elle ne marche pas la premiere en maîtreſſe ; mais qu'en ſervante & en ſuivante, elle ſoit au dos de la raiſon, qui eſt ſa Dame, pour en recevoir les ordres. *Ne quaſi domina præcat, ſed velut ancilla ad obſequium parata à tergo rationis nunquam recedat.* L. 5. M. c. 35.

C'eſt-là le grand ſecret de traitter cette paſſion avec l'empire dont Dieu traitta l'Ocean, quand il luy dit. *Huc uſque venies.* Voila tes limites ? Tu briſeras tes flots à ce grain de Sable, & tu y arrêteras tes fougues, quelque furieuſes qu'elles ſoient. *Et hic confringes tumentes fluctus tuos.* Ainſi en uzera le Sage, pour s'éloigner de l'extravagance d'un inſenſé, qui donne toute liberté à ſon transport. *Totam iram ſuam profert inſipiens, ſapiens autem diſpenſat.* Oüy l'homme prudent, c. 29. ex 70.

&

vertueux menage ſon feu, & diſpãce les mouvements de ſon cœur irrité, ſelon les regles du zele, & de la juſtice, non pas ſelon l'eſprit violent de la vangeance *ex amore juſtitiæ non vindictæ.* Ainſi parle la morale à moins de cela la colere, n'enfantera qu'excez, & que ces penſées noires, que Philon appelle engeance de vipere *partus viperarum*, & que David trouve auſſi dangereuſes, que le venin, & le poiſon mortel, des plus furieux ſerpents. *Furor illis, ſecundùm ſimilitudinem ſerpentis.*

Il faut doncques ſe moderer, ſe paſſionner ſans paſſion & faire la guerre, à qui a failli avec un cœur de paix en imitant le Patriarche Joſeph, lorſque feignant d'étre fort animé, & echaufé contre ſes freres; il ſe deguiſa pour ainſi parler, empruntant un viſage etranger ſuivant la belle expreſſion de Philon. *Cum iraſci fratribus videretur, alienum vultum induit* ô! qu'il eût été plaiſant d'étre inſtruit de l'aymable fourberie de Joſeph, & de le voir ſoutenir adroitement le perſonnage d'un emporté de grande colere, en decouvrans ſous ce maſque de rigueur, un cœur tout remply de douceur, & de charité fraternelle, mais il n'y auroit pas moins de ſatisfaction de conſiderer les Chrétiens dans ce calme, & ce repos interieur, quand ils ſont obligez de faire du bruit exterieurement, & de ſe mettre en colere, pour punir les fautes & pour empecher les recheutes dans le peché.

C. 2. de Joſeph.

C'eſt la premiere condition d'une colere reguliere, la ſeconde regarde la langue, que l'Evangile condamne au feu, & à l'Enfer, ſi dans l'emportement, elle deborde en paroles d'injures,

d'injures, de mepris, & d'imprecation. *Qui dixerit fatuè, reus erit gehennæ ignis*, c'eſt pourquoy, il eſt important d'en donner la direction à la charité, qui luy apprendra à ſe facher ſans l'impatience, qui eſt la cauſe des paroles dereglées, *novit patienter irasci*, ſans choquer l'humilité, qui ne permet pas d'élever le ton & de parler avec mepris. *Novit humiliter indignari*, ſans faire breche à la manſuetude, qui ne s'émeût, qu'en colombe, frappant du bec ſans y verſer du fiel, parce que l'interieur, de qui s'indigne au dehors étant ſans amertume, la langue reſte fort concertée en ſes paroles, pour ne point tomber ſous la cenſure, qui tourne en ridicule, quiconque par un zele bizarre, & contrefait ſe rend criminel en puniſſant un crime. *Ridiculum eſt, odio nocentis, perdere innocentiam.*

Math. 5

Bern. ep. 2.

Senec.

Toutefois, s'il eſt neceſſaire en matiere de colere de veiller ſur le cœur, & ſur la langue, il faut beaucoup plus étre en garde pour la main; car c'eſt en cela particulierement, que S. Jacques doit être écouté, quand il exige, que l'on ne prene pas ſi-tôt feu, & que l'on ſoit lent, & tardif à s'émouvoir. *Tardus ad iram*; parceque, ſi l'on ſe porte avec precipitation à frapper, il y a un manifeſte peril, que la juſtice ne ſoit violée, ſi dans la premiere chaleur l'on ordonne le chatiment, dont on veut punir celuy qui a failli, & parceque c'eſt ainſi, que pluſieurs ſe conduiſent, il les faut Envoyer à l'ecole de cét ancien, qui diſoit à ſon Domeſtique dont il avoit receu du deplaiſir, je te dechirerois à coups d'étrivieres, ſi je n'étois ſaiſi, & outré de colere, *niſi iratus eſſem, te*

Archim.

verberibus exſecarem. Certes ce fût là une action qui merite nôtre imitation, & qui ſans flatterie eſt digne de toutes les loüanges, que pluſieurs ſavantes plumes luy ont données.

Or ſi l'on demandoit pourquoy il eſt excellent d'obſerver cette metode, je repliquerois, que dans toutes les corrections, la clemence, & la miſericorde doivent être aſſociées à la juſtice, d'autre part la colere ordinairement n'a nulle habitude avec la douceur,

prov. 27 & la miſericorde ſelon ces mots ſacrez *ira viri miſericordiam non habet*, ou comme parle

c. 1. S. Jacques *ira viri juſtitiã Dei non operatur*, en effet la juſtice de Dieu eſt eternellement mélée de miſericorde, la colere de l'homme n'en uze pas ainſi, à moins qu'elle ſe donne le loiſir de peſer dans de juſtes balances une action coupable, & d'en conſiderer les circonſtances pour la traitter ſelon ſon merite, en luy faiſant toujours quelque grace & ne la portant jamais à la derniere rigueur *eſtimanda injuria, ne vindicetur ſupra meritum.*

Ce ſera par ces trois expedients, dont je viens de parler c'eſt à dire, par l'Empire du cœur ſur la paſſion qui allume le feu, & la bile; par le reglement, & la moderation des paroles, & par la juſtice de la main adoucie, & accompagnée de clemence, ce ſera dis-je par ces voyes, que la colere ſera contée entre les vertus. Mais ſans ces precautions l'Eccleſiaſtique nous conſeille de la bannir de nôtre

c. 13. cœur *aufer iram à corde tuo*, & la raiſon, qui l'oblige à nous donner tel avis, c'eſt que cette paſſion étant bruſque, & dereglée de ſoy, elle n'y feroit pas un moindre degat, que l'orage violent

violent en fait à la vigne qu'il deſole, & depoüille de feüilles & de fruits. *Sicut timetur tempeſtas vineæ, ſic ira cordi timenda:*

Qu'elle le traitte mal ce pauvre cœur, ſi elle uſurpe l'Empire ſur luy! j'ay deja touché en paſſant quelques uns des maux, que ſa tyrannie luy fait endurer en diſant à la téte de ce diſcours, qu'elle abrege ſa vie, que tres ſouvent elle deſole ſes biens, qu'elle noircit ſa reputation ſans parler des dommages qu'elle aporte à ſon ame, j'ajoute ſeulement icy qu'un des plus conſiderables torts qu'elle luy faſſe, c'eſt qu'elle le depoüille de tout ſentiment humain, de ſorte qu'un homme ſur qui elle domine n'eſt préque plus homme, puiſqu'il n'eſt plus raiſonnable, & que dans ſes ſalies violantes, & impetueuſes, il agit en béte ſuivant la peinture qu'en fait ſaint Baſile. *Humanam ſpeciem amittit, feræ faciem indutus; furit, debacchatur, immutantur oculi, igneſcunt, cor accenditur, &c.* n'y cherchez plus l'aymable viſage d'un homme, vous ny treuverez que les traits d'une béte redoutable; voyez ſes yeux d'où le feu, & les étincelles ſortent en foule, ce ne ſont plus des yeux humains, ce ſont les yeux farouches, & les regards d'un furieux Lion; écoutez ſes paroles outrées, éclatantes, & pleines de rage, vous les prendriez pour des rugiſſements d'un animal feroce; étudiez enſuite ſes demarches, ſes mouvements ſes actions, & tout ſon exterieur, vous n'y remarquerez rien, qui ne ſoit brutal, & inhumain. *tom. 2. hom. 21.*

Toutefois accordons luy, qu'il ne ceſſe pas d'étre homme, mais en méme temps regar-

dons le comme un homme furieux, & qui a perdu le bon ſens *Ira brevis furor*, c'eſt pourquoy ſes amis ſont contrains de s'en ſaiſir, pour l'empecher de faire quelque mauvais coup, & volontiers, ils l'enchaineroient comme un enragé, ce qu'ils pourroient faire avec l'aveu de la Loy, qui le juge ſi peu raiſonnable dans la chaleur de ſon tranſport, qu'elle luy defend de contracter, & s'il le fait, elle reſcinde les actes, qu'ils aura paſſez en cét étar. *Contractus in calore iracundiæ factus non tenet.* En quoy, elle le traitte; ainſi que l'on traite les fols, & à ne rien deguiſer ſon extravagance eſt viſible, en ce qu'il veut guerir ſa playe en s'en faiſant une ſeconde; pour bleſſer ſon Prochain & certes s'il luy reſtoit un grain de ſageſſe, il ne ſe mettroit pas en feu chez luy pour bruler ſon voiſin.

ff. de publ. L. licitatio.

Voicy doncques la regle, que l'on doit obſerver pour remedier à ces deſordres, & pour bien uzer de la colere. En premier lieu on doit arréter les ſalies de l'indignation dez leur naiſſance, car l'on n'aura pas le pouvoir d'en ſuſpandre le progrez, ſi lon ne les étouffe d'entrée, & au moment, ou elles ſont encore foibles, parce que bien-tôt elles ſe fortifieront, & luy feront de la peine, ou mémes elles ſe randront invincibles, étant auſſi difficile de les chaſſer de chez ſoy, qu'il eſt aiſé de leur en fermer la porte, ſelon la ſage remarque du Stoïcien Romain. *Imbecillis eſt omnis affectus, vires, dum procedit, parat, excluditur facilius, quam expellitur* auſſi compare-t'on cette paſſion au feu, que l'on éteint ſans peine, quand il n'eſt que bluettes, & qui

Ep. 116.

qui êtant devenu embrazement, n'a plus de remede. *Ignis extinguendus, dum scintilla est, cum transiit in incendium modum non capit.* Idem.

Secondement si d'abord, on ne repousse pas l'Impression de la colere, & qu'elle se saisisse du cœur au moins il luy faut faire violance, affin qu'elle ne soit pas de durée, de sorte que si elle surprend sur le jour, elle ne se couche point avec nous. *Sol non occidat super iracundiam*, ce qui est propre particulierement du Chrêtien, parceque saint Jerôme enseigne; que c'est un des caracteres du Christianisme de faire bien-tôt mourir cette passion, comme c'est une marque de la foiblesse humaine de la laisser naître. *Irasci cujusvis hominis est, finem imponere iracundiæ, Christiani.* Voilà pourquoy la morale conseille aux Peres de ne point permettre, que les Enfans fassent habitude avec ce vice,& ne veut point qu'on leur accorde, quoy que ce soit durant le temps, qu'ils sont emeus de passion, mais qu'on attande a le leur donner si on le Juge à propos quand ils sont revenus de leur colere, leur acordant ce qu'on leur avoit refusé,quand ils pleuroient de depit. *Nihil per iracundiam exoret, quod flenti negatum est, quieto dandum.* ad Ephes. c. 4. l. 2. ep. 18 Senec. 2. de ira c. 21.

Enfin il faut garder le beau temperament, dont nous avons parlé, & méler toujours la douceur, & la misericorde avec la severité, & la justice.

Or pour ne nous point éloigner de cette triple regle, faisons valoir l'excellent motif, que nous donne l'Ecclesiastique en nous disant. *Homo Homini servat iram, & à Deo quæris*

medelam. Quoy, doit dire chacun, je pretends de desarmer la colere Divine & d'en detourner les effets effroyables de dessus ma tête, & mon indignation est opiniatre, resoluë à la vengeance, & inexorable en son ressentiment! je conserve mon aigreur les mois, & les années, contre qui ma faché, & mêmes contre mes Domestiques en ne leur disant jamais un bon mot, uzant continuellement de rebut & de mepris à leur endroit; neanmoins. J'attands de mon Dieu une indulgence, & les effets de sa clemence? *homo homini servat iram, & à Deo querit medelam!* Je reviens tout à l'heure de cét êgarement mêmes bien resolu de faire grace, pour obtenir grace non, avec le secours du Ciel, que je luy demande affectueusement, & humblement, je ne me donneray plus en proye à la passion, & si par ma fragilité, j'en suis prevenu, je ne formeray point de resolution, pendant qu'elle regnera en mon cœur, & bien-tôt je me deferay d'une hôtesse aussi dangereuse, que celle là; sur tout elle ne m'arrachera jamais une parole mal concertée, & beaucoup moins aura-t'elle le pouvoir de me porter à une action violante. Ainsi soit-il.

SERMON

SERMON

POUR LE VINGT-DEUXIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Cujus eſt hæc Imago ? Math. c. 22.

De qui eſt cette Image ?

L'Honneur, & le devoir, de qui eſt l'Image de Dieu.

QUAND nous rencontrons un homme qui aime Dieu de tout ſon cœur, & le Prochain comme ſoy-même en le ſecourant dans ſes beſoins, & le conſolant dans ſes afflictions, qui d'ailleurs eſt modeſte dans la proſperité, patient dans l'adverſité, & maître de ſes paſſions, il n'eſt pas fort neceſſaire de s'informer de qui il eſt l'Image ; car ſans autre inſtruction, l'on dit voilà l'Image du Verbe Incarné, vivant & converſant avec les hommes.

Mais, quand nous voyons quelqu'un, qui ſemble ne connoître Dieu que pour l'offencer, & pour mépriſer ſes commandements, qui n'a un corps que pour le proſtituer à l'impu-

reté, qui ne traitte avec le Prochain, que pour luy faire iuſulte en ſes biens, en ſa reputation & en ſa perſonne; qui n'uſe de ſa raiſon, & de ſon eſprit, que pour ſatisfaire ſes inclinations dereglées, il y a lieu de demander, de qui eſt-il l'Image? puiſqu'il n'agit que brutalement, & plûtôt en bête qu'en homme.

C'eſt en quoy, il trahit vilainement ſon interêt, & ſon honneur; car il efface en luy l'Image de ſon Créateur, pour y ſubſtituer l'Image d'une bête, ainſi que nous le reconnoîtrons en ce diſcours, aprés que nous aurons demandé les lumieres neceſſaires, pour étre bien convaincus de la monſtrueuſe laideur d'une pareille conduite, & pour les obtenir, allons à Marie, avec le compliment de l'Ange.

AVE MARIA.

Il n'y a rien de plus raiſonnable, & de plus juſte, que la cenſure de ſaint Iſidore ſur le Chapitre des reflexions, & ſur le ſujet de l'admiration des hommes, en quoy il découvre un abus, qui merite ſon étonnement, & ſon indignation; car il en voit, qui s'appliquent à prendre les dimenſions des Cieux, & à s'inſtruire de l'elevation & de la grandeur des Aſtres: il en remarque d'autres empreſſez à ſonder la profondeur des Mers, & la vaſte étanduë de l'Ocean, les uns & les autres ſe faiſant un grand plaiſir de ſe perdre dans les abimes de ces corps immenſes, en cette veuë. Ce Saint s'échaufe contre cette conduite.

&

& condamne cét égarement, qu'il croit injurieux à l'honneur, aux interêts des gens, qui y trempent, parce qu'ayant en eux mêmes des sujets d'une étude plus utile, & plus digne de leur recherche, & de leur extase, ils vont honteusement à l'emprunt, & en mandient d'Etrangers, qui ne valent point à beaucoup prés les domestiques. Voicy son expression. *O homo! quid miraris siderum altitudines, & profunditatem maris, intra animi tui abyssum, & mirare, si potes.* O homme, dit-il, reconnois le tort que tu as de toy, & le mauvais employ de ton esprit. Tu l'occupes en la consideration des choses creées, dont le dehors specieux, & les belles qualités enchantent tes yeux, par le peu de connoissance que tu as de lour fonds, changes d'objet, & te repliant dans toy même, tu y verras la beauté, le prix & l'excellence de ton ame, où tu découvriras un abime glorieux de perfections, lequel surpasse infiniment tout ce qu'il y a de merveilleux dans l'univers.

En effet saint Augustin préche, que l'homme n'est point crée pour admirer, mais pour étre admiré. *Et miratur alia homo, cum sit ipse miraculum*, & c'est pour cela, qu'il fût creé apres toutes les Créatures; c'est à dire, au sentiment de saint Ambroise, afin qu'il en fût l'extase. *Processit postremus, ut esset omni Creatura miraculo.* *hom. 33. Eccl. 50.* *in Genesim.*

Or, pour éviter la faute dont saint Isidore se plaint, & pour bien ménager son sage conseil, soyons à l'avenir la matiere de nos meditations, entrant souvant en esprit chés nous, & ne soyons plus Etrangers en la connoissance

noiſſance de nos propres biens, informons nous ſouvent de ce que nous ſommes, & de qui nous portons la raviſſante Image, que chacun ſe diſe frequemment. *Cujus es Imago?*

Pour contribuer à cette importante étude, J'ay a déduire trois choſes. La premiere reconnoîtra en quelle conſideration l'homme eſt auprés de Dieu en qualité de ſon Image, *Diviſiõ.* la ſeconde deteſtera le mépris, que nous en faiſons; la troiſiéme apprendra l'eſtime, que l'on en doit faire, c'eſt ſur quoy roulera ce Diſcours.

I. POINT.

L'Homme dans le ſentiment du Sage, eſt quelque choſe de bien grand. *Magna res homo*, il l'entendoit donc mieux que Tertullien, qui n'en fait qu'un grand nom. *Magnum nomen.* Ouy, l'homme eſt ſi grand, que ny l'étenduë infinie des Cieux, ny l'immenſité de l'univers n'en approche pas, & qu'au calcul de ſaint Gregoire de Niſſe, il n'y a rien au monde, qui luy puiſſe ſervir de meſure. *eorum quæ ſunt, nihil eſt adeo magnum, ut ſuſcipiat dimenſionem tuæ magnitudinis.*

apol. 43.

hom. 2. in cant.

Cette perſuaſion a obligé les Peres, qui deſirent de penetrer dans l'abime de la prodigieuſe grandeur de ce chef d'œuvre du Créateur, de s'attacher à l'eſtime, que Dieu en a faite, ſur tout ils font attention à ce texte Sacré, où la ſainte Trinité parle en ces termes. *Faciamus hominem ad imaginem, & ſimilitudinem noſtram*: ſurquoy ils écrivent, que ſans doûte Dieu forme le deſſein d'un ouvrage extraordinaire, puiſque les trois adorables perſonnes

cap. 1. Geneſ.

ſonnes en conſultent enſemble. *Faciamus hominem*, le Pere en parle au fils ; le Pere, & le Fils en traittent avec le ſaint eſprit. *Faciamus*, comme s'ils diſoient faiſons un ouvrage, qui ſoit digne de nous. Or, en cét auguſte Conclave chaque perſonne veut contribuer à la perfection de ce ſuperbe projet, c'eſt la penſée, que Rupert develope en ces mots. *In illo Patris & Filij & Spiritus Sancti non tam Senatu, quam ſoliloquio unaquaque perſona ſuam operis partem ſuſcipit.* hom. 8. in Geneſ.

Auſſi eſt ce, d'où ſaint Chriſoſtome tire l'excellence de l'homme : la Terre, dit-il, le Ciel, les Aſtres, & generalement tout ce qui à l'étre, le receut par ce mot *fiat*, un ſeul mot fût ſuffiſant, pour créer l'univers, & de toutes les choſes, l'homme eſt l'unique ſur la production, laquelle, s'il eſt permis de parler en ces termes, Dieu ait aſſamblé ſon conſeil, pour faire entendre, combien elle luy étoit conſiderable ; c'eſt pourquoy, ce Saint nous exhorte à reconnoître ſon prix, & l'eminance de ſa nature. *Vis noſſe naturæ tuæ dignitatem, vel hinc collige, quia de nullo eorum, quæ condidit, vox iſta faciamus, tranſmiſſa eſt*, le monde a été crée en ton de Souverain, & de commandemens, *fiat* : mais en la Création de l'homme, Dieu ſemble avoir pris des meſures & y avoir penſé plus à loiſir, *faciamus*, a t'il dit de quoy nous apprenons, qu'elle eſt nôtre nobleſſe. *Vide quanti ſis æſtimandus.*

Richard de ſaint Victor ajoûte, qu'il ne s'en faut point fier aux Philoſophes, lors que pour beaucoup relever l'homme, ils le nomment le petit monde ; car ils ne luy font pas

juſtice

Juſtice, puiſqu'il avoit plus de droit d'étre appellé le grand monde, que l'univers, qui ne pourroit point remplir la capacité de ſon cœur, quand il ſe donneroit tout à luy, *Philoſophi videntur erraſſe cum hominem microcoſmum dixere, major mundus dicendus eſt &c.* il faut donc plûtôt en croire a ſaint Clement, lors qu'il rapporte, que les Apôtres diſoient, que l'Auteur de toutes les choſes avoit produit l'homme pour étre le monde du monde, & la merveille des merveilles.

Serm. de S. Sauv.

in conſt. Apoſt. lib. 7. cap. 35.

Toutefois entre tous les Peres, Tertulien s'étonne extraordinairement, que Dieu ſe ſoit appliqué tout entier à l'homme, *recogita*, dit-il, *totum illi Deum occupatum, manu, ſenſu, opere, conſilio, & ipſa in primis affectione, qua lineamenta ductabat.* En premier lieu, la main Divine y travailla en maniant de la bouë & du limon, pour en conſtruire le corps, & pour en bâtir un Palais magnifique, & digne de loger l'ame, *manu*: Secondement, il s'y appliqua avec ſoin; & avec meure déliberation, l'ouvrage ayant été concerté par les adorables perſonnes de la ſainte Trinité, *ſenſu, conſilio*, En troiſiéme lieu, il y fit briller ſon amour, qui ordonna tous les traits, qu'il imprima ſur le viſage humain, & qui conduiſit le burin ou le pinceau. *Ipſa in primis affectione, qua lineamenta ductabat*; ne voilá pas une éclatante marque de l'eſtime que Dieu a fait de l'homme.

de Reſurrect. cap. 6.

Neanmoins, il faut avoüer, que ce chef-d'œuvre ſeroit demeuré fort imparfait, ſi Dieu n'eût pas ajoûté une ſeconde faveur à la premiere, en faiſant ſuivre à ces beaux mots,

faciamus

faciamus hominem, ces autres encore plus glorieux, *ad imaginem & similitudinem nostram*; car, cét ici la plus illustre gloire de l'homme, d'étre l'Image auguste de son Créateur, & de representer ses perfections sur la Terre. Ah! quelle grandeur d'avoir une ame intelligente comme Dieu, spirituele, & immortelle comme Dieu, capable de voir & d'aimer son Créateur, d'imiter sa sainteté, & d'avoir part à sa felicité : enfin d'avoir l'honneur d'étre l'admirable ressemblance de la Majesté Divine. *Creata est anima magna à magno, recta à recto ea magna, quia capax aternorum, & recta, quo appetens supernorum.* *Hugo à S. Vict. lib. 2. de anima cap. 22.*

Pour mieux faire concevoir le prix de cette Image, la Theologie nous parle de trois diverses Images de la Divinité. La premiere est *d'égalité*, & c'est le Fils du Pere Eternel. La seconde *d'imitation*, & c'est l'homme qui connoît, qui aime, & qui represente les perfections de son Dieu par ses vertus. La troisiéme de *representation*; ainsi l'univers, & les choses creées sont comme les traces, & les vestiges de la Divinité, ou comme des miroirs, dans lesquels on voit quelqu'un de ses traits. Or cette troisiéme Image est beaucoup moins parfaite que la seconde, qui fait la grande excellence de l'homme.

C'est la pensée de saint Augustin; car, si la vertu ennoblit l'homme, si la foy le distingue & l'éleve au rang des choses rares, & merveilleuses, l'avantage qui luy revient d'étre l'Image de son Créateur, le rend infiniment prétieux, *glorioſum virtus facit, fides rarum, Imago pretioſum.* *to. 1. tr. de creat. primi hominis.*

Aussi

Auſſi eſt-ce le trait de la magnificence divine à nôtre égard, ou comme parle ſaint Chriſoſtome, c'eſt l'invention de nôtre Créateur pour nous couvrir de gloire ; car pourquoy penſerois-tu ô homme, que Dieu ta gratifié de cette faveur ? ce n'eſt que pour t'établir ſon ſubſtitut ſur la Terre, & le Lieutenant viſible de ſa Majeſté inviſible, *in te imaginem ponit, ut in terris inviſibilium conditorem viſibilis imago præſentem poneret*, d'où tu dois juger de la beauté de ton ame, qui doit ici bas repreſenter la beauté divine.

Chryſol. Ser. 148.

En effet, qui dit l'Image d'un Dieu, dit une choſe magnifique, parce que ſuivant la reflexion de ſainte Thereſe, l'Image d'un ſujet incomparable, doit-être elle même au deſſus de toute comparaiſon, ſans quoy elle ne ſeroit pas ſon Image, en ne luy reſſemblant pas parfaitement.

Il eſt vray, qu'elle n'eſt pas égale en beauté à ſon Original : neanmoins elle en approche ſelon la Verſion, qui au lieu de lire avec la Vulgate. *Minuiſti eum paulò minùs ab Angelis*, fait ainſi parler David, *minuiſti eum paulò minùs à Deo*, comme ſi elle diſoit. Mon Dieu, vous avez fait de l'homme un petit Dieu, tout brillant de gloire, & tout éclatant en perfection. *Gloria, & honore coronaſti eum.*

Pſ. 8.

O Ciel ! que peut-on imaginer de plus illuſtre, que de conſiderer l'homme revêtu de l'Image de ſon Créateur, beau de la beauté divine, & des traits du viſage, que les Anges adorent, où plûtôt beau de Dieu même, dont il eſt embelli, comme l'Apocalipſe dépeint

l'Epouſe

l'Epouſe parée de ſon Epoux, *vidi*, dit ſaint Jean, *ſponſam ornatam viro ſuo.* cap. 21.

C'eſt dans ce ſentiment, que Hugues de ſaint Victor prent plaiſir d'admirer les raports de cette Image avec ſon glorieux Prototipe, il eſt unique ce divin Original en ſon eſſence, il eſt tout en tout, & par tout donnant la vie, & le mouvement à toutes choſes. *Deus ubique totus, omnia vivificans, & movens*, de même l'ame eſt unique, & toute dans les mains, toute dans les pieds, toute dans la tête, toute en toutes les parties du corps, d'ailleurs elle voit par les yeux, elle écoute par les oreilles, elle touche par les mains, elle goûte par la bouche: enfin elle fait tout, elle regle tout, étant dans le corps, ce que Dieu eſt dans le monde. Ce Docteur ajûte, qu'à l'imitation d'un Dieu en trois perſonnes, l'ame n'étant qu'une en ſa nature, elle poſſede une Trinité en ſes puiſſances, la memoire, l'entendement & la volonté, & que comme Dieu, le Pere engendre ſon Fils, le Pere & le Fils produiſent le ſaint Eſprit; ainſi dans l'ame l'entendement eſt en quelque maniere le principe de la volonté, & l'un & l'autre le principe de la memoire: d'autre part, comme le Pere eſt Dieu, comme le Fils eſt Dieu, comme le ſaint Eſprit eſt Dieu, & que pourtant il n'y a qu'un ſeul Dieu pareillement. L'entendement eſt l'ame, la volonté eſt l'ame, la memoire eſt l'ame, il n'y à point toutefois trois ames, ny en ayant qu'une dans l'homme en trois puiſſances, que ſi le Pere n'eſt pas le Fils dans la Trinité Divine, ſi le Fils n'eſt pas le ſaint Eſprit, ſi le ſaint Eſprit n'eſt ny le Pere, lib. de anima cap. 21.

ny

ny le Fils. Ainſi l'entendement n'eſt point la volonté, ny la memoire, la volonté n'eſt point l'entendement ny la memoire, celle-cy n'eſt ny l'un ny l'autre.

Outre cecy, pourſuit ce grand homme, comme ce ſeroit peu à la Divinité de ſe connoître, ſi elle ne s'aimoit pas autant qu'elle ſe connoît, auſſi ſeroit-ce peu à l'ame humaine de connoître Dieu par ſon entendement, ſi elle ne l'aimoit pas par ſa volonté; encore y auroit-il du defaut en ces deux puiſſances, ſans le ſecours de la memoire, qui conſerve en elle le ſouvenir du même Dieu, pour les tenir en application vers cét adorable objet.

Voilà, dit-il, pour ce qui touche la qualité d'Image, aprés quoy il étudie les rapports que l'homme a avec ſon Créateur par la reſſemblance. *Faciamus hominem ad Imaginem, & ſimilitudinem noſtram,*

Or, pour mettre en ſon jour cette reſſemblance en peu de mots, l'on n'a qu'a remarquer, que tout ainſi, que Dieu eſt la bonté, la miſericorde, la juſtice, la ſainteté &c. l'homme fût crée, dans la juſtice, dans l'innocence, dans la bonté, dans la charité, & dans les autres perfections divines, autant que la Créature en étoit capable; car, bien qu'il les poſſeda dans un dégré affoibli, elles le rendoient toutefois ſemblable, à celuy qui l'avoit formé à ſa reſſemblance, & montroit l'eſtimé, que Dieu avoit pour ſon merveilleux ouvrage, dont l'Eccleſiaſtique parle. *Deus creavit hominem de terra, & ſecundum ſe veſtivit illum virtute.* Cap. 17.

C'eſt pourquoy le Roy Prophete, en étoit dans

dans l'extaſe, quand il s'écrioit. *Ego dixi dij eſtis.* Pſal. 81. O que l'homme eſt quelque choſe de bien grand & de bien relevé ? Je ne connois point de qualité, qui ne ſoit beaucoup au deſſous de ſon excellence, & quand je le traitterois d'Alteſſe, d'Eminence & de Majeſté, je l'humilierois, je luy fais donc juſtice en l'admirant, comme un éclatant raïon, comme une brillante reflexion de la face Divine, & comme une Divinité creée, copiée ſur la Divinité increée; partant je luy dis, & je continueray à dire hautement aux hommes, ſans craindre de paſſer pour flateur, vous étes des petits Dieux, & les Fils du Tres-haut ſemblables à vôtre Pere. *Ego dixi dij eſtis, & filij excelſi omnes.*

Comment donc, demande je avec ſaint Eucher, comment homme fais tu ſi peu de cas de ta Nobleſſe ? comment te degrades-tu de ta condition ſublime, pour te rendre le chetif Eſclave de tes paſſions brûtales, & indignes de l'Image d'un Dieu ? *Cur ergò ô homo ! te erubeſcendis cupiditatibus exhonoras ?* Eſt-ce que tu ignores le deſſein de ton Créateur en t'imprimant ſon image ? Non, parce que tu ſçais, qu'il a prétandu par cét honneur incomparable, que ta vie fût divine, & digne de luy. *Nobilem vult eſſe vitam tuam, qui tibi ſuam commiſit imaginem.* Vous voyés, mon cher Lecteur, que j'entre en la ſeconde Partie de mon Diſcours.

II. POINT.

Je me ſuis engagé de parler en ſecond lieu de l'injure, que nous faiſons à l'Image de

Dieu, & à nous en même temps injure, qui paroît insuportable à S. Chrisologue, quoy, dit-il, quoy homme, tu te considere si peu, toy qui és si considerable à ton Dieu! Est ce qu'il te couvre de gloire, afin que tu te couvres d'infamie? *Quare tu tam vilis tibi, qui tam pretiosus es Deo; cur sic honoratus, adeò taliter te exhonoras?* Helas! où en est reduite cette ravissante Image, Dieu n'en reconnoît pas en toy un seul trait, non plus qu'en Adam, à qui il demande des nouvelles d'Adam. *Adam ubi es*, il le voyoit: mais, ce malheureux étoit si dépoüillé des ornements, dont-il l'avoit revêtu, qu'il ne le reconnoît pas pour l'ouvrage de ses mains. *Videbat, sed non eum, quem fecerat, hunc in Adamo quærit.* Dieu cherche un Roy tel qu'il l'avoit établi, en luy donnant l'empire de l'Univers, & il ne trouve qu'un miserable fugitif, il cherche un homme bien fait, & aimable pour sa beauté, & il rencontre un monstre. *Regem quærit in fugitivo, speciosum in monstro*, il en veut à un esprit de lumiere & de penetration, & il découvre un Aveugle & un Stupide, il desiroit un Saint, & c'est un Scelerat qui se presente. *Sanctum quærit in Scelerato*, il prétendoit de le caresser, comme l'heritier de sa gloire, & il se voit obligé à le rebuter comme l'objet de sa colere, *Haredem quærit gloriæ in filio iræ &c.*

Genes. 3.

Imperf. in Math.

Ah! quelle a été la source d'une avanture aussi étrange, que celle-là? qui peut avoir operé ce monstrueux changement? Ah! c'est le peché, qui à desolé Adam en luy enlevant la justice originele, & tous les ravissants attributs,

buts, qu'il avoit receu en ſa création, & qui ſuivant la belle expreſſion d'Hildebert la conduit dans la region de diſſemblance avec ſon Dieu. *Abduxit hominem in regionem diſſimilitudinis.* Ep. 47.

En effet, le peché faiſant perdre à l'homme la veüe de ſa grandeur, & de l'elevation, où il avoit été porté, efface en luy les traits de la nature divine, par leſquels il étoit ſemblable à ſon Créateur, comme ſon Auguſte Image, de telle ſorte qu'il ne porte plus le caractere de ſa reſſemblance. *Abduxit hominem in regionem diſſimilitudinis.*

Helas ! où eſt-elle, cette charmante reſſemblance, qui mit un jour ſainte Catherine de Sienne en quelque peril de faire un acte d'Idolatrie, lorſque le Sauveur en luy donnant la vüe d'une ame en état de grace, pour y remarquer la beauté dans laquelle le premier des hommes fût creé, elle y découvrit tant d'éclat & tant de Majeſté, qu'elle ſe diſpoſoit à l'adorer : mais cette ame l'en détourna, en luy diſant qu'elle n'étoit pas la divinté, quelque ſemblable qu'elle luy parût, qu'elle n'en étoit, que l'Image. Aprés quoy cette grande ſainte s'écria ? Monſeigneur Jeſus, je ne m'étonne plus que vous ayés tant ſoûfert pour le ſalut des ames, dont la beauté eſt ſi miraculeuſe.

Mais ! ô malheur ? l'homme poſſedant cét avantage, il l'a ſi peu eſtimé, qu'ayant donné lieu au peché, de ſemblable à Dieu, qu'il étoit, il eſt devenu ſemblable aux bêtes, l'Image deſquelles il a ſubſtituée à l'Image de ſon Créateur, aveuglement que David pleure en

pſ. 48. ces termes. *Homo cum in honore eſſet non intellexit.* Quelle diſgrace ! l'homme étant revêtu d'honneur & brillant de gloire, ne fit point de reflexion ſur ſon bonheur, & n'en eût point de lumiere ; c'eſt pourquoy, il deſcendit du Trône, d'où il devoit donner la Loy à toutes les Créatures, & abandonnant ſa bonne fortune, il s'aſſocia honteuſement aux Harpies, aux Chevaux, & au reſte des bêtes, pour joüir de quelques chetifs biens, & pour goûter à ſouhait quelques plaiſirs brutaux. *Comparatus eſt jumentis inſipientibus, & ſimilis factus eſt illis*, ce n'eſt plus ce petit Dieu creé, & l'Image honorable de ſon Créateur, par laquelle il avoit droit de commander en Souverain aux oiſeaux, aux poiſſons, & aux autres animaux, & ſi l'on conſidere la condition où il eſt reduit, on trouvera que ce n'eſt plus qu'un miſerable, plus digne d'étre comté parmy les bêtes, que parmy les hommes.

En effet, ſi on le meſure par ſes inclinations baſſes, & par ſes actions indignes de ſa naiſſance, il eſt tout ſemblable aux bêtes ; ſenſuel comme les bêtes, cruel & vindicatif comme les bêtes ; gourmand comme les bêtes. *Et ſimilis factus eſt illis* ; ô Dieu ! y a-t'il infamie plus étrange & plus deteſtable, que de ceſſer d'étre un Dieu par reſſemblance, pour ſe faire bête par imitation. Ah ! qui peut ſoûffrir ſans indignation, ce furieux en Lyon, ce violent en Loup, ce fourbe en Renard, ce Chien en impureté, ce vain en Paon, cét inhumain en Tigre. C'eſt ainſi, qu'il a traitté en ſa perſonne l'Image ſacrée d'un Dieu ; ce

ſeroit

ſeroit donc en vain, qu'on le chercheroit en ce grand jour, ou il êtoit l'admiration de la nature univerſelle, & ou il recevoit glorieuſement les reſpects du Ciel & de la terre, on ne le trouve plus, que dans l'obſcurité, ou il eſt dans le dernier mépris cruellement perſecuté des elements, & de toutes les creatures.

Origene paſſe encore plus avant; car il ne ſe contente pas de le regarder degradé, & humilié ſous la honteuſe reſſemblance des animaux, il l'enviſage encore, comme l'horrible image du Diable, dont il imite la malice. La raiſon que ce Docteur en apporte, c'eſt que l'homme au temps de ſa creation êtoit doux, & tourné du côté de la miſericorde, comme Dieu, mais dans ſon changement d'état, il eſt cruel, & vindicatif comme le Demon: alors il faiſoit paroître une grande pieté, preſentement il eſt impie en malin eſprit: temoin ſon oubly de Dieu; temoin ſes blaſphemes, temoin ſa rebellion eternelle, contre les ordres de ſon Souverain, dont il foule au pieds les loix; alors il étoit charitable, bien-faiſant, liberal comme Dieu, aujourd'huy, c'eſt un avare, un uſurpateur du bien d'autruy auſſi injuſte, en ſa maniere que le Diable; alors il êtoit innocent, & ſaint à l'exemple de ſon Dieu. Maintenant il a un furieux penchant au vice, & au crime, ou il ſe plait, comme l'Ange des tenebres, faiſons luy doncques juſtice, & ne le regardõs plus, que ſous ce deteſtable attribut d'image du Diable, en luy diſant avec Origene. *Si pro miſericorde crudelis, pro liberali raptor certe abjecta Dei in te Imagine, Diaboli in te ſuſcepiſti imaginem.* Hom. 4. in levit.

A ce propos ſaint Gregoire a bien rencontré en écrivant, que l'homme en êtat de peché prononçant le premier mot de l'oraiſon Dominicale *Pater*, doit attendre, que celuy, à qui il a la hardieſſe de s'adreſſer, & qu'il nomme *Pere* luy reponde. Si vous êtiez mon fils, vous ſeriez mon image, l'on verroit en vous les traits de mon viſage en y remarquant une ſainteté reluiſante en toutes ſortes de perfections à l'exemple de la mienne, mais je n'y vois rien de pareil tous les traits de ma reſſemblance, en ſont effacez. *Non agnoſco in te naturæ meæ imaginem*, au contraire j'ay le deplaiſir de découvrir en vous les livrées des Demons mes Ennemis, & les vôtres. *Adverſariorum ſunt iſta inſignia.* C'eſt pourquoy comme la lumiere n'a point de commerce avec les tenebres, je n'ay rien de commun avec vous, vous pouvés doncques en qualité de vitieux recourir au pere des vices, dont vos deſordres montrent que vous êtes l'enfant, & que vous vous êtes criminellement diſtingué de ceux, qui en qualité de mes fils ont droit de m'aborder en leurs prieres avec cette parole *Pater*, parce qu'ils portent mes couleurs, & paroiſſent par tout mes images riches des perfections Paternelles. *Mea ſoboles paternis bonis decoratur.*

En verité, il y a de la temerité, & de l'impudence en celuy, qui a effacé l'image de ſon Dieu, & qui l'efface tous les jours, de l'appeller ſon Pere, n'ayant plus rien de ſemblable à luy. Quel honneur à Dieu d'avoir un fils tout remply de malice, luy qui eſt la bonté même? que celuy, qui a toujours la balan-

ce

se à la main pour faire justice, aït produit un enfant de rapine, partant que ce malheureux s'applique autant, qu'il luy plaira a l'oraison; mais s'il est assez hardy pour dire à Dieu *Pater*. Mon pere qu'il n'espere d'en ouïr, que ce funeste compliment vous n'étes point mon fils, puisque vous n'étes pas mon image, allés à celuy à qui vous ressemblés, *non agnosco meam in te imaginem, adversariorum sunt ista insignia*; c'est ainsi que l'homme a méprisé, & outragé l'image de son Dieu en luy faisant souffrir un sanglant affront, aussi en doit-il apprehender une cruelle vengeance.

Pour moy j'en tremble; car quand je lis, que les statues de l'Empereur Theodose, & de l'Imperatrice Placilla ayant été mal traittées à Antioche par le peuple mutiné, elles furent vengées par des empriſonnements, par une grande foule de tétes mises à prix, & que toute la ville fût dans un peril eminent d'étre noyée dans le sang de ses Citoyens, de sorte, qu'elle auroit été reduite à la derniere desolation, si son digne Prelat, & plusieurs charitables solitaires abandonnant leur desert, & accourant au secours de cette malheureuse Cité, n'eussent desarmé la colere du Prince, ou par leurs prieres auprés de Dieu, ou par une celebre Ambassade auprés de Theodose certes quand l'histoire me parle de cette avanture, il me semble d'abord, que voilà une grande rigueur, pour l'interest d'un peu de metail, ou de marbre, car enfin ces statues n'étoient rien autre chose, j'en reviens toutefois, quand je considere que ce metail, & ce marbre en qualité d'images du Souverain, & de la Souve-

raine étoient pretienx, & dignes de la veneration des ſujets. Au reſte je conçois du chatiment, que l'on en fit de quel ſupplice l'homme merite d'étre puny, qui par ſes crimes, & par ſa rebellion flettrit, & deshonore en ſoy l'image du Souverain des Souverains ; c'eſt pourquoy ſuivons ſagement le conſeil de ſaint Gregoire de Nazianze, & faiſons une ſerieuſe reflexion ſur l'honneur que Dieu nous à fait de nous avoir creés à ſon image & à ſa reſſemblance, en nous appliquant inceſſamment à la retablir en ſon premier éclat *imaginis decus reddamus imagini.* C'eſt le ſujet de la troiſiéme partie de ce diſcours, ou j'ay à montrer, qu'elle eſtime nous devons faire de cette image, & quel ſoin il en faut prendre.

III. POINT.

En premier lieu, l'on ne doutte point, que l'image ne doive reſſembler à ſon original, puiſque cela luy eſt eſſentiel, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin. *Quaſi poſſit eſſe imago aliqua, ſi ſimilitudo non ſit, ſi enim ſimilis non eſt, imago non eſt* : ſi le fan d'vne Biche n'eſt pas ſemblable à ſa mere, il n'eſt pas ſon fan ; ſi le Lionceau ne reſſemble pas le Lion, ce n'eſt pas un Lionceau ; ſi le fils n'a pas la nature, & les qualitez, de qui la mis au monde, il n'eſt ny ſon fils, ny ſon image. *Si enim ſimilis non eſt procul dubio imago non eſt.* La ſtatue d'un Monarque, laquelle ne repreſente pas les traits, & l'air du viſage de ce Roy ne paſſera point pour ſa ſtatue ; c'eſt doncques avec juſtice, que Dieu exige que l'homme imite ſes perfections, & ſa ſainteté, puiſqu'il l'a formé

Lit. de geneſi ad literam.

à

à ſon image, & à ſa reſſemblance c'eſt la concluſion de ſaint Leon. *Meritò Deus imitationem ſui exigit ab iis, quos ad imaginem, & ſimilitudinem fecit.* Serm. 7. in quadrag.

En effet que l'on demande au grand ſaint Baſile ; pourquoy le fils de Dieu eſt l'image ſubſtantielle de ſon pere ; il repondra que c'eſt parcequ'il luy eſt parfaitement ſemblable, & qu'il poſſede tous les adorables attributs de ſon Pere. *Verbum Imago eſt genitoris, totum monſtrans genitorem.* C'eſt dont Jeſus Chriſt inſtruiſit un jour ſaint Philippe ; car ſur la priere, que cét Apôtre luy fit en luy diſant. Faites nous voir vôtre pere, & nous ſerons pleinement ſatisfaits *Oſtende nobis patrem, & ſufficit nobis.* Le Sauveur repliqua. Philippe vous deſireriez avec grand empreſſement de voir mon Pere & vous n'auriez plus rien à ſouhaiter. Or cela ſeroit fort ſuperflu, parceque je ſuis ſi ſemblable à mon Pere, que qui me voit, il peut dire, qu'il voit mon Pere. *Philippe, qui me videt, videt & patrem meum.* Ioan. 14

Ainſi à proportion, l'homme qui eſt la belle image de Dieu en doit être une fidele copie, ſansquoi il n'a pas droit de ſe faire hõneur de cette admirable qualité d'image de ſon Createur, puiſqu'il n'a pas ce qui eſt eſſentiel à l'image, c'eſt à dire la reſſemblance avec ſon prototipe, or qui ne l'a point, il n'a rien à pretendre à cét Auguſte nom, & à la gloire, qui en rejaillit.

Mais qui à-t'il à faire pour ſe procurer cét avantage ? cette Image eſt double. La premiere eſt ſubſtantielle, & naturelle, la ſeconde

de ſurnaturelle, & accidentelle ; par la premiere, l'ame de l'homme eſt un eſprit enrichi d'entendement, & de volonté comme Dieu, & par ces deux puiſſances, elle a part à la capacité immenſe de l'eſprit Divin, puiſque à leur faveur, & avec leur ſecours, l'homme s'étend à une infinité d'objets, qu'il peut connoître, & aymer, ce qui luy donne une grande conformité avec Dieu ; car ſi Dieu peut donner l'être à une infinité de creatures, l'hôme peut faire naître une infinité d'êtres de raiſon par l'idée, qu'il en peut former en ſon eſprit, où ce prodigieux nombre de choſes reçoit un être intellectuel, & objectif.

Sur quoy, je ne puis omettre la belle penſée de ſaint Chriſoſtome, lorſqu'il écrit, que le Createur de l'univers, en formant l'homme à ſon Image, il eût deſſein d'en être imité en ce qu'il agit hors de luy, & s'il ne luy communiqua pas le pouvoir de tirer du rien les choſes il luy donna la liberté, & l'induſtrie de polir les ouvrages divins, *ut in operibus imitaretur, & exornaret opera* comment cela ?

Tom. 6. Serm. 4.

Dieu crea le fer, & au méme temps, il apprit à l'homme d'en faire des inſtruments, en adouciſſant la dureté de ce metail, par le feu, & à le randre ployable en diverſes manieres propres à ſervir à de beaux ouvrages ; de ſorte que l'homme embellit les choſes naturelles, & leur donne un étre nouveau, par ſon travail. *Opificem ſuum imitatus, naturam exornat* ; que s'il ne peut pas faire des yeux, des oreilles, & des hommes vivants, il en mettra ſur la toile par ſon pinceau, & par ſes couleurs,

couleurs, il en taillera ſur le marbre avec ſon ciſeau, ainſi il en fera des tableaux, & des ſtatuës, auſquelles, il ne manquera, que la parole, encore imitera-t'il les voix humaines dans les Orgues, & s'il ne produit pas des vents naturels, il en fera d'artificiels dans les ſoufflets, qu'il a inventez.

Il y a plus, comme Dieu n'eſt pas moins le Souverain que l'Artiſan de la nature, il eſt vray de dire, que l'homme partage cette Souveraineté avec ſon Createur, qui l'établit, Roy, & Maître de toutes les Creatures. *Faciamus hominem ad imaginem, & ſimilitudinem noſtram, & præſit volatilibus cœli, piſcibus maris, & beſtiis terræ.* De quoy ſaint Gregoire de Niſſe donne la joye à l'homme, en luy diſant, qu'il eſt né ſur le trône, & le ſceptre à la main avec l'authorité de commander Souverainement. *Ad Imperandum natus es ô homo!* & jamais il ne fût d'Empire comparable en étanduë au ſien, puiſqu'il conte autant de ſujets, qu'il y a de creatures, en quoy il eſt la Royale Image du grand Souverain. *Vbi imperandi vis, ibi, & Imago Dei.* *Or. 1. in id faciam, &c.*

Ce n'eſt pas neanmoins en cela ſeul, que l'on nous veut ſemblables à Dieu, laiſſons doncques cette premiere Image, & reſſemblance, que j'ay appellé naturelle, & ſubſtantielle, & attachons nous à la ſeconde, que j'ay nommée accidentele, & ſurnaturelle, & que ſaint Auguſtin dit étre l'ouvrage de nôtre volonté *anima exhibeat ſe Deo ſimilem per voluntatem.* C'eſt pour nous faire entandre, que cette reſſemblance s'acquiert par le miniſtere de la volonté, parceque c'eſt par elle, que ſuivant *in manual. c. 17.*

vant le deſſein du Createur de l'univers, l'hõme ſe rend ſemblable à Dieu en imitant ſa patience, ſa douceur, ſa charité, & ſa ſainteté, &c.

Hugues de ſaint Victor appuye ce ſentiment en publiant, que ſi l'homme eſt l'image de Dieu par ſon entendement, il eſt ſa reſſamblance par la volonté, & par l'amour *ad Imaginem fecit illum per intellectum, ad ſimilitudinem ſecundùm affectum, ut per hoc, quod facta eſt ad imaginem cognoſceret, per hoc, quod facta eſt ad ſimilitudinem diligeret.* Nous ſommes doncques ſemblables à Dieu, lorſque par nôtre entendement nous connoiſſons Dieu, comme il ſe connoit, & que par la volonté nous l'aimons, comme il s'ayme, par conſequent qui fait effort pour ſe ſouvenir continuellement de ſon Createur, pour penſer eternellement à luy, pour contempler, & connoître ſon eſſence, ſes perfections, pour l'adorer, en ſuite, pour l'aymer uniquement ainſi que Dieu ſe contemple & s'ayme ſans interruption, il eſt parvenu à cette aimable reſſemblance, qui fait l'eſſence de l'Image Divine *eris ad imaginem illius*, dit ſaint Anſelme, *quia ſemper facere niteris, quod ſemper facit:* auſſi crois je que c'étoit la penſée du Sauveur, quand il ordonna à ſes Diſciples, de copier la perfection de ſon pere. *Eſtote perfecti, ſicut pater veſter cæleſtis perfectus eſt.*

lib. 2. de anima c. 25.

lib. meditat. c. 1.

Math. 5

Or pour reconnoître, ſi nous en uſons ainſi, nous n'avons qu'a ſuivre la regle, que ſaint Leon à donnée; car il préche, que Dieu nous à practiqué un miroir en ſes commandements, dans lequel nous regardant, il nous

ents,

ſera

ſera aiſé de remarquer nôtre conformité, & nôtre reſſemblance avec l'adorable Original, dôt nous ſommes les Images. *Splendidiſſimum in mandatis ſuis ſpeculum dedit, in quo homo, quàm conformis imagini Dei, aut quam diſſimilis eſſet, agnoſceret.* Ce qui ſe dit avec grande raiſon; car ſi l'homme obeït aux trois premiers preceptes du decalogue, en adorant un ſeul Dieu, en l'aimant uniquement, en portant reſpect à ſon ſaint Nom, en employant les Fêtes au Service Divin, l'homme eſt ſemblable à Dieu, qui s'aime infiniment, qui ne fait rien que pour ſa gloire, & pour procurer de l'honneur à ſon Nom & à ſa Divinité, par le culte Religieux des hommes, & des Anges. *Serm. 7.*

En ſecond lieu, ſi par la charité deüe au Prochain, bien loin de nuire à ſes biens, à ſa reputation, à ſa vie ſelon le reſte des commandements divins, l'homme imite ſon Dieu, qui eſt tout bonté pour nous, qui nous comble de biens, qui nous délivre des maux, qui nous aime & nous protege, comme la prunele de ſes yeux dans le langage de l'Ecriture, qui nous pardonne, qui nous fait l'objet de ſa miſericorde continuelle, ſi l'homme en uſe ainſi envers ſes freres, comme on le luy ordonne, Dieu l'avoüe pour ſon Image. *Vbi curam invenit miſericordiæ, ibi imaginem ſuæ pietatis agnoſcit.* Mais au contraire ſi quelqu'un eſt idolatre de ſes plaiſirs, ou de ſon interêt, s'il profane le nom de Dieu, s'il employe les Fêtes à toute autre choſe, qu'a la devotion, s'il haït ſon Prochain, s'il s'en vange, s'il luy fait tort, s'il le noircit, s'il eſt *D. Leo Ser. 10.*

inſenſible

insensible à ses maux, s'il ne le secourt point en ses besoins. Il verra en ce Miroir des commandemens divins, que n'ayant point de conformité à son Dieu, il en a effacé l'Image. Ah! pour Dieu n'en soyons pas là, rétablissons sans delay cette auguste Image, & conservons la par toutes sortes de soins.

Me voicy degagé, puisque selon ma parole j'ay fait voir l'excellence de l'homme en qualité d'Image de Dieu. Secondement, comme il a mépriſé cét honneur; Enfin quelle estime il en doit faire; c'est tout ce que j'avois proposé de faire voir.

Je finis donc par l'exhortation, que nous fait le Pape saint Gregoire, en nous invitant de soûtenir par la saintetè de nos mœurs le rang de Noblesse, dans laquelle nous avons été creés. *Vindicemus moribus dignitatem nostram.* Ouy soyons infiniment jaloux de la beauté de cette Image: l'Impureté la flestrit, n'ayons point de commerce avec elle, ny en pensées, ny en paroles, ny en actions. *Nulla nos luxuria inquinet*: la colere dereglée la desoleroit par la vengeance, ou par des emportements pleins de feu. *Non ira inflammet*: la vanité ruïneroit le merite de ses vertus en l'entétant d'une fausse élevation. *Non elatio inflet.* Enfin prenant une route oppoſée, mettons ordre, qu'elle ait grand rapport à son Original, qu'elle soit remplie de charité & de misericorde, comme Dieu; qu'elle soit toute blanche de pureté & d'innocence, toute brillante de Saintetè, c'est dit saint Basile, c'est-là nôtre unique affaire. *In hoc unum toto pectore incumbamus.*

hom. 8. in Ev.

Le

Le motif, que nous en donne l'Apôtre eſt excellent ? quoy ! nous avons vêcu en bêtes, où en homme terreſtres & animaux, n'eſt-il pas juſte, que nous imitions la vie de l'homme Dieu, en nous rendant ſes Images. *Quomodo portavimus imaginem illius, qui de limo eſt, portemus imaginem illius, qui de cœlo eſt.* 1. ad cor. 15. Ah ! c'eſt aſſés avoir porté l'Image de l'homme ſenſuel, ne paroiſſons plus que ſous les livrées de l'homme ſpirituel, qui a un zele infiny d'embellir en luy l'Image de ſon Créateur, & parce qu'il n'y a que le peché, qui détruiſe ſa beauté, ayons en plus d'horreur que de l'enfer.

Voilà comme nous en devons uſer, ce qui nous ſera fort facile, ſi nous nous replions ſouvent ſur le prix & ſur l'excellence de cette divine Image, ſuivant ce qui eſt écrit dans le Livre de Job. *Viſitans ſpeciem tuam non peccabis.* En effet, comment ſe pourroit-il, que pour un plaiſir brutal, pour un honneur imaginaire, pour quelque peu de bien, l'on voulut éfacer en ſoy cette précieuſe Image? quoy, doit-on dire avec ſaint Gregoire de Nazianze. *Tantulam mercedem tanta rei* ; Perdre une choſe auſſi meritante que celle la, pour un néant, pour une bagatele ; ſe degrader de l'honneur que l'on a d'étre ſemblable à ſon Créateur, pour devenir ſemblable au Demon, il faut mille fois plûtôt mourir, que de prendre cét infame party, afin qu'ayant été ſur la Terre la belle Image de Dieu par la grace, on le ſoit ſur les Cieux par la gloire. Ainſi ſoit-il.

SERMON

SERMON

POUR LE VINGT-TROISIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Filia mea modo defuncta est?
Matth. c. 9.

Ma Fille vient de rendre l'Ame.

Reflexions à faire sur la Mort.

LE saint Esprit nous donne en divers endroits de ses sacrés écrits, de si humiliantes idées sur le chapitre de la mort, qu'il y en a trop pour ruïner l'Orgueil des hommes, sur tous les sujets d'où peut naître leur vanité.

Car à commancer par les Palais, & par les Maisons magnifiques, dont les grands tâchent de se rendre considerables aux yeux du Peuple, qui les y regarde, comme des Divinités dans leurs Temples. O Ciel quel aveuglement! Helas! ces superbes Edifices ne sont, que des Hôteleries, puisque David nous aprent, que leurs Tombeaux sont les logis où
Ps. 48. ils demeureront constamment. *Sepulchra eorum, domus eorum in aternum.*

Passons aux richesses, dont-on a tant d'esti-

me

me, ſur ce que tout leur obeit, & que ceux qui les poſſedent ſont cenſés bien-heureux. Ah! quelle erreur? cét homme riche à qui on porte envie, ſe verra à la mort dépoüillé de tous ſes biens. *Dives, cum dormierit, nihil ſecum auferet.* M.1453 Iob. 27

Que dirons-nous de la beauté, cette grande Idole des deux Sexes? il ſeroit à deſirer, que nous euſſions les lumieres d'Iſaïe, pour reconnoître, que ce ne ſera au premier jour, qu'un Squelete couverte de pourriture, & de vers. *Concidet caro tua, & operimentum tuum erunt vermes.* Iſac. 14.

Mais cette haute reputation, qui fait tant de bruit dans le monde, & qui remplit toutes les bouches de ſes loüanges, n'eſt-elle point un juſte ſujet de gloire, il s'en faut informer de Job; car, il aſſure que ces illuſtres qui ont cét avantage, n'auront pas fermé les yeux, qu'il n'en ſera plus de memoire, où ſi l'on en parle, ce ſera pour les comparer à des cendres, que le vent diſſipe, *memoria illorum comparabitur cineri.*

Toutefois, ſi la mort nous humilie en cela mêmes, elle nous rend de tres bons offices, ainſi que ce Diſcours nous le découvrira; mais auparavant que de l'entamer, diſons.

AVE MARIA.

La morale du Philoſophe Romain, eſt ſi riche en belles inſtructions, que qui ſe régleroit par ſes lumieres, il auroit en main un excellent expedient, pour ſe conduire loüablement dans les divers évenemens, où il ſe pourroit rencontrer.

Or, entre ces ſpecieuſes maximes il y en a une, dont-on tireroit grand avantage ; c'eſt que s'il faut toûjours apprendre à bien vivre, il ne faut pas avoir une moindre application d'eſprit pour apprendre à bien mourir. *Tota vita diſcindum eſt vivere, & quod forte miraberis, totâ vitâ diſcendum eſt mori.*

Cét avis eſt pour toute ſorte d'âge, la jeuneſſe n'y a pas moins d'interêt, que la vieilleſſe ; car, quelque fort temperament, quelque vigoreuſe ſanté, dont-elle joüiſſe, elle ſe fait tort, ſi elle s'en diſpanſe, & ſi contant ſur la flur de ſes années, elle ne ſuit pas ce ſage conſeil, & ſi elle ne s'entretient pas ſouvent avec que les penſées de la mort, ſaint Baſile luy demanderoit, qui luy a preſcrit un certain temps pour mourir, & ſur la parole de qui elle ſe flate d'une longue vie, puiſqu'elle voit à toute heure porter au Tombeau des enfans, qui étoient encore à la mammelle, & des jeunes gens, à qui la vigueur de leur conſtitution ſembloient promettre un ſiecle de vie. *Quis tibi vitæ terminum fixit ? quis ſenectutis metam ? nonne vides pueros ſæpe ab ubere raptos, & florentes mori ?* le Sage dont j'ay parlé ne la preſſeroit pas moins de luy dire, ſi elle croid, que comme les divers revenus, faiſoient à Rome les differents états, de Senateurs, de Chevaliers & de Bourgeois, de même le Souverain Arbitre de la vie, & de la mort à égard à nos années, pour nous retirer du monde, ajoûtant, que ſi cela n'eſt pas, le plus jeune ne doit pas moins avoir le Sepulcre devant les yeux, que qui a blanchi ſur la Terre. *Mors tam juveni debet eſſe antè oculos*

hom. 13. exhort. ad bapt.

Ep. 12.

, *les*

los, quàm ſeni, non enim citamur ex cenſu.

D'ailleurs ce jeune homme ne voit-il pas à chaque moment en ſa perſonne, de ſenſibles demonſtrations de la fragilité de ſa vie, qui ſe meurt inceſſamment.

Il n'eſt pas malade, dira-t'on, il y penſera quand il ſera dans le lit ſoûs la violence d'une forte fiévre, où lors qu'il ſe verra attaqué de Phtiſie, ou d'hidropiſie, ou de quelqu'autre mal mortel : helas ! il ne ſçait donc pas, que la vie eſt cauſe de la mort, & qu'il eſt moribond non pas tant par l'effort de la maladie, que par la neceſſité que la vie luy impoſe de mourir. *Morieris, non quia agrotas, ſed quia vivis.* *Idem Ep. 78.*

C'eſt pourquoy, il faut apprendre continuellement à mourir. *Tota vita diſcendum eſt mori*, & ſçavoir que pour mourir ſaintement, il faut vivre ſaintement. Le moyen pour en venir là, ce ſera de ne jamais perdre le ſouvenir de la mort, ainſi que je le montreray en ce Diſcours, & que l'Egliſe nous l'enſeigne en nous rafraichiſſant ce ſouvenir par les Evangiles, qui dans la ſainte Meſſe nous parlent des Morts, c'eſt à dire, que pour ſuivre ſa direction, il eſt neceſſaire d'oüir ſouvent des Predications de la Mort, & d'en faire frequemmẽt les ſujets de nos converſatiõs ſpirituelles.

Souffrés donc, mon cher Lecteur, que ce Sermon ſoit changé en Meditation coupée en trois Reflexions, qui feront la diſtribution de ce que j'ay à vous dire. *Diviſiõ.*

I. POINT.

La premiere de ces Reflexions ſera ſur la certitude de la mort ; certitude dont il n'y a

pas lieu de doûter, puiſque l'Arrêt du Con-
ad hebr. ſeil d'en haut ſera infailliblement executé. *Sta-*
9. *tutum eſt omnibus hominibus ſemel mori.* Auſſi n'appartient-il, qu'au Diable de flater l'homme d'une immortalité chimerique, & de luy dire impudemment, *nequaquam moriemini*, ce qui a donné ſujet à S. Bernard de s'écrier. O méchant! ô hardi menteur! toutes les heures te convainquent d'impoſture; car nous mourons tous les uns aprés les autres. *O nequam, nequam, ubi eſt tuum illud nequaquam?* O fourbe! ô malin! la deroûte generale du genre humain nous apprent, ce qu'il en faut croire.

En effet, ſaint Auguſtin à raiſon de Prêcher, qu'il ny a rien au monde de certain & d'aſſuré, que la mort: On dira d'un enfant conçeu dans le ſein de ſa Mere, peut-étre verra-t'il le jour, peut-étre ne le verra-t'il point, ſa Mere ſe pouvant bleſſer & l'enfanter mort. Quand il ſera né, il y a lieu d'avancer peut-étre parviendra-t'il juſques à la derniere vieilleſſe, peut-étre ne paſſera-t'il pas la jeuneſſe. Pour ce qui touche ſa fortune & ſon établiſſement, on peut dire: peut-étre ſera-t'il riche, peut-étre n'aura-t'il pas du bien, peut-étre s'éleverat'il dans les charges, peut étre demeurera-t'il dans la pouſſiere, peut-étre ſe mariera t'il, peut-étre, vivra-t'il ſans femme, & s'il ſe marie, peut-étre aura-t'il nombre d'enfans, peut-étre moura t'il ſans heritier, de méme pour ſa perſonne, peut-étre aura-t'il un temperament à l'épreuve des maladies, peut-étre ſera-t'il chargé d'infirmités: Enfin en toutes les differentes ſituations de la vie, l'on eſt

bien

bien fondé de ſe ſervir du mot de *peut-être*; tout y étant abſolument incertain, il n'y a que la mort, ou *le peut étre* n'ait point de lieu, le procés de tous les hommes étant fait, & parfait, ils ſont tous condamnés à la mort par un Arrêt ſans appel; & ſans Requête Civile, que ſi Enoch, & Elie ne ſont pas morts, il eſt ſeur, qu'ils mourront.

Il y a à ce propos dans l'hiſtoire un trait, qui a du raport à cecy. L'Empereur Auguſte ayant pris la Ville de Perouſe, qui avoit tenu pour le party de ſon Ennemy; il condamna à la mort un grand nombre des Citoyens, quelqu'uns de ces malheureux demandoient grace, quelqu'autres l'attendoient de leur innocence, proteſtant qu'il n'avoient point appuyé la faction d'Antoine: mais Auguſte ne fit à tous, que cette cruelle reponſe. *Moriendum eſt*, il faut mourir, il faut mourir. Voilà le ſort des Têtes Couronnées, & des Bergers, des Pauvres & des Riches, des Jeunes & des Vieux. il faut mourir. *Moriendum eſt.* *Sueton. in aug.*

L'experience en eſt publique, Jeſus-Chriſt eſt mort; la ſainte Vierge eſt morte, tous les Saints ſont morts, en un mot, juſques ici, tous les enfans d'Adam ſont morts, & nous mourrons avec toute la poſterité, ſuivant le ſçavant mot du Stoïcien Romain, *vita data eſt ſine miſſione*, pas un n'a la vie avec Privilege, n'y ayant point de quartier à eſperer du côté de la mort; il y a eu des reſucités, point d'immortel.

Je ſçay bon gré, à qui a obſervé les differentes expreſſions de l'hiſtoire de Moïſe; devant le Déluge ce ſacré Hiſtorien marque fort

exactemẽt la vie, & la mort des premiers Hõmes. Adam, dit-il, vêcut neuf cens & trente années aprés quoy il mourut. Seth vêcut neuf cés & douze années, & puis il mourut. Enoch fût en vie neuf cens & cinq années, ce temps écoulé la mort s'en ſaiſit; ainſi, pourſuit-il de parler de ceux, qui ont précedé le Deluge, mais racontant ce qui eſt arrivé depuis le Deluge, il change de methode pour pluſieurs en ne parlant, que de la vie de Sem, d'Alphaſat, de Salé, d'Heber & des ſuivants, ſans marquer que chacun d'eux eſt mort aprés un certain nombre d'années pourquoy : voicy, ce qu'en penſe Lyranus, devant le Deluge la mort n'étoit point ſi certaine, que quelqu'un n'en pût prétandre diſpence, puiſque l'on avoit vû, où l'on avoit ſceu qu'Enoch avoit été enlevé de Dieu. *Non apparuit, quia tulit eum dominus*, ou comme porte le texte Hebreu, *quia mori non fecit eum*, donc quelqu'un auroit pû ſe flater, & dire Enoch n'eſt point mort, pourquoy n'eſperreois-je pas une pareille faveur?

Geneſ. 11.

Geneſ. cap. 5.

C'eſt, dit ce Sçavant Interprete, c'eſt ce qui obligea Moïſe de rendre temoignage de la mort d'un chacun en particulier, en diſant. *Vixit & mortuus eſt*, afin que l'on ne les crût pas encore en vie, & comme immortels: mais aprés le Deluge, il ny avoit rien de pareil à craindre: les hommes vivoient beaucoup moins, & on les voyoit tous mourir, de ſorte que comme l'écrit Bede, l'on ne lit de pas un. *Tulit enm dominus, ſeu mori non fecit eum*, au contraire il y a un texte formel dans l'Ecriture, qui nous aſſure de la mort de tout le genre humain. *Omnes morimur, & ſicut aqua dilabimur.* J'appliquerois

2. *Reg.* 4.

J'appliquerois volontiers à cecy, ce qui arriva à Madrid, où le Roy François premier étant Prisonnier, & où jettant les yeux sur la Devise de Charles Quint, *plus ultrà*, il écrivit au dessous. *Hodie mihi cras tibi*, aujourd'huy à moy, demain à toy, ce qui ne facha point l'Empereur, qui se contenta d'écrire au dessus. Je suis homme, je ne prétend point de Privilege au dessus des hommes. *Homo sum, humani à me nihil alienum puto*, il n'y a donc point d'autres mesures à prendre, aujourd'huy mon voisin est mort, je mourray demain, je suis homme, doit dire chacun, j'auray le sort des hommes, qui est d'être sujet à la mort.

D'où il conste que ce fût un étrange égarement en la conduite de Constance, de Gratien, de Valentinien, de Teodose, d'Arcade, & de Justinien, de ne se contenter pas d'être traittés de *Majesté*, obligeant ceux, qui les abordoient de les saluër avec ce superbe mot. *Vôtre Eternité*, on avoit droit de leur dire vous faites les Dieux sur la Terre; neanmoins vous étes enfans d'Adam, & vous payerés le Tribut de la race des hommes par vôtre defaite, & par vôtre mort. *Ego dixi dii estis*, *verumtamen, sicut homines moriemini*, vous avez beau oublier vôtre fragilité, vous mourrés, parce que la naissance porte consequence pour la mort: *cui nasci contigit, restat mori.* Fuyés les lieux malsains, repoussés les attaques des maladies par de prétieux medicaments, achetés bien cher l'art & l'industrie des plus sçavants Medecins, vous avés eu un Berceau, vous aurés un Tombeau. *Fuge, cave repelle redime &c. natus es, moriturus es*, ainsi

Ps. 81.

Ser. 24. de nov.

parle ſaint Auguſtin, l'on n'y prend pas garde; c'eſt pourquoy l'on ne remarque pas combien de morts particulieres l'on a déja ſoûfertes; l'on a été enfant, l'on a paſſé dans la jeuneſſe, l'enfance eſt donc morte, *Veniente pueritia moritur infantia*, aprés cela l'on eſt entré dans l'âge viril, il ne ſi parle plus de jeuneſſe; ſi l'on eſt parvenu à la vieilleſſe, il n'eſt plus d'âge viril, ainſi ſera-t'il de la vieilleſſe au premier jour, & la mort generale finira toutes ces morts particulieres. *Veniente morte moritur omnis ætas.*

in Pſal. 27.

Il y a encore une autre Reflexion à faire en cét endroit, c'eſt que nous partageons chaque jour avec la mort. *Hunc ipſum diem, quem agimus, cum morte dividimus*; car comme un Horologe de Sable, ou d'eau s'épuiſe, non point par la derniere goûte où par le dernier grain de pouſſiere: mais par tout ce qu'il en eſt coulé dépuis le commencement de l'heure; ainſi nôtre dernier moment ne fait pas ſeul nôtre mort: mais il l'acheve. *Quemadmodùm clepſidram non extremum ſtillicidium exhaurit, ſed quidquid ante defluxit, ſic ultima hora, quâ deficimus, non ſola mortem facit, ſed conſummat.*

enec. Ep. 24.

C'eſt cette même penſée, qui obligea Lelius de ſe joüer, de qui luy diſoit j'ay ſoixante années: car il repartit, vous ne les avés point, vous les avés perduës, à quoy il devoit ajoûter, que bien-tôt il ſeroit de même des années qu'il luy reſtoient à vivre, puis qu'il ſe devoit enfin diſpoſer à mourir.

Ouy, il faut mourir de quelque âge, de quelque qualité que l'on ſoit, & quelque

que employ que l'on ait, il faut mourir. Un homme de Mer étant interrogé où son Pere étoit mort, sur l'Ocean repondit-il, on poursuit, & l'on s'informe du lieu, où étoit mort son Ayeul & son Bisayeul ; Le Marinier repliqua qu'ils étoient morts au même endroit, à ce mot on luy reproche sa témerité à s'engager sur cét élement. Cettuy-cy dissimulant ce dernier point, demande à qui luy parloit ainsi ; où étoit mort son Pere, on luy replique dans son lit, & vôtre Ayeul & vôtre Bisayeul, dit-il, où sont-ils decedés ? on répond dans leur lit, comment donc repartit le Nautonnier, comment ne craignés-vous point de vous mettre dans le lit, puisqu'il a été fatal à vos Predecesseurs ; c'est pour dire, que par tout il faut mourir, & que le lieu étant indiferent, la mort est par tout inevitable. *Statutum est omnibus hominibus semel mori*, Elie a eu quelque delay : mais, enfin il mourra *mortẽ distulit, non evasit*, dit Hildebert, allons, venons, remüons Ciel & Terre, tout aboutira à un peu de poudre, & l'on nous doit dire, ce que Dieu dit à l'Ocean, en luy marquant pour limites un grain de Sable. *Huc usque venies*, élevés vos flots jusques aux nuës, renversés vos eaux, faites du bruit, & des tempêtes, vous viendrez enfin briser vôtre orgüeil, & vôtre furie à ce Sable, qui arrêtera vos fougues. *Huc usque venies.* Ep. 71. Iob c. 38

Voilà l'Image de l'avanture des hommes, leur ambition, qui n'est jamais satisfaite, leur avarice insatiable, leur luxe, qui est dans le dernier excés, & tous leurs desseins monstrueux se termineront avec leurs personnes

à

a un Squelette, à la pourriture, en un mot, à la mort.

Mais, je m'étens trop ſur ce premier point, qu'il falloit ſuppoſer, comme une verité inconteſtable, commençant par la ſeconde Reflexion, qui eſt l'incertitude de la mort.

II POINT.

Nous ſçavons, que nous mourrons; mais, nous ignorons le temps précis, où cela arrivera, d'ailleurs tous les moments ſont à craindre, n'y en ayant point, où l'on ne ſoit en peril de mourir, ſelon ce mot de ſaint Grégoire de Nazianze, *nullum tempus periculo mortis vacat.*

Or. 40.

Ambr. lib 2. devocat. gent.

La mort depuis le peché s'eſt ſaiſie de toutes les heures du jour, il n'y en a point de Privilegiée, quelle diſgrace pour l'homme, qu'il n'ait pas un ſeul moment de vie aſſuré, la mort venant à luy à grand pas, *memor eſto, quoniam mors non tardat*, juſques-là que pour hater ſa venuë elle monte à Cheval dans l'Apocalipſe.

Ecl. 14.

Nous le croyons donc, comme un Article de Foy qu'il n'y a point de moment, ſur lequel nous puiſſions conter, & toutefois le Demon voulant détourner nôtre vüe d'une verité auſſi importante, que celle là, & entendant parfaitement les ſecrets de la perſpective, il nous fait voir la mort, qui eſt proche de nous dans un profond éloignement, pour nous empêcher de prendre ſans délay de juſtes meſures, & de nous y diſpoſer ſerieuſement, en tachant de mettre en ſureté l'affaire du Salut, qui en depend.

Or,

Or, pour n'étre pas ſurpris par cét artifice diabolique, nous devons profiter de l'avis du Sage Chancelier d'Angleterre Tomas Morus, lors que pour nous inſtruire du party, que nous avons à prendre ſur ce point, il nous repreſente un Criminel, que l'on conduit au Supplice, & que l'on oblige quelque fois de prendre un plus long chemin par la Campagne, parce qu'il doit étre executé au lieu où il a commis le crime, tout cét eſpace qu'il y a de la Priſon au Gibet, ne diminuë point ſon inquiétude, & la crainte de la peine, bien qu'il la doive ſoûfrir un peu plus tard : le ſupplice de ſon eſprit venant de ce qu'il eſt en chemin, & qu'il va à la mort, *illum angit eſſe in via* ; c'eſt-là un Tableau de nôtre ſort, l'on nous conduit à la mort, nous ſommes en chemin, & quelque forte que ſoit nôtre ſanté dans quelquel âge, que nous nous trouvions, nous allons au Tombeau, l'on n'a que vingt, que trente années, l'on eſt pourtant en chemin, & bien-tôt l'on ſera au terme où l'on expirera.

Je reprens mon diſcours, helas ! n'étoit ce pas aſſés de la certitude de la mort ſans y ajouter le furieux chagrin, qui n'aiſt de l'incertitude, & ſans me dire. *Neſcis quando veniam ad te.* Sera ce de jour, ou de nuit ? ſera ce aujourd'huy, ou demain ? ſera ce en mangeant, en veillant en dormant en me divertiſſant, ou en priant Dieu, & en luy demandant pardon de mes pechez ? ha ! l'on n'en ſçait rien, l'on eſt ſeulement certain, que ce qui eſt arrivé à des gens, qui ont été ſurpris, lorſqu'ils y ſongeoient le moins, peut arriver à chacun. *Apoc. 3.*

Tarquin

Tarquin mangeoit de grand appetit, & voilà qu'une arête de poiſſon l'étrangle : Fabius ſe portoit fort bien, & bevoit avec plaiſir du lait dans lequel il avale un poil, qui luy ôta la vie ; les Poëtes Anacreon, & Sophocle, n'étoient point malades quand un pepin de raiſin les fit mourir. Ariſtide fût mordu d'une Belette, & la playe luy fût mortelle ; Lucie fille de Marc Aurele ſe picqua avec une épingle & elle en mourut. L'on en a veu mourir de joye, & en riant, d'autres emportez par un violent chagrin, combien y a t'il de morts en dormant, qui s'étoient couchés en parfaite ſanté, combien au milieu d'une promenade, ou d'une converſation, &c.

Or tous ces funeſtes accidents nous peuvent arriver ; car étant également hommes, nous ſommes également fragiles, & mortels. Nôtre vie eſt comme celle de Job un peu de vent *ventus eſt vita mea*, elle n'eſt ſelon ſaint Jacques, qu'une chetive vapeur, qui ſe diſſipe en s'élevant *vapor eſt ad modicùm parens* Ce
c. 4. n'eſt qu'une ombre ; qui s'évanouït. *Fugit*
Iob. 14 *velut umbra* ou comme parle David, ce n'eſt
Pſ. 87. qu'une toile d'aragnée, *anni noſtri, ſicut aranea meditabuntur*. Ce ſont là les diverſes peintures, que le ſaint Eſprit à fait de nôtre vie, pour nous rendre ſenſible, ſa fragilité que S. Auguſtin trouve plus grande que celle du verre qui ſe caſſe avec tant de facilité, *Si vitrei eſſemus minùs caſus timeremus.* O Ciel qu'elle vie ! qu'elle a peu de ſureté.

Mais ne ſommes nous pas dans un étrange égarement nous apprehendons la fievre la vieilleſſe nous fait peur, & nous ne nous craignons

gnons pas nous mémes, qui ſans ces attaques étrangeres de la maladie, & de l'age portons dans nôtre ſein nôtre defaite inevitable c'eſt ce que ſaint Auguſtin trouve ridicule. *Senectus, febris timetur, & homo non timetur* ! quoy l'ennemy eſt dans la place, les quatre humeurs ſe choquent continuellement en nous, helas ! dez qu'une d'elles aura l'avantage ſur les autres, nous voilà morts ! L. 1. de v. d.

C'eſt pourqu'oy, l'on ne peut aſſez faire de reflexions ſur cette incertitude de nôtre vie. Sur quoy un payen nous a laiſſé un exemple à ſuivre. Philippe Roy de Macedoine avoit donné charge à un de ſes courtiſans de luy dire tous les jours mon Prince vous étes homme. *Philippe, homo es*, pour luy faire entendre, qu'il ne ſe pouvoit point aſſurer de la vie d'un ſeul jour, & par conſequent, qu'il devoit penſer à vivre chaque jour, tout ainſi, que ſi c'étoit le dernier de ſes jours. Voilà ce que le Chrétien doit faire pour étre pouſſé à ſe convertir à ſon Dieu ſans delay, parceque ſelon l'inſtruction de ſaint Iſidore il y a à craindre, que pendant, que l'on differe impudamment de faire la paix avec ſon Createur, la mort, qui n'a point d'heure aſſignée pour faire ſon coup nous ſurprene mal-heureuſement : *Timendum ne dum differtur, incerta mors occupet.* dom. 2. 40.

Et à parler ſans deguiſement, nous ſommes plaiſans pour ne point dire ridicules, ou extravagants de renvoyer l'affaire de nôtre ſalut au temps à venir, nous meritons la ſanglante raillerie, que ſouffroit Sigiſmond ſecond Roy de Pologne. Ce Prince pareſſeux,

&

& qui ne pouvoit s'appliquer aux affaires de l'état avoit coutume de renvoyer tout au landemain, c'eſt pourquoy, il fut ſurnommé par deriſion le Roy de demain. *Rex craſtinus*, ô Dieu ! combien y a t'il de Chrétiens, qui doivent étre traitez de Chrétiens de demain, & d'apres demain. *Chriſtiani craſtini*. En verité ils ſont bien éloignez du caractere de l'ancien Chriſtianiſme, dont les enfans au rapport de Tertullien, n'avoient point de demain en l'eſprit. *Chriſtiano, craſtinum non eſt.* L'on peut dire au contraire des fideles d'apreſent, qu'ils n'ont que l'avenir en téte, & qu'ils content univerſelement ſur le landemain, jamais rien ne preſſe pour eux dans la fauſſe perſuaſion, qu'il y aura toujours aſſés de temps pour faire penitence, & pour reformer leurs mœurs.

Qu'ils écoutent un idolatre, qui leur demande quel garant ils ont de ce landemain. *Quem longioris vitæ prædem accipis ?* Qu'elle aſſurance à-t'on, que les choſes tourneront comme on ſe le figure, n'eſt il pas conſtant, qu'une infinité de gens prenant leurs meſures ſur l'avenir, ont été prevenus par la mort, comment donc a-t'on la temerité de ſe perſuader, qu'une ſemblable conduite n'aura pas un pareil effet qui ne ſçait, que l'enfer eſt plein de bonnes volontez, & qu'il y a un grand nombre de damnez qui comme nous, avoient formé la reſolution de ſe convertir en ſon temps, mais qui ne ſe defiant pas de l'incertitude, dont nous parlons, ſe ſont mépris en mourant ſans penitence; comment donc avons nous ſi peu d'empreſſement de changer de vie

Senec. l. de brevit. vitæ. c. 1.

ſans

ſans remiſe, en marchant ſur les pas de ces reprouvez.

Mettons y bon ordre inceſſamment, & ſuivant le ſage conſeil de ſaint Ceſaire d'Arles ne nous laiſſons point étourdir par nôtre bonne ſanté, & par nôtre age floriſſant; car on s'applique toujours trop tard à la grande affaire de l'éternité, eû égard à l'incertitude de la vie. *Non ſanitati credendum, non ætati in remedia ſalutis ſuæ, ſemper tardus eſt, qui vitæ ſuæ incertus eſt.*

C'eſt pourquoy hatons nous d'expier le paſſé, & dés ce jour prenons des reglements pour l'avenir, & parceque nous ignorons, ou la mort nous attend, attendons la par tout. *Incertum, quo te loco mors expectet, tu illam omni loco expecta*, ou ſelon l'avis de ſaint Auguſtin parceque le dernier jour nous eſt inconnu, regardons chaque jour comme le dernier. *Latet ultimus dies, ut omnes obſerventur.* Reſuciions la belle coutume des Anciens Peres, qui ſe rencontrant ſe ſaluoient en ſe diſant il faut mourir, & nous n'en ſçavons pas le temps, *moriendum. & neſcimus quando.*

Senec. ep. 26.

Auguſt.

Voilà le profit à tirer de cette ſeconde reflexion ſur l'incertitude de la mort, cependant je paſſe à la troiſiéme conſideration, qui fera la cloture de cette meditation, & en laquelle, je rechercheray, quelle ſera cette mort certaine, & incertaine. Sera-t'elle d'un predeſtiné, ou d'un reprouvé. Voyons le en finiſſant,

III. POINT.

La plus douce des conſolations Chrétiennes

nesſeroit d'avoir quelque ſeureté d'une ſainte mort mais c'eſt un ſecret impenetrable à l'eſprit de l'hõme, puiſque c'eſt le ſecret de la predeſtination dont on peut dire *nemo ſcit* pas un n'en ſçait rien, & l'on n'en peut être informé, que par revelatiõ Divine, cela eſt une verité de foy ; toutefois l'on en peut avoir quelque aſſurance morale par la qualité de la vie, qui precede la mort, parce qu'il eſt conſtant dans le train ordinaire de la providence, que nous mourons, comme nous vivons, *quales vivimus, tales morimur* ainſi parle un grand homme, la vie parle pour la mort ; de l'une, on preſume de l'autre.

C'eſt pourquoy, les ſaints peres blament avec juſtice le ſouhait, & la priere de Balaam, lorſqu'il deſiroit, & qu'il demandoit, la mort des juſtes tout mechant, & tout ſourcier qu'il étoit, en diſant *moriatur anima mea morte juſtorum :* En quoy il n'étoit pas raiſonnable, voulant vivre en pecheur, & mourir en ſaint, il devoit ſouhaiter, & ſolliciter la vie des juſtes apres quoy il auroit peu demander raiſonnablement la mort des juſtes.

Numer. 23.

Sans doutte l'on meurt ordinairement comme l'on a vecu, en voicy quelques exemples : on preſentoit un jour à un Orfevre un Crucifix d'argent affin qu'il l'adora en mourant, & qu'il ſe jetta entre les bras du Crucifié, à la maniere des gens de bien. Mais luy bien loin d'en uzer ainſi, comme on l'attendoit d'un Chrétien moribond, n'ayant toute ſa vie penſé qu'au lucre, & qu'au trafic en peſant la vaiſſelle d'argent, il demanda combien d'onces peſoit ce Crucifix. *Quales vivimus tales morimur.*

e.g.

Le

Le livre des juges nous en fournit un autre exemple en matiere de vanité. C'eſt d'Abimelech, dont la vie n'avoit été qu'orgueil. Celuy cy ſe ſentant bleſſé à mort, d'une pierre, que luy avoit jettée une femme du haut de la muraille d'une ville qu'il aſſiegeoit, dit à ſon Ecuier, je te prie de me tuer, affin qu'il ne ſoit pas dit, que je ſois mort par la main d'une femme. Sur quoy ſaint Chryſoſtome ſe met en colere contre ce ſuperbe en luy reprochant ſon égarement. Extravagant, eſt-ce, luy dit-il, eſt-ce le temps de donner lieu à une ſottiſe de cette nature ? Quoy ! tu n'as qu'un moment à vivre, & tu l'emplois à une vanité impertinente ? *Iam moriturus hæc cogitas ?* quoy ſur le point d'être preſenté au Jugement de Dieu, tu fais une reflexion ridicule ſur le point d'un vain honneur. Enfin conclut ce ſaint, il meurt, comme il a vécu, il a été toute ſa vie eſclave de l'ambition, & de la gloire du Siecle, il meurt eſclave de la méme paſſion *qui ſic vixit ſic moritur* ; ainſi le mauvais larron, qui avoit vécu en blaſphemant, mourut en blaſphemant.

Je n'ajoute plus qu'un exemple de ce Siecle, ſur le chapitre de l'Impureté, c'eſt d'un jeune Eſpagnol qui avoit vécu dans un mauvais commerce avec une femme, & étant au lit de la mort il ſe confeſſa avec un grand regret de ſes pechés, apres quoy il reçeut le Viatique, & l'Extreme-Onction. Le voilà mort, le Confeſſeur ſe retire, & ſe diſpoſe à offrir le ſacrifice de la Meſſe pour ce jeune homme ; mais il fût extremement ſurpris, lors qu'allant à l'Autel, le Mort luy parut, & luy dit, que

la Meſſe luy ſeroit inutile parce qu'il étoit damné. Ce Confeſſeur luy demanda, s'il ne s'étoit pas bien Confeſſé? ouy repliqua le Mort mais que devant que de randre l'eſprit, le ſouvenir de ſa galante, & de ſes impuretez étant revenu dans ſon imagination, il s'étoit arreté avec plaiſir dans cette penſée, & qu'étant mort en cette funeſte complaiſance de ſes crimes, il avoit été condamné au feu eternel. O Ciel qu'eſt cela! c'eſt que la mort a raport à la vie. *Qui ſic vixit, ſic moritur.*

L'hiſtoire eſt remplie de pareilles avantures, où l'on voit, que l'avare meurt en ſon avarice, que l'ambitieux expire en ſa vanité, & l'impudique dans ſon ordure; & certes, il y a bien de l'équité en la providence, qui le permet; car quelle apparance y a t'il, ou mémes ſe peut-il à moins d'une eſpece de miracle, que celuy qui a coulé ſes jours, & ſes années dans le crime, & dans une vie licentieuſe, ait la force, quand il eſt demy mort, de s'appliquer comme il faut à ſe convertir, & qu'il recoive du Ciel les graces neceſſaires pour meriter le Paradis? voicy l'injuſtice de qui ſe promet ce petit miracle, laquelle ſaint
Hom. 13 Ceſaire d'Arles condamne en ces termes. *Cogita ſi juſtum, ut per totam vitam vitiis, & peccatis ſervias, & ad acquirendum vitam æternam ſemianimis aſſurgas.*

Faiſons nous donc juſtice ſur ce point; ferions nous bon acueil à un valet engagé à nôtre ſervice qui durant ſa jeuneſſe, ou il étoit fort & vigoureux prêdroit party avec nos ennemis mortels, & étant viel, & incapable de travailler demanderoit de rentrer en nôtre

maiſon

maiſon, & mémes d'avoir quelque part en nos biens, ne faiſons donc pas à l'égard de Dieu, ce que nous ne ſouffririons pas dans un ſerviteur. *Quod ergo non vis pati à ſervo tuo, ne facias Domino tuo.*

C'eſt pourtant dans le ſentiment d'Oleaſter la conduite de la plus grande partie des hommes qui voulant vivre au ſervice du monde, eſperent de mourir au ſervice de leur Createur, pretendant malgré leur libertinage, d'expirer en l'amour de Dieu, & en gens de bien, or Dieu n'a pas coûtume de gratifier les mechants de la mort des juſtes. *Dominus autem non conſuevit dare mortem juſtorum, niſi juſtis.* *Oleaſt. In id.*

Dieu donc ne donne ordinairement une ſainte mort, qu'a une ſainte vie; c'eſt pourquoy qui veut bien mourir, qu'il tache de bien vivre. *Vivite ergo benè, ne moriamini malè.* Parceque ſelon ſaint Auguſtin, il eſt comme impoſſible, qu'une vertueuſe vie ne finiſſe par une loüable mort, il eſt de méme, comme impoſſible, qu'une vie vitieuſe ſe termine par une mort vertueuſe, car ſe flater de la mort du bon larron c'eſt conter ſur un miracle, non pas ſur un exemple. *Hoc eſt*, dit S. Bernard, *afferre non exemplum ſed miraculum.* Laiſſons donc les prodiges, qui ne doivent point être tirez en conſequence; auſſi ſeroit-ce la derniere temerité de ſe promettre un miracle de cette nature apres le long deſordre du libertinage. En effet S. Jerôme à raiſon d'écrire, que de cent mille, qui ont ſuivy en vivant le vice, à peine en a t'on veu un ſeul, qui en mourant ait trouvé grace anpres de Dieu. N'eſt-ce pas ce qui faiſoit la grande apprehenſion de *moriatur anima mea morte iuſtorũ.* *Ep. ad Damaſ.*

David, lorſqu'il demandoit la grace de ſe convertir durant la vie, parceque, diſoit-il, pas un ne ſe convertiſſoit à la mort, & ne faiſoit ſa paix avec ſon Dieu, *quia non eſt qui in morte memor ſit tui.* Qui ne ſe ſouvient pas de Dieu pendant la vie, par une juſte punition s'en oublie en mourant.

Pſal. 46

C'eſt une verité, dont l'écriture nous inſtruit en des locutions figurées, qui en font une demonſtration ſenſible. En premier lieu, elle nous parle de la ſainte vie, & de la vie criminelle ſous l'embleme de deux chemins, dont l'un eſt fort large, & fort plaiſant à nos ſens, l'autre eſt étroit, & ſemé d'épines & de croix. Le premier aboutit à l'enfer, & le ſecond au Paradis. *Lata eſt via, quæ ducit ad perditionem; arcta eſt via quæ ducit ad vitam.* Partant ſi vous enfilez le grand chemin par l'attachement aux plaiſirs, & à la vanité du ſiecle reprouvé, il ne ſe peut, qu'en cette voye vous ne vous engagiez dans le malheur, ou elle ſe termine: au contraire, ſi vous marchez par la voye étroite infalliblement vous parviendrez au Ciel, ou elle conduit.

Matth. 7.

Secondement la méme écriture compare l'homme à un arbre, & nous aprent, que là, ou tombera cét arbre, il demeurera eternellement. *Si ceciderit lignum ad auſtrum, aut aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit*

Eccl. 11.

Or de quel côté tombera-t'il! voicy ce qu'en penſe ſaint Bernard. Prenez garde, ou il penche avec ſes branches les plus peſantes, & ne douttez point, qu'il ne tombe de ce côté là. *Ramos attende, ubi eorum copia, & ponderoſior, inde caſuoram ne dubites* Et puis

s'expliquant

s'expliquant sur cette allegorie, il dit, que nos branches sont nos desirs, nos inclinations & nos habitudes, par consequent, si elles sont tournées au midi, si nous aymons la devotion, la pureté, & les choses du Ciel, nous tomberons du côté du Ciel, tout au contraires si nous ne nous plaisons qu'aux choses sensueles, ce qu'il appelle être courbé vers le septentrion, nous tomberons du côté de l'enfer, de sorte que tout ainsi, que ce seroit une espece de prodige, si un arbre, qui auroit toujours panché à gauche tomboit à droitte, de même ce seroit un miracle, si un homme, qui durant la vie a toujours été porté, au vice, prenoit à la mort le party de la vertu & en recevoit la recompance.

En troisiéme lieu, le saint Esprit en ses écrits divins nous represente la vie, comme une semence, *qua seminaverit homo, hæc & metet*, qui seme de l'orge, il ne recüillera pas du froment, & qui seme du froment, il ne moissonnera pas de l'avoine. Or, nous semons durant la vie, en semant des crimes nous moissonnerons des peines, *virum injustum mala capient in interitu*; en semant des vertus sous la direction de la crainte de Dieu, nous recüillerons des recompenses, *timenti Deum benè erit in extremis.* ad Galat. c. 6. Pſ. 139. Eccl. c. 8

Toutes ces choses montrent évidemment, que l'on meurt par rapport à la vie, suivant ce texte de l'Apôtre. *Quorum finis erit secundùm opera eorum.* La mort repond à la vie, si quelqu'un vit en état de grace, & en bon Chrétien, il sera de ces bien-heureux, qui meurent en Dieu & en grace, *beati qui in Domino* Apoc. c. 14

moriuntur, ſi quelqu'autre s'obſtine à vivre en pecheur, il expirera en reprouvé, *mors peccatorum peſſima*; car il arrive ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, que par une punition également juſte & éfroïable, celuy qui dans la vie s'oublie de Dieu, s'oublie de luy même à la mort. *Hac juſta animadverſione percutitur peccator, ut qui vivens oblitus eſt Dei, moriens obliviſcatur & ſui.*

Pſ. 35.

Pſ. 44.

En finiſſant, je m'écrierois volontiers avec le Roy Prophete, *intelligite hæc, qui obliviſcimini Deum.* L'entendés-vous, vous qui n'avés pas la crainte de Dieu, l'entendés-vous impudiques, vindicatifs, avares & libertins, l'entendés-vous, il faut mourir, où eſt vôtre Viatique, le voïage eſt long, & par un deſert, où l'on ne ſe ſoûtiét, que de ce que l'on y porte avec ſoy. *Multò viatico opus eſt, nam & magna ſolitudo peragranda, & nullum diverſorium*, ce grand Viatique eſt il prêt, combien avés-vous emprunté de la penitence? combien de la charité liberale? combien de la devotion, de la patience, de la mortification de vos paſſions; car c'eſt là la ſeule monnoye, qui a cours au païs où vous allés.

Chriſoſt. hom. 83. in Ioan.

Intelligite hæc. L'entendés-vous? il faut mourir, & avec vous tout mourra pour vous, ces honneurs, ces biens, ces plaiſirs, toutes ces Idoles dont vous avés été entêtés, *in illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* L'entendés-vous, que l'on ne meurt qu'une fois, ſi l'on devoit mourir une ſeconde fois, on apprendroit de la premiere mort, à bien mourir cette ſeconde fois, mais puiſque l'on ne meurt qu'une fois, il faut mettre ordre qu'on le faſſe

Pſ. 145.

Chrétiennement

Chrétiennement, pour éviter l'éfroïable égarement de celuy qui renvoye sa conversion à ce dernier temps, qui est ordinairement fort court, & que les douleurs emportent presque tout ; Imitons ce sage Solitaire, qui étant interrogé de ce qu'il faisoit dans le Desert, répondit, j'aprends à mourir, *disco mori*, la mort me separera de mes amys, de mes parents, j'en vis separé, elle me privera des plaisirs de cette vie, je m'en prive par avance, elle me fera rendre conte à mon Juge, je m'y dispose toûjours, elle mouvrira l'Eternité, je travaille pour l'avoir heureuse, elle me mettra entre les mains de la Justice Divine, je tache à la satisfaire par la penitence. Voilà donc mon employ, *disco mori* ! ô le sage employ ! ô la sainte occupation.

Intelligite hæc. L'entendés-vous, que l'heure de la mort est incertaine, & inconnuë ; combien vous reste-t'il à vivre ? mourrés-vous ce soir ? peut-être mourrés-vous demain, cette année sera-t'elle la derniere ? irés-vous à la suivante ? tout cela est incertain ; c'est pourquoy, il est tres-bon de vivre chaque jour, comme s'il devoit être le dernier, & de dire avec saint Paul, je vis en Moribond, *quotidie morior*, je prie, je converse, je mange, comme je le ferois si je devois mourir aujourd'huy.

Enfin *intelligite hæc.* L'entendéz-vous, que vôtre mort aura du rapport à vôtre vie, & que celle là sera de reprouvé, si celle-cy est criminelle, & se passe dans le peché, comme elle sera bonne vôtre mort, si vôtre vie est innocente, devote, charitable, patiente &c.

Le grand ſecret, ce ſeroit de s'établir dans une forme de vie, qui fût une continuelle preparation à la mort par des Actes tres frequents, de Foy, d'Eſperance, de Charité, de Contrition, par un ſaint, & frequent uſage des Sacrements, par de bonnes œuvres, par le pardon des Ennemis, par la reſignation dans les maux, & les accidents facheux adorant en tout la providence divine, & ſingulierement par un détachement des biens, des perſonnes, & de tout, poſſedant comme ſi l'on ne poſſedoit point, aimant, comme ſi l'on n'aimoit point.

O plaiſe à Dieu, que nôtre Teſtament puiſſe étre ſemblable à celuy-cy. *Ego Achatius victor curro ad aternitatem.* Je ſuis prêt à mourir, & je cours à l'Eternité, que j'ay toûjours eu devant les yeux, pour mon ame, je la recommande à mon Dieu pour mon corps, je le legue aux vers & à la pourriture, pour le reſte. Voicy ma diſpoſition, je pardonne à mes Ennemis, j'ay un regret infiny d'avoir offencé mon Créateur, j'eſpere le Ciel de la pure bonté de mon Sauveur, j'aime de tout mon cœur un Dieu en trois Perſonnes, me reſignant pleinement à ſes ordres, prêt à vivre, prêt à mourir, ne voulant que l'execution de ſes ſaintes volontés; ainſi avoit vêcu ce Saint teſtateur, ainſi mourut-il; ainſi puiſſions nous vivre, ainſi puiſſions nous mourir. Amen.

SERMON

SERMON

POUR LE VINGT-QUATRIE'ME Dimanche apres Pentecôte.

Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco Sancto ?
Matth. c. 24.

Quand vous verrés l'abomination de desolation placée dans le lieu Saint.

Le peché desole l'Ame jusques à l'anéantir.

LORS que saint Gregoire le Grand fait reflexion sur le texte du Livre de Job, où il est dit, que si Dieu entreprent de renverser un Edifice, il n'y a personne qui le puisse rétablir. *Si Deus destruxerit nemo est, qui edificet*, cét illustre Pape recherche la maniere dont Dieu se sert pour détruire une ame, & il croid de l'avoir trouvée, en disant que cette destruction, & cét aneantissement, n'est rien autre chose que l'abandon, & l'éloignement du même Dieu. *Destruit, dùm derelinquit.* c. 12. lib. 7. Mor. c. 5.

Aquoy, il ajoûte, que le Predicateur, ou le Confesseur

Confeſſeur à beau s'éforcer de rétablir cette ame delaiſſée de ſon Créateur, & de la tirer du néant, où elle eſt réduite; mais que ſon éfort n'aura autre ſuccés, que celuy que la parole divine eût en la perſonne de Caïn, dont-elle frapa l'oreille ſans toucher le cœur, qu'elle laiſſa dans ſon abandon, *cor reliquerat cui foris verba faciebat.*

Voilà l'épouvantable deſolation, où le péché jette les ames, en les précipitant dans un veritable néant; ainſi que vous le reconnoîtrés en cét important diſcours, dans lequel je ne puis entrer ſans le ſecours Divin, que je vais mendier des Prieres de la ſainte Vierge, en luy diſant.

AVE MARIA.

J'eſtime que l'on flatte le peché, qui eſt l'abomination, dont parle nôtre Evangile, & que l'on n'exprime point aſſés fortement ſa Tirannie ſur une ame, quand on ſe contente de dire, qu'il la depoüille de tous ſes biens, qu'il la ruïne d'honneur, & mêmes quand on ajoûte ſimplement qu'il luy ravit la vie.

David en avoit conçû une idée plus legitime & plus reguliere, formée ſur la malheureuſe experience qu'il en avoit faite, c'eſt dans le ſoixante-douziéme de ſes Pſeaumes, où il parle en ces termes. *Ad nihilum redactus ſum.* ô Dieu! dit-il, à quelle extrêmité m'a pouſſé mon crime? Ah! qu'eſt devenu le Pauvre David, ce favory du Ciel, cét homme qui poſſedoit le cœur de ſon adorable Créateur, & qui faiſoit le bel objet de ſa complaiſance?

Ad

Ad nihilum redactus sum. Ah ! il n'est plus de David au monde ? helas ! ce Roy tant estimé, ce Prophete si éclairé, cét illustre Mignon de Dieu, ayant donnê lieu au peché, il s'est veu effectivement anéanty. *Ad nihilum redactus sum.*

Or, afin que personne ne se persuade, que son interêt le touchant trop sensiblement sur sa propre perte, il l'avoit porté à employer l'hiperbole, & à se servir d'une expression, qui surpassoit le mal qu'il en soûfroit. Origene remarque, que dans un autre de ses Pseaumes David s'en explique en des termes, qui n'ont pas moins d'emphase & de force. *Vidi*, dit-il, *Impium superexaltatum, & elevatum, sicut cedros libani, & transivi, & ecce non erat.* Je l'ay veu sur le Trône, cét impie & cét orgueilleux, qui le portoit aussi haut, que les Cedres du Liban, & qui le disputoit avec les Têtes Couronnées : ouy, je l'ay veu cét Athée, ce Scelerat, ce Libertin, qui s'étoit élevé par les marches du crime & de l'impieté, au dessus du commun, je l'ay considerê dans sa plus grande pompe, & dans la magnificence de sa fortune prodigieuse ; mais apres avoir cherché inutilement des raisons, pour justifier la providence qui soûfroit l'élevation de ce méchant homme ; & n'ayant receu aucune satisfaction de mes reflexions, je pris le party de m'éloigner d'un objet, qui faisoit mon chagrin, *& transivi* ; toutefois, je ne sçay par quel motif, où par quel caprice, bien-tôt aprés je retournay sur mes pas, pour envisager une seconde fois cét éclatant appareil, qui m'avoit ébloüi par ses lumieres ; c'est où je Ps. 36.

fus

extrémement ſurpris ; car bien que j'euſſe la vüe du même ſpectacle, il ne faiſoit plus cette odieuſe impreſſion ſur mon eſprit, je regardois ce riche attirail de vanité, ce ſuperbe équipage de luxe & de grandeur avec la derniere indifference, & mêmes mon indignation ſe changea en compaſſion, parce qu'a la faveur d'un celeſte rayon, dont-il pleût à Dieu de me gratifier, je découvris ſous le ſpecieux voile de cette pompe imaginaire, un homme qui n'étoit point ce qu'il m'avoit paru, & que le peché avoit aneanti, *& ecce non erat.*

C'eſt-là le ſujet de ce Diſcours, où je pretends vous faire voir, que le peché deſole une ame, juſques à l'abimer dans le néant ; ſurquoy j'ay à developer deux verités, dont je tireray une demonſtration invincible de ma propoſition, & dont je feray le partage de ce que j'ay à dire.

Diviſiõ.

I. POINT.

La premiere de ces verités ; c'eſt que nous nous éloignons autant du néant, que nous approchons de Dieu : ſource adorable de tous les Etres, & le vaſte Ocean des eſſences ſuivant ce mot de ſaint Jean de Damas, *eſſentiæ pelagus*, au contraire nous nous approchons d'autant plus du néant, que nous nous écartons de Dieu, parce que ſelon ſaint Auguſtin, la vie qui abandonne le principe, d'où elle eſt émanée, court à la mort, & laiſſant la ſource eſſentielle de l'Etre, elle tombe dans le rien, *Vita ab eo deficiens, qui eam fecit, vergit ad nihilum.*

2. de fide 18.

Cette propoſition porte ſon jour ; neanmoins

moins, on la peut rendre encore plus visible en remarquant avec Job, que le grand & l'auguste caractere de Dieu, se prend de son existence, *ipse enim solus est.* c. 23.

En effet, lorsque Dieu se veut faire connoître en Souverain, & se faire obeïr en Maître, il ne fait point valoir d'autre titre de son Empire, que le nom magnifique de celuy qui est, allés dit-il à Moïse, allés mon cher Ambassadeur apprendre mes intentions au Peuple d'Israël, & pour donner du credit à vos paroles, vous n'avés qu'a dire, que celuy qui est, vous a envoyé vers luy. *Qui est misit me ad vos*, d'où je tire, que cette qualité appartient incommunicablement à Dieu; car si cét attribut pouvoit étre attribué à quelque Créature, les Israëlites auroient peu avec quelque apparence de raison, ne pas donner creance aux ordres que Moïse leur portoit, & s'en dispenser en suitte; il faloit donc que le mot de celuy qui est, fût capable d'imprimer dans leurs esprits, du respect & de la soûmission pour l'Ambassadeur, en leur découvrant le caractere specifique du Maître & du Souverain qui l'envoyoit; d'où il est constant, que pour donner une sublime notion de Dieu, ils suffit de faire entendre, que c'est *celuy qui est.* Exod. 3.

Aussi est-ce une verité si publique, si ancienne & si sensible, qu'elle a été reconnuë même des siecles Idolatres; car si l'on demande à l'Auteur de la Theologie Egiptienne une peinture naïve de Dieu. Voicy les couleurs dont il se sert pour faire ce Tableau. Celuy qui est, & hors de qui, il n'est rien, *id quod est*

eſt, & extra quod nihil eſt. Voilà donc ſon Portrait, & ſi vous y ajoûtés un ſeul trait de Pinceau, ce ne ſera plus dans la penſée de Plotin l'image de la Divinité, *qui de Deo aliquid dicit, nec eſt contentus dicere, quod Deus ſit; cuncta aufert, & nihil de Deo affirmavit.*

Ce fût encore le ſentiment de ces Sages de la Grece, leſquels firent écrire en lettre d'or ſur le Portail du Temple de Delphes ce monoſillabe εἶ, comme diſant à leur Dieu, pour tout hommage à ſa grandeur, vous étes celuy qui étes, tout le reſte hors de vous n'étant que néant; c'eſt pourquoy il n'eſt point ſurprenant, que Job dans les lumieres de la foy prononce, que Dieu ſeul poſſede l'exiſtance, *ipſe enim ſolus eſt.*

Mais, s'il étoit neceſſaire d'appuyer l'authorité de raiſons, la Theologie en offriroit en grand nombre, & elle les fonderoit: premierement ſur l'étre veritable, & ſubſtantiel de Dieu, tout ce que l'on voit dans les choſes creées, n'ayant qu'un étre apparent, ſuperficiel & accidentel, parce que les Créatures ne ſont que de pures reflexions, & des dependances de l'Etre Divin: en ſecond lieu, ſur l'Etre neceſſaire & actuel du même Dieu, Etre qui luy eſt eſſentiel, & lié ſi étroitement à ſa nature, qu'il n'eſt pas libre à nos penſées de ſeparer ſon exiſtance de ſon eſſence, mêmes par une abſtraction metaphiſique, il n'y a rien de pareil dans les Créatures, puiſque l'exiſtance leur eſt abſolument contingente, pouvant étre & n'étre point: troiſiémement, ſur l'immutabilité de l'Etre Divin, toûjours
Pſ.101. ſemblable à luy-même. *Tu autem idem ipſe*

es,

es, & par conſequent il eſt infiniment éloigné de tout changement, & de toutes les continuelles alterations, & viciſſitudes que l'on voit d'heure à autre dans les Etres creés, qui flottent entre la vie & la mort, entre l'Etre & le non Etre, de ſorte qu'ayant une durée ſi courte, l'on peut prêcher avec ſaint Bernard qu'ils n'ont point d'exiſtance puiſqu'ils en ont ſi peu, & qu'ils ne ſortent du neant, que pour y r'entrer. *Quidquid veniens ex eo, quod non fuit & non ceſſat tendere in id quod non erit tranſitum ſane habet per eſt, ſed omninò non eſt*, A quoy il ajoûte, que celuy la poſſede veritablement l'Etre, qui n'a point été precedé du paſſé, qui ne ſera point détruit par l'avenir & qui ſe ſoûtient inébranlablement dans le preſent. *Solùm proinde verè eſt, quod nec à fuit præceditur, nec ab erit expungitur, ſed ſolum, atque inexpugnabile remanet in eſſe.* *Serm. 31 in cant.*

Toutefois abandonnant ces raiſons, qu'il ſeroit trop long de deduire en leur donnant une juſte étanduë, je me contente d'en demeurer à l'authorité de Job, & de redire, *ipſe ſolus eſt*, Dieu ſeul ſe peut vanter de l'Etre, & de l'exiſtence : car pour les Créatures l'un & l'autre leur eſt étranger, n'étant pas de leur fonds, & l'ayant receu de leur Créateur, d'où il eſt decoulé, & qu'il en eſt l'appuis & le ſoûtient, ſans quoy elles retomberoient dans le *rien*.

Ce n'eſt pas, que je ne ſçache, qu'il y a des choſes qui poſſedent des qualités avec independance de leur principe, & qui ſe les conſervent ſans l'influence des cauſes dont elle les

les tiennent, on le voit dans l'eau échauffée & boüillante, qui garde quelque temps la chaleur dans l'éloignement du feu, qui la luy a imprimée, mais je ſçay auſſi qu'il y en a d'autres, qui ne joüiſſent pas de ce Privilege, tel eſt l'air, qui quelque éclairé qu'il ſoit, ſe trouve dans les tenebres dés le moment que le Soleil ſe cache, & cét icy l'Image du ſort des Créatures, & nommement de l'homme, qui d'abord qu'il s'écarte de Dieu, s'écarte de l'Etre, & s'approche du néant, ſuivant ce texte de David. *Ecce qui ſe elongant à te, peribunt.* Pſal. 72.

C'eſt ce que ſaint Auguſtin avoit experimenté, lorſqu'il s'écrioit, ah Monſeigneur! il faut que j'informe la poſterité de la plus funeſte de mes diſgraces, & qu'elle ſçache, que le peché, qui me ſepara de vous, me ravit l'étre au même temps, & me reduiſit au néant. *Cum fui ſine te, non fui, ſed nihil fui.* in Conf. D'ailleurs ce que ce grand Saint écrit de luy, ſaint Athanaſe l'aſſure de tous les pécheurs, qui ayant quitté la belle ſource de *l'Etre*, ſont miſerablement tombés dans le *rien*, dont nous parlons, & que je rendray viſible en la ſuite de ce Diſcours : voicy les mots de ce grand Prélat d'Alexandrie. *Averſos à Deo fonte totius eſſe, recidiſſe in nihilum.* Tant il eſt vray dans le ſentiment des Peres de l'Egliſe, que s'écarter de Dieu, c'eſt perdre l'Etre, & s'anéantir.

Voilà ma premiere propoſition, voicy la ſeconde, le péché nous éloigne infiniment de Dieu, ainſi que la Theologie l'enſeigne, lors

que

que faisant le caractere du peché, elle dit que c'est un détour, & une separation de Dieu. *Aversio à Deo*, en quoy elle est appuyée de saint Augustin écrivant, que le peché est une malheureuse demarche, par laquelle l'ame se separant de son Créateur principe de l'Etre s'en va dans le néant. *Motus, quo recedens ab eo, quod est, tendit in id quod minùs est.*

Cela arrêté, je forme ce raisonnement inconteſtable; s'éloigner de Dieu, c'est s'abimer dans *le rien.* Or le peché nous éloigne de Dieu, donc il nous aneantit; de sorte que le grand Prélat d'Hippone fait un Eloge regulier & digne des Pecheurs, quand il les nomme, *homines nihili.* Les hommes du néant.

D'où l'on est convaincu, que le Prophete Amoz à sujet de s'échaufer contre les avares, qui trouvent leur felicité dans les biens mal acquis. *Va vobis qui opulenti estis*; contre les ambitieux, qui s'entêtent des vains honneurs & qui y marchent pompeusement, *va vobis optimates, ingredientes pompatice*; contre les sensuels, dont la molesse repose sur des lits delicieux & superbes, *va qui dormitis in lectis eburneis*; contre les Gourmans, & les Ivrognes, qui ne se nourrissent que d'excés & d'intemperance, parmy les festins & les parfums exquis. *Va, qui bibitis vinum in phialis, delibuti unguentis.* Ouy, malheur à vous, leur dit-il, malheur à vous. Qu'est-ce qu'il y a Prophete? pourquoy vous emportés-vous ainsi contre ces sortes de gens, c'est repond-il, que je deteste leur égarement à se faire un plaisir de ce néant pitoyable, où leurs crimes cap. 6.

les ont reduit ? ah ! pauvres malheureux y a-t'il enchantement pareil au vôtre ? *latamini in nihilo* ? ah ! de grace ouvrés les yeux, & vous reconnoîtrés à vôtre confusion, que vous rejoüissant dans le libertinage & dans le peché, vous vous rejoüissés dans vôtre aneantissement, *latamini in nihilo*, toutefois ;

Ce n'est point là tout ce que j'ay à dire ce Neant seroit encore trop fin, & trop spirituel il le faut faire sentir en le randant palpable ; car je prevois, que l'on me pourroit opposer que l'on remarque tous les jours, de ces avares ambitieux, & de ces sensuels, qui roulent dans le monde, & qui y conduisent comme en triomphe le vice, & le libertinage, à la desolation de la vertu & au sensible regret des gens de probité, où est donc ce neant, ou vous les condamnez, & dans lequel il seroit à souhaiter, qu'ils fussent ensevelis, pour ne point empoisonner le reste des hommes par leurs exemples contagieux.

A la verité il semble que leur vie scandaleuse accuse de faux la morale, qu'on vient de representer, & fait bien avoüer par une malheureuse experience, que ces scelerats subsistent dans une santé aussi vigoureuse, que ceux, qui vivent dans la plus solide pieté.

O Dieu ! dois je ici dire, ô Dieu ! qu'il y y a d'illusion dans les yeux, & que l'on est materiel de conter sur les apparances, l'on devroit se detromper en se reglant par les lumieres du saint Esprit, qui parlant par la Plume du Sage, s'explique en ces termes de ce qu'il en faut croire, *& si quidem longa vita erunt, tamen in nihilum computabuntur.*

c. 3.

Comme

Comme ſi Salomon diſoit. Je veux, que la vie des Impies, & des plus inſignes Pécheurs ſoit longue, & qu'elle dure un ſiecle, je ſoûtiens neanmoins, que les connoiſſeurs & les gens élevés dans les lumieres de la Foy, ne les conſidereront, que comme des chetifs neants. *Tamen in nihilum computabuntur*, demeurons en donc dans le ſentiment du bienheureux Cardinal Pierre d'Amien, qui parle ainſi d'un Pécheur. *Non eſt etiam cùm videtur eſſe* : on le croiroit, que l'Impie, l'Impudique & pareilles gens, ſont autant dans l'étre & dans la vie, que les plus éminents en probité, & mêmes l'on en jureroit volontiers; toutefois on ſe meprendroit, & l'on ſeroit parjuré; car cét Impie, cét Impudique ne paye que de mines, n'étant point ce qu'il paroît, *non eſt etiam, cum videtur eſſe*, c'eſt dont David fait un article de Foy en ce texte, *ad nihilum deductus eſt in conſpectu eius*, oüi il eſt aneanti aux yeux, de qui voit les choſes, comme elles ſont veritablement. *Pſ. 14.*

Neanmoins, ſi l'on n'entroit pas encore en ce ſentiment, prenons pour Arbitre ſur ce qu'il en faut penſer, un autre témoignage de l'homme ſelon le cœur de Dieu, il n'y en a point de moin ſuſpect, & de moins reprochable, puiſqu'il a trempé luy-même dans la difficulté dont il s'agit, juſques-là, qu'il s'eſt veu à la veille de quereler la providence, & de ſe plaindre de ſa conduite à l'égard des méchans, qui joüiſſoient paiſiblement des biens & des plaiſirs. *Pœnè moti ſunt pedes mei; pacem peccatorum videns.* Ah! peut-on dire avec ce Roy, où en ſommes nous? ne nous ſeduit- *Pſ. 72.*

on point, quand on nous assure, que le Ciel persecute les Scelerats, qu'il les desole & qu'il les ruïne de fond en comble ; car, grand Dieu c'est l'expression d'un de vos plus illu-
Jer. c. 4. stres Prophetes, *commovebit illos à fundamentis, & usque ad supremum desolabuntur*, il promet mêmes, que vous les effacerés du nombre des Etres, & que vous aneantirés jusques à leur memoire, *memoria illorum peribit* ; cependant, l'on remarque que ces infames vivent dans un grand répos, & dans un état si florissant, qu'il est inaccessible au malheur, & que la bonne fortune les accompagne en tout, & par tout ; voilà ce qui nous passe, & dont nôtre raison est si choquée, qu'elle à peine de justifier vôtre gouvernement ? ô Monseigneur, & mon Dieu ; Nous en revenons toutefois voyant que David aprés un peu d'application plus tenduë, nous decouvre nôtre erreur, en nous avertissant de la sienne, lors que changeant de langage, il s'écrie, helas ! Je ne les vois plus ces heureux malheureux ; ah ! ils sont perdus sans resource, & il n'en est pas plus de nouvelles, que de ce qui n'a jamais été en nature. *Subito*
Ps. 72. *defecerunt, perierunt propter iniquitatem*, où comme porte une autre version, *finiti sunt quasi non sint*, les voilà aneantis.

Mais tout cecy ne degage pas assés ma parole ; car je me suis obligé de rendre ce neant sensible : c'est ce que je vais faire en la seconde Partie de cette Predication.

II. POINT.

Pour acquitter ma promesse, je vous prie

mon

mon cher Lecteur, de rappeler en vôtre esprit le souvenir des bontés d'un Dieu, qui ne s'est pas contenté de nous avoir gratifiés de l'Etre naturel, par l'entremise de nos Peres : mais qui nous a donné un Etre surnaturel, par le Sacrement de Baptême, que la Theologie nomme *Sacramentum regenerationis per lavacrum* ; c'est à dire un Sacrement, où le Chrétien reçoit une seconde naissance, & où d'enfant d'homme, il devient enfant de Dieu ; c'est pourquoy, outre l'Etre naturel, il en prent un autre surnaturel & divin ; d'où saint Leon à pris la pensée de comparer le Batême avec le sein de la Vierge, & d'écrire que la même vertu qui a fait naître de Marie un fils naturel de Dieu, en produit par ce Sacrement une infinité d'adoptifs.

Dans un pareil sentiment le grand Africain considerant les eaux dont se servoit le glorieux précurseur du Verbe Incarné en batisant, & dont la Loy ancienne purifioit les Juifs, il les appelle des eaux Veuves. *Aquas viduas*, des eaux steriles & incapables de faire des enfans; mais cecy n'a pas lieu dans la Loy nouvelle, puisque ses eaux sont des eaux mariées, pour ainsi parler avec saint Paulin, elles ont pour Epoux le saint Esprit. *Velut i maritantur, cum spiritu.* Or, par ce Mariage des eaux du Batême avec le divin esprit, l'homme reçoit une seconde naissance, suivant ces mots du Sauveur, *nisi quis renatus fuerit ex aquâ, & Spiritu Sancto &c.* & ce qui est infiniment avantageux, c'est que par cette nouvelle Nativité, il est établi enfant de Dieu, parce qu'il partage avec Dieu un

même Etre, tout ainſi que par ſa premiere Nativité, il a partagé un même Etre avec l'homme, qui eſt ſon Pere.

En effet, c'eſt une verité, dont ſaint Pierre a fait un article de Foy, lorſqu'il a écrit, que la grace du Batême, où de la juſtification des Pécheurs, fait les hommes participants de l'Etre & de la Nature de Dieu. *Divinæ conſortes naturæ.*

2. Pet. 1.

A ce propos je ſçay bon gré, à qui a voulu donner quelque jour à ce bienfait de Dieu, & à cette qualité d'enfant du même Dieu, par l'avantage qu'a la Nobleſſe, d'étre une participation de la Majeſté du Souverain, comme ſi un Gentilhomme étoit un petit Souverain: mais à meilleur titre on peut dire, que la grace eſt une veritable, & magnifique communication de l'Etre Divin, un caractere lumineux, une auguſte reflexion de la grandeur Divine, & un raïon éclatant de la Souveraineté ſuprême, imprimée ſur l'ame du Juſte.

C'eſt, dont le Chrêtien ne peut doûter ſans crime dans le grand jour de l'Evangile, puiſque les Infideles dans la profonde nuit de la gentilité en ont été perſuadés. Témoin Epictete conſiderant l'homme comme une piece, ou comme une particule de la Divinité, & luy diſant, *partem ejus in te ipſo habes:* mais afin que l'on ne me blâme pas d'emprunter ſur ce ſujet l'authorité d'un Payen, je me juſtifie en remarquant, que Dieu même ne rebute point le ſuffrage d'un Poëte Idolatre à qui il faut dire par la bouche de ſaint Paul, *ipſius & genus ſumus.* Nous ſommes de la race de Dieu, où pour ainſi parler, nous ſommes

17. Act.

Princes

Princes du Sang Divin ; Toutefois, contentons-nous d'en demeurer à une authorité de Foy, pour ne point ſoûfrir de doûte ſur cette participation de la Nature Divine. *Divinæ conſortes naturæ*, quel honneur ! quel avantage ?

Il eſt ſi merveilleux cét honneur, que Tertulien cét eſprit ſublime, ne trouve point d'expreſſion dans les attributs dont on releve les qualités, qui ſe diſtinguent du commun parmy nous, pour s'énoncer ſur l'excellence de l'homme en état de grace ; c'eſt pourquoy, il porte ſa penſée au deſſus des choſes humaines en le nommant, *Divinitatem dilutam*, une Divinité : mais une Divinité qui n'eſt pas pure & demêlée, comme celle de Dieu, puis qu'elle eſt detrempée avec l'humanité, à peu prés comme le vin mêlé avec l'eau, n'eſt pas un vin pur, *divinitatem dilutam*, où pour m'expliquer avec un Theologien de grand merite, l'homme en grace eſt une Créature, qui a grande part en la nature du Créateur. *Increatæ naturæ participatio creata.*

Il eſt donc de foy, que la grace ajoûte à l'Etre naturel, un Etre ſurnaturel & Divin, d'où il arrive, que nous pouvons étre aneantis d'une double maniere, dont la premiere arriveroit en perdant l'Etre naturel, ſi Dieu retiroit ſon concours, & ceſſoit de nous conſerver : la ſeconde, en étant depoüillés de l'étre ſur naturel, tel que je viens de l'établir inconteſtablement.

Et voilà le malheur & la funeſte diſgrace, où nous plonge le peché, puis qu'il n'entre jamais dans une ame, qu'il n'en exile la

grace, fondement & principe de cét Etre divin, & qui eſt ſi ennemie du peché, qu'elle n'en ſçauroit ſoûffrir la compagnie un ſeul moment : ce qui eſt ſi conſtant, que les Theologiens demandent, ſi Dieu eſt aſſés puiſſant pour faire ſubſiſter en même temps la grace & le peché dans un cœur, ſur quoy il y a du Schiſme dans l'Ecôle, les Maîtres produiſant des raiſons pour la negative & pour l'affirmative. Je ne veux pas me rendre l'Arbitre de ce demêlé, ny vuider un different, qui partage les Sçavans en deux partis : il me ſuffit de remarquer que tous de concert tombent d'accord, que dans le train ordinaire de la conduite de Dieu, jamais le peché mortel, & la grace ne ſe trouvent enſemble dans une ame, parce qu'il n'y à nulle apparence, qu'un homme ſoit ennemi de Dieu par le peché, au même moment, que par la grace il en eſt conſideré comme amy ; qu'il ſoit l'objet du rebut de ſon Créateur, & que conjointement il ait ſon agrément ; qu'il ſoit enfant de la maiſon de Dieu, & qu'il ne le ſoit pas ; qu'il ait droit ſur le Paradis, pendant qu'il eſt digne des ſupplices de l'Enfert, ce qui arriveroit neanmoins, ſi le peché, & la grace ſe rencontroient dans une même perſonne; auſſi plûtôt la nuit ſeroit d'intelligence avec le jour, plûtôt la vie ſe lieroit à la mort, plûtôt l'impoſſible deviẽdroit poſſible, que le commerce & l'union de la grace avec le peché : c'eſt pourquoy, dés que le peché eſt entré dans une ame, il y fait mourir la grace, & par une ſuite neceſſaire, en la privant de ſon Etre ſurnaturel, il la reduit au neant.

D'où il eſt aiſé de developer les ſecrets des textes Sacrés, que j'ay mis à la tête & dans le corps de ce Diſcours ; car voila le neant dont s'affligeoit David en diſant, *ad nihilum redactus ſum*, & où il dit, qu'il a veu l'Impie enſeveli. *Vidi impium & ecce non erat*, néant, où il dit ailleurs, que Dieu condamne le méchant & le malfaiſant, *ad nihilum dedactus eſt in conſpectu ejus malignus.* Pſ. 14.

D'ici, l'on penetre encore la penſée de la Reine Heſter, lors que dans ſa Priere, elle parloit à Dieu en ces mots, bien que, ô grand Dieu ! nos excés demeſurés ayent cruellement choqué vôtre Majeſté, & armé de foudres vôtre Juſtice, bien qu'il ſoit juſte que nous en ſoyons chatiés à proportion de nos crimes; toutefois bonté infinie, que vôtre colere n'aille pas juſques à nous donner des *neants* pour Maîtres, *ne tradas domine ſceptrum iis, qui non ſunt.* c. 14.

C'eſt encore ſans doûte le ſens des paroles avec quoy Eſdras repreſentoit à Dieu la diſgrace pitoyable de ſon Peuple ? eh Seigneur ! juſques à quant prendrons nous la Loy des Infideles, juſques à quand gemirons-nous ſoûs la tyrannie de ces ſortes de gens, que le peché a effacé du nombre des Etres en les aneantiſſant. *Nunc domine iſtæ gentes, quæ in nihilum deputatæ ſunt, cœperunt dominari noſtri.* 4. Eſdr. 6.

C'eſt-là le *neant*, que je devois rendre viſible ; c'eſt-là l'eſtime que l'on doit faire de qui eſt dans l'état du peché ; car il ne doit paſſer que pour un miſerable, qui aux yeux de Dieu, & des gens de bon ſens, n'a plus d'Etre remarquable, parce que ſelon le juſte

raiſonnement

raisonnement de saint Augustin, le peché étant *un rien*, qui s'en fait coupable il tombe dans le rien & s'aneantit; *Peccatum nihil est; & cùm peccant homines, nihil fiunt.*

tr. 2. in Ioan.

En effet, à parler juste, quel lieu y a-t'il de se flater de ce qui nous reste aprés le peché, puis qu'étant décheus de l'Etre surnaturel, dont nôtre Créateur nous avoit rendu si considerables, qu'a peine le cedions nous aux Anges, il ne nous demeure qu'un chetif Etre naturel, que nous partageons avec les formis, & qui nous est commun avec Judas, & avec le Diable, sur qui Ezechias pleure de compassion; lorsque ce Prophete se repliant sur la gloire de l'état où Dieu l'avoit creé, & sur l'infamie de la condition où le crime la précipité, il luy adresse ses tristes paroles? Pauvre infortuné qu'il m'est dur de persuader à mes yeux, que c'est bien toy, que je vois; car tu étois le beau cachet, où Dieu avoit gravé son Image, par l'impression de sa grace illustre copie de ses beautés & de ses grandeurs, *Tu signaculum similitudinis Dei*, ta Sagesse ensuite étoit incomparable, & tes attraits miraculeux. *Plenus sapientiâ, & perfectus decore*; toutes les Pierreries de la nature sembloient n'étre faites, que pour te couvrir d'éclat & de lumieres. *Omnis lapis pretiosus operimentum tuum*, ton cœur enrichy de toutes les vertus figurées par ces brillans & par ces Pierres de prix ne se produisoiét qu'en actiõs d'orées de charité. *Aurum opus decoris tui*: enfin tu étois un glorieux Cherubin, qui n'éclatois pas moins parmy les intelligences que le Soleil au millieu des Astres. *Tu Cherub in medio lapi-*

é. 28.

dum

dum ignitorum, & ce qui surpassoit toute cette pompe, toutes tes demarches étoient innocentes & remarquables en sainteté, & en toute sorte de perfection, *perfectus in viis tuis.* Mais quoy belle intelligence, quel changement est survenu à ta fortune ! quelle revolution en ton état? ô Ciel ! en quel abime de desolation es tu tombé?

Il est pourtant vray, que ce même Prophete me tire de ma surprise en m'apprenant la source de cét épouvantable renversement, de la situation où tu étois l'extase de la nature : car j'entens qu'il te dit ce funeste mot *peccasti*, tu as pris le mauvais party en t'érigeant en chef des esprits rebelles, dont la témerité & l'insolence, à ton imitation, se voulut soûtraire à la domination de leur Créateur, & mêmes se faire de moitié en sa Souveraineté, chacun disant à ton exemple, *ascendam & ero similis altissimo, peccasti* : c'est-là ton crime, & ton horrible attentat ; mais, tu n'eûs pas plûtôt commis ce peché d'un furieux orgueil, que ton Dieu te dit en sa colere, *dabo te in cinerem super terram.* Témeraire, je te perdray. Ambitieux, je te precipiteray du Ciel en Terre. Insolent je te feray la fable & la risée du monde : enfin je te reduiray à une posture si étrange, qu'elle saisira d'horreur & d'étonnement ceux qui en seront les Spectateurs. *Omnes, qui viderint, obstupescent*, & dés que leur surprise leur permettra de parler, ce sera pour te dire en t'insultant. Te voilà donc Ange pecheur, dans la derniere desolation, puisque te voilà depoüillé par ton crime de cét Etre surnaturel & divin, où la grace t'avoit porté,

en

en un mot, te voilà dans le neant, *ecce nihili factus es*, & parce que tu n'as point de resource, ny de moyen de te rétablir en recouvrant la grace. Te voilà aneanti, & dans le rien, pour toute l'Eternité. *Ecce nihili factus es, & non eris in perpetuum.* Car pour ce miserable Etre naturel, qui te reste, il en faut moins faire d'Etat que du néant, puisque comme il est constant par les paroles du Fils de Dieu, il est pire, que le neant : ce fût lors que parlant de Judas aprés la perte de la grace qu'en avoit faite ce reprouvé, il prononça nettement qu'il eût été plus souhaitable à ce méchant Disciple, qu'il n'eût point du tout été creé, que d'étre conservé dans son Etre naturel, aprés la perte de l'Etre surnaturel, que la grace luy avoit communiqué.
Marc. c. 14. *Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille*, & à dire la verité de quoy sert un chetif Etre, dont-on ne tire autre avantage, que d'avoir lieu de soûfrir les peines éfroiables des feux de l'Eternité malheureuse.

En finissant ce Discours, je m'informerois volontier, si l'on est bien persuadé de cette verité, quand il s'agit d'offencer Dieu, de prendre un plaisir criminel, d'usurper le bien d'autruy, de se vanger &c. Fait-on reflexion sur le funeste Etat où nous jettera le peché; car l'on a beau étre un homme de qualité, l'on a beau s'asseoir sur les fleurs de Lys en grand Magistrat, l'on a beau se rendre éminant dans les Sciences, si l'on est hors de la grace, & embarqué dans le crime, l'on n'est rien autre chose qu'un chetif neant, & l'on peut faire à un chacun le compliment qu'Eze-

chiel

chiel fait à Lucifer. *Ecce nihili factus es*, vous n'étes plus qu'un neant.

Le grand mal, c'eſt que l'on n'apprehende point aſſés fortement cette éfroïable diſgrace, ny une ſeconde, qui en ſuit neceſſairement : c'eſt qu'en perdant l'Etre ſurnaturel, nous devenons incapables de rien faire, qui ſoit meritant pour le Paradis, parce que l'action ſuppoſe l'Etre, *operari ſequitur eſſe*, donc comme il n'eſt point d'action naturele, qui ne ſuppoſe l'Etre naturel en celuy qui l'a fait, il y a quarante, cinquante, ſoixante années, que vous ne formiés en vôtre eſprit aucune penſée, que vous ne proferiés aucune parole, que vous ne faiſiés quoy que ce ſoit, parce que vous n'étiés pas en la nature, n'ayant point encore receu l'Etre, qui donne la capacité de penſer, de parler, d'agir : de méme dans la privation de l'Etre ſurnaturel de la grace, & dans ce *rien* où le peché nous reduit, l'on eſt dans l'impuiſſance totale de rien produire de ſurnaturel & de meritant, ce qui eſt neceſſaire, puiſque la recompenſe étant ſurnaturelle, elle ne peut étre meritée, que par des actions de pareille élevation; c'eſt à dire ſurnatureles, dont on n'eſt pas capable ſans la grace, qui eſt l'ouvriere des productions de cette force, *operari ſequitur eſſe* ; Or le peché, comme nous avons veu, coupe cette aimable ſource des operations, que l'on exige pour gagner le Ciel.

Cela établi comme une verité inconteſtable, qui ne s'étonneroit de l'extravagance du pecheur, lorſque pour s'étourdir ſur les reproches de ſa conſcience, il ſe flatte de cette

reſolution

reſolution. *Ie me convertiray*. O excés d'aveuglement! car en cela il ſe vante de faire l'impoſſible, puiſque la converſion du pecheur étant un ouvrage infiniment élevé au deſſus des forces de la nature, elle ſuppoſe, en qui y prétend un principe ſurnaturel, dont le pecheur eſt deſtitué, étant hors de la grace; il prend donc de fauſſes meſures dans une affaire où il y va du ſalut.

Or, bien que ces deux verités bien penetrées ſoient ſuffiſantes pour étonner un eſprit bien tourné, je ne laiſſeray point d'en ajoûter une troiſiéme, qui ne luy doit pas faire mons de peur; c'eſt qu'il ne peut recouvrer cét Etre divin & ſurnaturel, quelque éfort dont-il ſe ſerve pour y parvenir, parce que comme il ne ſe peut donner l'Etre naturel, & que l'ayant perdu, il eſt incapable de le recouvrer, à moins d'un miracle; ainſi doit-il étre convaincu, que perdant l'Etre ſurnaturel par le peché, il ne reparera jamais ſa perte, à moins que Dieu faſſe un miracle de bonté, en luy tendant ſa main toute puiſſante.

Saint Bernard l'avoit bien conceu en Préchant, que comme pour étre tiré du neant naturel, il ne faut pas avoir un bras plus foible, que le bras du Créateur de l'Univers; ainſi pour étre retirés du neant moral où le crime nous plonge, il eſt abſolument beſoin du ſecours du Tout-puiſſant.

Or, j'avoüe que la bonté infinie de Dieu, donne lieu d'eſperer, qu'il uſera de miſericorde en relevant du peché celuy qui y eſt tombé: toutefois je dis, que l'on s'y peut lourdement méprendre, parce que la Juſtice de

Dieu

Dieu insolemment outragée par nos excés y peut former un grand obstacle ; outre que par le peu d'estime, que nous avons fait de la Grace & de l'Etre surnaturel, nous meritons d'étre privés de ce secours extraordinaire, absolument necessaire pour r'éntrer en l'état dont nous sommes décheûs.

Prenons donc une forte & sincere resolution de ne plus exposer nôtre Salut à un si grand peril, & n'ayons plus de commerce avec le peché, qui est selon saint Ambroise un neant rebelle, & armé contre la Majesté Divine. *Peccatum est nihil rebelle, & armatum contra Deum.* Tout aucontraire n'oublions rien, pour nous conserver dans la grace, en la possession de laquelle tout ce que nous faisons est meritoire, comme toutes les bonnes œuvres faites en l'état du peché sont inutiles, & sans fruit pour le Ciel.

Cela étant seur, quelle desolation est-ce de voir tant de gens vivre les six mois, les années entieres dans le crime, de grace n'en soyons pas, nous rangeant du côté du petit nombre de ceux, à qui selon saint Augustin la lumiere divine découvre, que le peché n'étant qu'un peut *neant*, il ne se peut, qu'il n'aneantisse le pecheur, par ce moyen, nous imiterons les Justes, qui s'attachent inseparablement à leur Créateur, source adorable de l'Etre naturel, & surnaturel, & s'y lient continuellement de pensée, d'affection, de soûmission, & d'obeïssance, pour ne rétomber jamais dans le *rien*, résolus de plûtôt mourir cent fois, que de se separer un moment de leur Dieu, & de perdre sa grace par

un

un crime mortel, & même pour reüiſſir dans un deſſein auſſi Chrétien que celuy-là, ils ont horreur des pechés veniels, dans leſquels ils ne tombent que par pure fragilité? ah! que cette conduite eſt belle, ſaine & digne de nôtre imitation, puiſſions nous y vivre, & mourir. Ainſi ſoit-il.

FIN.
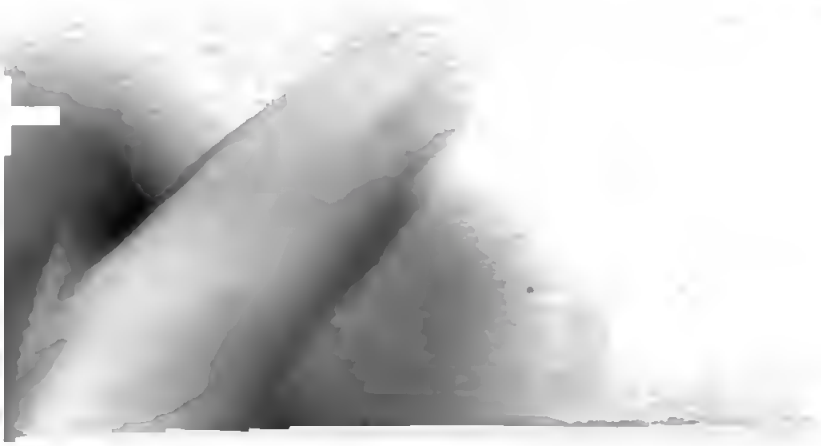
ANT
17 2531